

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur  
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

19 MAI 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU LUNDI 19 MAI 2025 (APRÈS-MIDI ET SOIR)

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Présentation des résultats du conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2025</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)</b>	<b>42</b>
2.1	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Accord du gouvernement Arizona: la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses secteurs vont-ils payer l'addition des réformes fédérales?» .....	42
2.2	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Plan budgétaire à moyen terme de la Belgique et répartition des efforts intrabelges – quelles conséquences pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?» .....	44
2.3	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quel avenir pour le secteur associatif et autres opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles?» .....	46
<b>3</b>	<b>Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement supérieur est-il un “pilier essentiel de notre société”?» (article 78 du règlement)</b>	<b>48</b>
<b>4</b>	<b>Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Diffusion des informations par le groupe “Université en colère ULiège” et le groupe de travail “Réformes gouvernementales – ULiège”» (article 78 du règlement)</b>	<b>48</b>
<b>5</b>	<b>Question orale de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Colère des professeurs et des étudiants de l'Université de Liège (ULiège)» (article 78 du règlement)</b>	<b>48</b>
<b>6</b>	<b>Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Mesures qui s'attaquent à l'enseignement supérieur» (article 78 du règlement)</b>	<b>48</b>

<b>7 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)</b>	<b>60</b>
7.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme des habilitations dans l'enseignement supérieur» .....	60
7.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme de la représentation étudiante».....	63
7.3 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Ingérence de l'administration Trump auprès des établissements d'enseignement supérieur».....	65
7.4 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «La chute drastique du nombre d'étudiants futurs enseignants menace d'aggraver une pénurie déjà sévère» .....	67
7.5 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Soutien et déploiement de formations en horaire décalé pour répondre à la pénurie d'enseignants dans l'enseignement obligatoire».....	69
7.6 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Master en enseignement de section 3 à la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN)» .....	72
7.7 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Agence unique dédiée à la mobilité».....	74
7.8 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Projet d'agence unique pour la mobilité étudiante» .....	74
7.9 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Rencontre avec le Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE) sur la réforme des allocations d'études».....	77
7.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Suivi des recommandations du Médiateur en matière d'allocations d'études – pour une réforme juste et humaine du dispositif» .....	78
7.11 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Formation visant à outiller les acteurs sociaux et les acteurs des soins de santé à professer au sein des institutions pénitentiaires» .....	81
7.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Vers un report de l'indexation des salaires des enseignant(e)s?» .....	83
7.13 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «“Burn-out académique” des étudiants infirmiers».....	85

7.14	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Étudiants infirmiers davantage à risque de burn-out académique».....	85
7.15	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact du malus pension» .....	89
7.16	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Potentielle fusion des trois hautes écoles publiques de la ville de Liège» .....	91
7.17	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Modalités opérationnelles du stage de longue durée dans le cadre de la formation initiale des enseignants» .....	94
7.18	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact en Fédération Wallonie-Bruxelles des mesures du gouvernement Arizona concernant les malades de longues durées» .....	97
7.19	Question de M. Octave Daube, intitulée «Suite du conclave budgétaire: quelles conséquences en enseignement supérieur?» .....	98
7.20	Question de M. Octave Daube, intitulée «Quelle réponse du gouvernement et des universités face à la famine à Gaza?» .....	100
7.21	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Demande de suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël comme réponse à l'appel de la communauté académique belge» .....	100
7.22	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Prise en charge des étudiants français».....	107
7.23	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Cantus sans alcool à la Vrije Universiteit Brussel (VUB)» .....	108
7.24	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Stage professionnel en psychologie clinique» .....	110
7.25	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Contrôle de sécurité des bâtiments scolaires» .....	111
<b>8</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>113</b>

**Présidence de M. Charles Gardier, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13h35.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons nos travaux.

## **1 Présentation des résultats du conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2025**

**M. le président.** – Faisant suite à la proposition que la ministre-présidente a formulée en Conférence des présidents et qui s'inscrit dans une volonté d'information à l'égard du Parlement, Mme Degryse nous livre aujourd'hui une présentation des résultats du conclave budgétaire que le gouvernement vient de clore. Cette présentation sera suivie d'un échange de vues.

Comme décidé en Conférence des présidents, la question orale de Mme Linard, intitulée «Ajustement budgétaire 2025 en Fédération Wallonie-Bruxelles», et celle de M. Casier, intitulée «Quelles économies supplémentaires le gouvernement fera-t-il porter à la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'ajustement 2025 et après?», ont été jointes à la discussion pour ne former qu'un seul débat.

Bien évidemment, cette présentation ne porte nullement préjudice au débat budgétaire qui aura lieu prochainement sur la base des projets de décret budgétaire qui seront déposés ultérieurement.

**Mme Elisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames et Messieurs les Députés, les nombreuses questions que j'ai reçues concernant l'ajustement du budget 2025 témoignent de votre intérêt pour ce sujet. Je vous confirme aujourd'hui que le gouvernement s'est accordé ce vendredi sur l'ajustement budgétaire pour l'année 2025.

Au cours de cette présentation, je m'efforcerai de répondre aux différentes questions générales concernant le budget 2025 ajusté.

Comme vous le savez, le gouvernement a fait de la maîtrise de son déficit budgétaire une priorité pour éviter un dérapage incontrôlé qui mettrait à mal les missions fondamentales qu'elle assure notamment en matière d'enseignement, de culture, d'enfance, d'aide à la jeunesse.

Dans le cadre de mon exposé à l'occasion de la dernière commission plénière, j'ai évoqué que les données qu'a présentées l'administration lors du comité de *monitoring* sur la base des paramètres macroéconomiques de février 2025 prévoient un dérapage de 335,3 millions d'euros par rapport au budget initial de 2025. Cet écart s'expliquait principalement par une hausse des investissements annoncés par les établissements d'enseignement supérieur et une nécessaire révision des hypothèses de sous-utilisation des crédits qu'avait retenues le précédent gouvernement.

C'est donc depuis ce point de départ que le conclave budgétaire a débuté, dans l'objectif de ramener au moins le solde de l'administration, hors corrections SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux), au niveau du budget initial 2025 et le solde SEC en dessous d'un déficit de 1,5 milliard d'euros.

Pour y arriver, le gouvernement a travaillé sur quatre axes.

Le premier axe est l'intégration de la mise à jour des prévisions du Bureau fédéral du Plan. Selon les paramètres publiés au début du mois de mai, le Bureau fédéral du Plan a revu à la baisse ses prévisions d'inflation et ne prévoit désormais plus de nouveau dépassement de l'indice pivot en 2025. Ceci constitue donc un facteur exogène que nous avons intégré, qui impacte de manière significative les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de plus de 45 millions d'euros.

Un deuxième facteur exogène concerne les décisions prises par le gouvernement fédéral. Une des informations que nous attendions pour conclure nos travaux était précisément l'éclairage du Conseil d'État sur les conséquences de la décision du gouvernement fédéral de reporter d'un mois l'indexation des traitements à la suite d'un dépassement de l'index pivot.

Nous avons maintenant la confirmation que, comme l'a indiqué le Premier ministre, la décision du gouvernement fédéral s'applique automatiquement au personnel enseignant et administratif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il soit statutaire ou contractuel.

Ce décalage d'un mois dans l'indexation des traitements permettra une économie d'environ 10 millions d'euros à chaque dépassement de l'index pivot. Toutefois, vu les nouvelles prévisions du Bureau fédéral du Plan (BFP) dont je parlais, le prochain dépassement ne devrait survenir qu'en février 2026, ce qui fait qu'il n'y a pas d'impact sur l'ajustement du budget 2025.

Le deuxième axe de travail – j'en ai déjà en partie parlé le 23 avril – concerne les corrections techniques: au niveau des recettes, le remboursement des réserves des organismes administratifs publics (OAP); au niveau des dépenses, les corrections techniques concernant l'estimation du montant des dépenses des traitements des enseignants; au niveau des corrections SEC, une neutralisation des Fonds budgétaires européens; au niveau du périmètre, une actualisation du montant estimé de la sous-utilisation à la suite de la révision du solde SEC 2023. Le 23 avril, j'ai expliqué que nous nous basions désormais sur la moyenne des sept dernières années, en neutralisant l'année «Covid», et que, dès lors, tout changement dans les chiffres d'une année antérieure – en l'occurrence, ici, 2023 – a un impact sur l'année en cours. Cette révision a dès lors un impact de près de 15 millions d'euros sur l'ajustement du budget 2025.

Le troisième axe concerne l'actualisation des projets d'investissement, tant du côté des établissements d'enseignement supérieur que du sport et de la culture.

Pour le premier volet, l'élément clé a été la concertation très constructive avec les établissements d'enseignement supérieur qui nous a permis d'objectiver les travaux d'investissement qu'ils réaliseront en 2025. L'actualisation de leurs prévisions a montré qu'une partie de ces travaux avait déjà été réalisée en 2024, pour un montant de 19 millions d'euros, et qu'une autre partie serait plutôt réalisée en 2026, pour un montant de 26 millions d'euros. Un travail similaire a été mené pour les infrastructures sportives et culturelles, ce qui a permis une réduction des dépenses de 2 millions supplémentaires. Au total, 47 millions d'euros ne seront finalement pas affectés à des travaux d'investissement en 2025.

Le dernier axe concerne l'identification des mesures d'économies qu'il est possible de mettre en œuvre dès 2025 ainsi que les nouvelles dépenses que nous tenons à réaliser sans attendre. Je me doute bien que c'est ce dernier axe qui vous intéresse le plus et qui soulève de nombreuses inquiétudes. Je prendrai donc le temps de partager avec vous les principales informations, mais je laisserai, comme convenu, à mes collègues la responsabilité de détailler les mesures qui concernent leurs propres compétences.

Au total, ces économies représentent un montant de 25 millions d'euros. Elles contribuent à réduire l'augmentation constatée du déficit, mais aussi à financer de nouvelles dépenses à concurrence de 7,7 millions d'euros. Sans anticiper les réponses que vous donneront les ministres dans les commissions thématiques, je vous cite d'ores et déjà les économies les plus significatives que nous avons actées: la non-reconduction ou le report de différents appels à projets, concernés par des subventions facultatives, pour un montant de 6,4 millions d'euros; la réduction de la dotation de Wallonie-Bruxelles International (WBI) à hauteur d'un million d'euros; la réduction de la dotation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à hauteur de 3,5 millions d'euros; la réduction des moyens de fonctionnement des écoles à hauteur de 5 millions d'euros; la réduction des moyens dédiés à la formation continue à hauteur d'un million d'euros; le financement des mesures d'accompagnement des alternatives à la septième année professionnelle et à la septième année technique de qualification dans l'enseignement pour adultes, à partir des moyens prévus pour l'encadrement de la réforme de l'enseignement qualifiant.

J'aborde désormais plus en détail l'enseignement supérieur.

Nous avançons trois mesures.

Premièrement, nous prévoyons de réduire la dotation de l'Institut de promotion des formations sur l'Islam (IPFI) à hauteur de 172 000 euros.

Deuxièmement, nous prévoyons de financer, à travers l'allocation de moyens supplémentaires prévus pour le refinancement de l'enseignement supérieur, la prévention et la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur. Ces

montants permettront notamment aux établissements de renforcer les dispositifs déjà en place, la mise en réseau des points de contact «Harcèlement» et la création de points externes. J'aborderai les détails ultérieurement.

En matière d'enseignement supérieur, la troisième mesure porte sur le lancement du certificat en encadrement de stages pour les étudiants en formation initiale des enseignants (FIE). La nouvelle FIE se déploie petit à petit: elle connaît sa deuxième année académique et, dès la rentrée 2026, les étudiants réaliseront un stage de longue durée dans le courant de leur dernière année de master. Afin de les accueillir au mieux, il est prévu d'organiser une formation à l'attention des maîtres de stage, chargés de les suivre dans l'enseignement obligatoire. L'accès au certificat sera gratuit pour les membres du personnel concerné et le financement devrait permettre de former pas moins de 700 maîtres de stages à partir de septembre 2025.

Par ailleurs, aucune mesure d'économie n'est prévue pour ce qui est des bâtiments scolaires qui relèvent de la compétence de cette commission. Cependant, le gouvernement tient à apporter des réponses à une série de difficultés.

Tout d'abord, le projet de décret-programme prévoira d'augmenter la possibilité pour les fédérations de pouvoirs organisateurs de solliciter une augmentation de la capacité d'octroi de garanties du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS).

Nous instaurerons également une forme de prêt au profit de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), qui permettra de faire en sorte que l'enseignement organisé soit en mesure d'apporter le complément de financement devant provenir du pouvoir organisateur pour les projets sélectionnés dans le cadre du Plan d'investissement exceptionnel. Ce prêt, ainsi que les intérêts qui y sont liés, sera remboursé par WBE à partir des moyens du Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française.

Par ailleurs, conformément à ce que j'avais déjà annoncé au sein de cette commission, le gouvernement a décidé de sécuriser les pouvoirs organisateurs qui sont engagés dans un projet de rénovation lié au Plan de relance européen et qui s'inquiètent du fait que les travaux ne soient pas terminés pour le 30 juin 2026, soit le délai légal fixé par la Commission européenne. Pour peu que le retard ne soit pas de leur responsabilité, nous assurons que les projets qui ne pourraient pas bénéficier des financements européens auront un accès prioritaire au Fonds des bâtiments scolaires de leur réseau respectif.

Enfin, dans une optique de simplification, le solde des moyens disponibles dans le cadre du Plan d'investissement exceptionnel au-delà des premier, deuxième et troisième appels à projets sera transféré au Fonds des bâtiments scolaires classique.

Telle est donc la situation à la suite du conclave budgétaire, compte tenu de l'ensemble des autres compétences. Le travail sur ces quatre axes a permis de limiter la dégradation du déficit à 1,485 milliard d'euros. Il reste donc un écart de 198 millions d'euros par rapport au budget initial 2025 qui s'explique principalement par la hausse des investissements des établissements d'enseignement supérieur. Ces investissements sont évidemment positifs et je ne voudrais pas que mon exposé soit mal interprété. Ils participent en effet à la décarbonation, ce qui est évidemment important pour les conditions d'étude des étudiants, pour les conditions de travail du personnel académique et pour la réalisation des objectifs climatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'autre explication de cet écart réside dans l'adoption d'une estimation plus prudente de la sous-utilisation des crédits pour les entités qui relèvent du périmètre budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir la RTBF, l'ETNIC, l'ONE, WBE ou les établissements d'enseignement supérieur. Ce changement de méthodologie représente à lui seul un montant total de 97 millions d'euros, soit près de la moitié du différentiel existant, et l'augmentation des corrections requises par les règles comptables européennes du SEC 2010 représente 49 millions d'euros.

Nous avons achevé avec soulagement les discussions concernant la partie technique de l'ajustement budgétaire 2025. Nous entamerons dès à présent la préparation des projets de décrets budgétaires et du décret-programme ainsi que la concertation avec les opérateurs et les secteurs concernés.

Cet exercice de l'ajustement n'est qu'une première étape. Nous débutons dès à présent un travail approfondi pour élaborer un budget initial 2026 qui nous permettra de retrouver la trajectoire budgétaire voulue et d'atteindre notre objectif de stabilisation du déficit de la Fédération Wallonie Bruxelles autour de 1,2 milliard d'euros d'ici la fin de la législature. Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, la Région wallonne nous soutient dans cette démarche puisqu'elle s'est engagée à revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2029. Cependant, nous nous inscrivons toujours dans un exercice de responsabilisation important, indispensable à la survie de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les prochaines étapes, très importantes pour le gouvernement, c'est notamment d'être accompagné par un comité d'experts. Ce comité sera présidé par Pierre Crevits, président du comité de direction de Dexia et ancien directeur de la Banque nationale de Belgique (BNB). Il aura plusieurs missions: objectiver les risques que le déficit de notre Fédération Wallonie-Bruxelles fait peser sur la préservation des missions de notre institution; analyser l'évolution des dépenses de notre entité afin de nous aider, à l'aide de comparaisons interrégionales et internationales, à identifier les secteurs où des économies pourraient être réalisées; réfléchir à d'éventuelles pistes de financement alternatives; étudier comment garantir que les investissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en matière d'infrastructures, contribuent à sa soutenabilité financière.

Comme je l'ai déjà expliqué, la situation budgétaire est très inquiétante. Les dépenses s'élèvent à 15 milliards d'euros, alors que les recettes disponibles ne sont que de 13,5 milliards d'euros. À long terme, cette situation n'est pas tenable. Toutefois, nous n'avons pas voulu adopter des mesures d'économies dans la précipitation. Nous voulons travailler avec ordre et méthode. Mais chacun doit être conscient que la situation financière de notre institution est difficile et que l'élaboration du budget 2026 sera, sans doute, l'exercice budgétaire le plus difficile de la législature. Cet effort collectif ne pourra être réalisé que si tout le monde fait preuve de solidarité et s'interroge sur la manière de contribuer à cet objectif.

Parallèlement au travail réalisé avec le comité d'experts, nous enverrons – comme annoncé – un courrier dans les prochains jours à l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les inviter à s'interroger sur les économies qui peuvent être réalisées à leur niveau et partager leurs propositions avec nous. Souvent, les opérateurs les plus proches du terrain sont en effet les mieux placés pour identifier les efforts qui peuvent être consentis. Ils seraient ou seront également les premiers affectés en cas de perte de contrôle des finances de notre Fédération. Notre responsabilité collective à leur égard est donc de prendre les décisions nécessaires afin de préserver les politiques essentielles auxquelles nous tenons toutes et tous.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, globalement, on peut dire que les évolutions du Bureau fédéral du Plan (BFP) vous ont sauvée. C'est de bonne guerre d'un point de vue macro-économique. Compte tenu de cette situation, vous avez directement rebondi sur la problématique de l'indexation des salaires des professeurs qui vous pose un certain nombre de difficultés. J'ai entendu Mme Glatigny dire qu'il n'y aurait pas de report de cette indexation. Vous rappelez à cet égard que la décision fédérale s'impose. Puisque les médias sont aussi présents aujourd'hui, je rappellerai quant à moi que ce sont les mêmes – le MR et Les Engagés – qui prennent les décisions à ce niveau ainsi qu'au niveau fédéral.

Il ne faut donc pas essayer de nous faire croire que la décision du gouvernement fédéral – la «décision De Wever», comme vous la nommez – s'impose à vous contre votre gré. Bas les masques: votre parti a décidé d'imposer cette mesure économique au niveau fédéral et vous devez l'assumer légitimement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ne nous faites pas croire que cette décision qui aura une incidence directe sur les enseignants est hors de votre contrôle. Les économies que vous annoncez pour l'année 2026 seront en fait la conséquence de pertes de salaires pour nos enseignants. Je voudrais que cela soit entendu par tout le monde ici: la fonction en pénurie par excellence est l'enseignement. Toutes les écoles le disent et le rappellent. Or la décision qui est prise est de faire des économies dans ce domaine et de rendre ainsi la fonction de professeur –

déjà attaquée de toutes parts par le gouvernement fédéral – moins attractive. Nous nous opposerons clairement et résolument à cette décision.

Pour aborder le budget ajusté, j'aimerais d'abord m'attarder sur la méthode, Madame la Ministre-Présidente. En effet, ce que nous vivons depuis quelques mois n'est plus vraiment un exercice budgétaire; je crains que ce ne soit malheureusement devenu un mauvais sketch. Le 23 avril, tambour battant, vous êtes venue nous annoncer le drame, tentant de monter en épingle une situation dramatique: il faudra faire des économies, ce sera très dur, etc. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour dire que nous avons déjà démontré que le «trou» que vous avez évoqué était à la fois prévu et prévisible. En fin de compte, aujourd'hui, vous nous présentez un ajustement budgétaire sans aucune mesure majeure. Les secteurs concernés, qui craignaient les économies annoncées, s'en réjouiront évidemment.

Cependant, il n'y a ici aucune traduction de votre volonté politique, ni aucune de vos promesses de réinvestissement. Il n'y a que le résultat de la cacophonie absolue qui règne au sein de votre gouvernement. En effet, aujourd'hui, alors que certains médias avaient annoncé la fin du conclave budgétaire, celui-ci s'est finalement poursuivi sans que nous le sachions. Heureusement, ces mêmes médias ont joué leur rôle, ce qui nous a permis d'apprendre qu'en réalité, la situation actuelle était surtout due à des problèmes d'ordre relationnel, à une incapacité de vous entendre au sein de votre gouvernement. Les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont donc les pantins d'un problème relationnel entre les partenaires que sont le MR et Les Engagés. C'est à la fois irresponsable et, surtout, irrespectueux vis-à-vis de ceux-ci. Néanmoins, le fait que les économies seront finalement assez minimales est une bonne nouvelle.

Cela étant, vous avez évoqué cinq millions d'euros d'économies supplémentaires sur le budget de fonctionnement des écoles. J'aimerais qu'il y ait un directeur d'école parmi nous pour entendre les explications que vous allez nous donner à ce sujet, car je n'entends aucune école nous dire qu'elle a trop de budget de fonctionnement. Où et comment ces économies seront-elles opérées? Quels seront leurs effets sur le terrain? Par ailleurs, vous avez tenté d'orienter votre communication en annonçant que vous réserveriez la primeur des informations au Parlement, tout en laissant échapper la seule bonne nouvelle à annoncer aux secteurs, car c'est quand même plus sympa! Il faudrait avoir l'honnêteté et le respect de dire que ce n'est pas la méthode de travail à suivre, mais je me réjouis tout de même de cette nouvelle. Vous vous étonnerez peut-être que je vous jette ainsi des fleurs, mais le pot suivra, je vous l'assure. Toujours est-il que je me réjouis également qu'un million d'euros aient été dégagés pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus. C'est évidemment trop peu, mais c'est un bon premier pas qui était attendu par de nombreux acteurs.

Malheureusement, toutes ces annonces s'inscrivent dans une communication totalement illisible qui, d'après ce que nous en comprenons, ne fait que reporter des économies sans doute importantes. L'exercice budgétaire 2026 sera vraisemblablement le plus compliqué; tous les secteurs restent donc dans l'attente.

Cela fait désormais plus d'un mois que vous avez mis en scène ce trou de 300 millions d'euros, dont la plus grande partie n'était pas structurelle. Vous apportez aujourd'hui quelques éléments de clarté, mais on voit également que vous avez reporté le problème au budget initial de 2026.

Je voudrais à présent aborder quelques éléments plus concrets que l'on a déjà pu évoquer ici.

En ce qui concerne l'enveloppe nouvelle pour les violences sexistes et sexuelles et la réforme de la FIE, ce sont de bonnes nouvelles. J'imagine que l'on en recevra d'autres par la voix de vos collègues du gouvernement dans les différents secteurs. C'est en tout cas l'exercice que la Conférence des présidents vous a demandé de respecter et, partant, je ne le critiquerai pas.

Cependant, corrigez-moi si je me trompe, vous avez annoncé 7 millions d'euros de nouvelles dépenses compensées pour 25 millions d'euros d'économies. Nous découvrirons où se trouvent les autres investissements. Ces derniers seront sans doute insuffisants, puisque j'ai entendu qu'une partie des économies allait se faire au détriment du budget alloué à l'ONE. Du moins, c'est ce que vous avez annoncé.

Nous y regarderons de plus près avec Mme Lescrenier, mais je ne pense pas que l'on puisse dire que l'ONE est en mesure d'augmenter le nombre de places en crèches, ce qui est pourtant un enjeu majeur auquel doit faire face la Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui. Cela m'inquiète et je reste sceptique quant au choix des secteurs où l'on décide de réaliser des économies.

Et puis, vous avez également dit que vous alliez retirer des moyens de l'enveloppe prévue pour la suppression de la septième année de l'enseignement qualifiant.

Pourriez-vous nous donner des précisions? Énormément d'écoles sont encore en incapacité d'organiser les septièmes. Nous ferons également part de nos critiques à Mme Glatigny à ce sujet. Par exemple, le cadre légal statutaire pour le passage des professeurs de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement de promotion sociale (EPS) n'est pas encore prêt. Supprimer des moyens dans cette enveloppe-là me paraît cataclysmique. Nous nous sommes déjà opposés à la réforme en tant que telle, mais si le gouvernement veut absolument la maintenir, il ne faut pas diminuer les moyens budgétaires qui y sont consacrés. Pourriez-vous en outre préciser de combien nous parlons?

Concernant les bâtiments scolaires, vous affirmez ne pas vouloir faire d'économies. Nous avons des échos différents, donc j'aimerais creuser cette question plus en détail avec vous. À ce stade, il semble qu'il y ait des économies cachées pour les bâtiments scolaires. Nous avons surtout l'impression que vous ne voulez pas faire tous les investissements. D'ailleurs, vous parlez du solde. Nous pouvons supposer que vous parlez du solde qui resterait. Reportons-nous des investissements? Cachons-nous des économies par ailleurs? Nous aimerions de la clarté à ce sujet. En effet, les besoins sont criants et les projets sont amorcés.

Selon vos dires, vous ne faites pas d'économies sur les bâtiments scolaires. Toutefois, nous percevons certaines inquiétudes à travers les informations que nous recevons, qui font état d'économies cachées par le biais de reports ou de diminutions ici et là. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a aucune économie, ni faciale ni cachée, dans les bâtiments scolaires, et que votre gouvernement maintient les ambitions du gouvernement précédent?

L'éléphant dans la pièce, ce sont les mesures absentes du budget ajusté – nous verrons au budget initial ce qu'il en est. Nous aurions pu espérer que le gouvernement montre qu'il est capable de remettre en question des économies actées lors du budget initial en les compensant par d'autres moyens, mais cela n'a pas été le cas. Il aurait pu notamment revenir sur sa décision relative à la réduction du financement de l'enseignement qualifiant. La mobilisation à cet égard a été considérable.

Nous aurions pu espérer également que le gouvernement prenne le temps de la réflexion et décide qu'une réduction linéaire n'était pas la manière de faire et qu'il était possible de travailler différemment. Il n'en est rien. Aujourd'hui déjà, les conséquences négatives sont visibles: notons le définancement pour les écoles, les pertes d'emploi pour les enseignants, les suppressions d'options pour certains élèves ou l'obligation de paiement pour suivre une formation jusqu'ici gratuite. Aucune conséquence négative de ces réformes n'est compensée et la réforme en tant que telle n'est pas du tout remise en perspective.

Par ailleurs, nous aurions pu espérer que votre gouvernement soit capable d'ajuster certaines de ses positions, à la suite d'autres interpellations des acteurs de terrain depuis le mois d'octobre. Rien sur la progression de la gratuité scolaire, la taille des classes ou le développement de l'enseignement, sur les conditions de travail des enseignants ou sur la lutte contre la précarité étudiante. Rien de clair pour les acteurs culturels, rien sur les conditions de travail des puéricultrices et des accueillantes de la petite enfance, et aucune enveloppe pour le secteur non marchand, qui est aussi touché par les mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir.

Nous aurions enfin pu espérer que le gouvernement mette enfin en œuvre au moins une de vos promesses du 10 mai. Vous avez fait trois promesses à la popu-

lation et aux acteurs concernés: premièrement, la revalorisation de la carrière des enseignants, par le biais du barème 401.

Pouvez-vous aujourd'hui nous annoncer si cette revalorisation sera prise en compte dans le budget initial 2026? Cela fait-il partie des objectifs du gouvernement ou bien est-ce enterré avec d'autres ambitions de la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

Des acteurs de l'enseignement supérieur sont à l'écoute; ils sont présents dans cette salle. Concernant son refinancement, un million d'euros sont prévus pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles – nous conviendrons toutes et tous qu'il ne s'agit pas d'un refinancement de l'enseignement supérieur. Cette dernière ambition reste-t-elle d'actualité pour votre gouvernement?

Le financement des crèches privées sur le poste de création de nouvelles places d'accueil s'accroît, alors que ce devrait être l'inverse, car par ailleurs les moyens consacrés à l'ONE diminuent.

En termes de gouvernance, surtout, je dois vous avouer que je reste estomaqué que vous ne preniez pas les devants en anticipant les impacts des décisions du gouvernement fédéral sur vos politiques. Vous nous avez fait tout un show pour nous affirmer que nous entrions dans le temps des ingénieurs, et que c'en était fini des poètes. On allait bien gérer l'argent public, on allait voir ce qu'on allait voir tout en démontrant que les cinquante années de socialisme n'étaient qu'une gabegie. Nous n'étions déjà pas d'accord avec les propos, mais nous aurions pu espérer voir ces remarques mises en œuvre, afin que soient assumées au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles les décisions que vous prenez au niveau fédéral. J'espère que vous n'allez pas venir nous dire, dans un an et demi, que le déficit est pire que prévu à cause du fédéral. Car ce niveau de pouvoir, c'est aussi vous, Madame la Ministre-Présidente! Il y a un vrai manque d'anticipation budgétaire de votre part; les mesures fédérales sont aujourd'hui connues alors qu'elles ne l'étaient pas lors de l'élaboration du budget initial. Il n'est donc pas imaginable que ces décisions et leurs effets ne soient pas intégrés dans votre ajustement budgétaire. Cela ne fait que démontrer la dramatique mauvaise gouvernance budgétaire de votre gouvernement.

Pour autant, les défis budgétaires – et vous avez eu raison de le rappeler, Madame la Ministre-Présidente –, sont évidemment réels. Les efforts pour maîtriser le déficit sont nécessaires. Ils doivent aussi être soutenables et cohérents. Finalement, c'est cela, faire de la politique: c'est choisir. Et cela commence aussi par ne pas gaspiller de l'argent pour financer des mesures idéologiques, comme la fin des nominations, qui coûterait 500 millions d'euros, mais dont, là aussi, on n'entend plus parler. J'imagine que le gouvernement a enfin, vu la mobilisation du terrain et les impacts budgétaires, décidé d'abandonner cette mesure absolument inique – c'est là aussi une question que je vous adresse.

Mais surtout, il faut sans doute éviter de tomber dans le piège des économies qui sont en réalité complètement contre-productives, y compris budgétairement. Par exemple, couper drastiquement dans l'enseignement, c'est risquer de mettre à mal tous les investissements dans le Pacte d'excellence, qui commencent à porter des fruits, et surtout, qui ont prévu des effets retour. Si on ne met pas en œuvre la baisse du redoublement dans l'enseignement, nous allons payer 400 millions d'euros de dépenses: nous continuerons à payer le coût du redoublement et cet effet retour n'existera pas.

La bonne gouvernance devrait donc vous obliger, dans ce gouvernement, à vous dire que l'un des objectifs principaux d'économie est d'atteindre cet effet retour, de gagner 400 millions d'euros. Vous nous avez fait un show le 23 avril pour 330 millions d'euros. Le coût du redoublement, c'est 400 millions d'euros: ne faudrait-il pas aujourd'hui investir dans cela plutôt que de venir nous expliquer par la porte et par la fenêtre que la situation est dramatique?

Fragiliser la culture, c'est aussi affaiblir un secteur clé de l'économie, de l'emploi et du rayonnement international de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et dès lors, aussi, une source de retours.

Oublier la jeunesse, qui malheureusement est aussi complètement absente de votre présentation, c'est mettre en péril des politiques d'émancipation et finalement ne pas soigner tout un ensemble de fractures sociales qui coûteront bien plus cher par la suite.

Où sont passés les engagements de ce gouvernement à l'égard des opérateurs de terrain, des citoyens? Où sont les promesses de campagne des partis de la majorité, singulièrement des Engagés, pour ne citer que votre parti, Madame la Ministre-Présidente? Aujourd'hui, on les cherche. Mais surtout, où est passée votre promesse – celle que vous nous aviez faite en début de législature – de clarté et de transparence?

Oui, nous avons les chiffres! Toutefois, sur toutes les questions que je pose qui concernent vos promesses et sur toutes les conséquences de l'accord du gouvernement fédéral, il n'y a rien! Où est dès lors la clarté sur l'ensemble de ces questions?

Les premières mesures pour les années 2026, 2027 et 2028 commencent à fuiter dans la presse. On entend parler de réduction progressive des subventions à la culture, de recul de la revalorisation salariale promise, de hausses de minerval pour les étudiants étrangers et pour les étudiants en général, de la suppression de charges de mission, des gels de projet. Tout cela va continuer à flotter au-dessus de la tête de l'ensemble des acteurs et des secteurs. Pourtant, ce sont des moyens nécessaires pour chacun d'eux.

Madame la Ministre-Présidente, concernant le courrier aux secteurs, vous nous dites vouloir travailler *bottom up* et demander aux administrations de vous pro-

poser des économies à réaliser. Pourrions-nous prendre un tout petit peu de recul afin de comprendre que les administrations, depuis maintenant plus de vingt ans (sachant que je prends la part de responsabilité de mon parti), sont à l'os de l'os! Certaines administrations ne sont plus en mesure de se payer des stylos! Ce n'est pas en leur demandant de déterminer les postes où il est nécessaire de faire des économies supplémentaires que, par magie, cela aboutira à des économies supplémentaires. Cela ne va faire qu'ajouter un climat anxigène à la situation.

Presque un an après l'installation de votre gouvernement, nous constatons qu'il n'y a toujours pas de trajectoire pluriannuelle, ni par secteur ni par politique. Or c'est surtout cela que nous attendions dans cet ajusté. Évidemment, continuer de la sorte revient à malheureusement courir droit dans le mur ou à reporter le mur éternellement. C'est courir dans un mur social, budgétaire, politique. Je crains qu'à force de rater les rendez-vous, vous risquiez surtout de perdre bien plus que du temps! Vous allez malheureusement perdre le soutien des enseignants, des artistes, des étudiants, des jeunes concernés et de tout un ensemble de secteurs qui demandent cette clarté, cette transparence et qui demandent d'avoir une vision d'investissement budgétaire dans ces secteurs clés. Nous l'attendrons pour le budget initial 2026; j'ai donc compris votre rendez-vous, mais j'ai aussi entendu dans vos mots que ce budget initial 2026 risquait de s'annoncer plutôt maussade pour tous les acteurs concernés. Je ne peux que le regretter.

**M. Fabian Maingain (Indépendant).** – Après le grand show auquel nous avons assisté voici moins d'un mois, nous nous attendions à un travail sérieux d'ajustement qui devait remettre la Fédération dans une bonne conjoncture budgétaire. Or, Madame la Ministre-Présidente, vous nous présentez un ajustement non pas basé sur des mesures structurelles, mais sur une aubaine conjoncturelle qui vous permet de reporter les questions délicates.

La seule chose confirmée est le report de l'indexation des salaires pour les enseignants. Alors qu'en ce moment, il semble que Les Engagés hésitent à entrer en résistance vis-à-vis de l'Arizona, on aurait espéré que vous défendiez mieux les intérêts des enseignants lors de vos discussions avec le gouvernement fédéral. On nous a tellement vanté la grande synergie entre les gouvernements de l'axe MR-Les Engagés! Nous nous attendions dès lors à ce que vous-même, votre gouvernement et votre ministre montiez au créneau pour faire revoir cette mesure inique. En effet, si le report de l'indexation vous permet de faire ponctuellement des économies, cela ne fait pas les affaires des enseignants, l'augmentation du coût de la vie n'étant pour sa part pas reporté d'un mois. Vous aviez pourtant promis de ne pas toucher à l'indexation des salaires. Voilà donc déjà une déception pour tous ceux qui ont cru que l'avènement d'un axe MR-Les Engagés constituerait le matin du grand soir pour la revalorisation des

enseignants, la reconnaissance de leur engagement dans l'éducation de nos enfants et la reconnaissance de la pénibilité de leur métier.

Lors de votre présentation rapide de l'ajustement, la fleur – qui ne permet toutefois pas de cacher l'arbre – est la lutte contre le sexisme et les agressions sexuelles dans les hautes écoles. Cependant, votre série d'annonces nous laisse sur notre faim. Vous prévoyez de faire des économies sur les budgets des subventions facultatives, mais lesquelles précisément? Qui sera touché par ces mesures d'économie?

Vous parlez d'une nouvelle économie réalisée sur la dotation de l'ONE. Je ne vois pas pourquoi et comment. Il faudrait nous donner plus de détails. On examinera cela avec Mme Lescrenier pour voir comment, avec cette nouvelle économie, l'ONE pourra encore remplir la mission essentielle qu'est la garde d'enfants, alors que, voici quelques jours, la presse mentionnait encore le manque criant de places dans les crèches, notamment à Bruxelles.

D'autres économies sont annoncées concernant WBE, soit le pouvoir organisateur de l'enseignement officiel organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. WBE continue d'être attaqué par votre gouvernement. J'ignore comment, dans votre trajectoire budgétaire, se passera dès lors le transfert des moyens de l'enseignement officiel vers l'enseignement confessionnel notamment.

Au détour d'un de vos *slides*, j'ai remarqué une économie étrange, que vous avez à peine mentionnée. Elle concerne la formation à l'islam, alors que votre partenaire de majorité fait pour l'instant un grand show sur la lutte contre la radicalisation. Je trouvais que cette formation représentait une bonne avancée. Alors, pourquoi faire des économies à son détriment?

Enfin, il faudra qu'on puisse analyser en profondeur l'ensemble de vos *slides*. Il serait souhaitable que nous les recevions. J'avoue que, votre prise de parole ayant été rapide, je n'ai pas eu le temps de tout noter. Ces *slides* nous seront aussi utiles lorsque nous recevrons les tableaux budgétaires pour voir, en détail, où se cache aujourd'hui le diable dans un certain nombre de mesures d'économies que vous annoncez.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je pense qu'aujourd'hui, trois enjeux majeurs nécessitent d'être relevés, particulièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles: la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, la protection des enfants et des jeunes ainsi que la santé, en ce compris la santé mentale. Je n'ai pas eu beaucoup de réponses sur la manière dont le gouvernement compte tenir compte et relever ces défis dans vos propos.

Pour l'axe portant sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, il n'y a pas un euro de plus pour la création de places en crèche. Aucun budget n'est alloué au financement de 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour sept enfants, pourtant promis par votre parti. Vous avez jusqu'en 2026 pour mettre cette ré-

forme en œuvre, j'imagine que son financement sera prévu dans le budget de 2026. J'entends bien que vous annoncez un budget catastrophique, voire de pire de la législature. Cette réforme sera-t-elle financée à un moment donné? Cela ne semble pas être le cas pour ce budget ajusté.

Toujours dans cet axe, 4 millions d'euros sont prévus pour poursuivre la gratuité scolaire en quatrième année primaire. Font-ils partie des 7,7 millions d'euros que vous avez annoncés de dépenses nouvelles? Je l'espère, c'est quelque chose qui me semble essentiel dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Je ne retrouve pas non plus quelque chose qui concerne de futurs accords du secteur non marchand. J'imagine que des discussions pourront être engagées, mais, en tout cas, cela n'est pas dans votre budget actuellement. Il y aura une mobilisation du secteur ce jeudi et je ne sais pas ce que vous allez pouvoir leur dire. Si vous avez des éléments à mettre sur la table dans cet axe-là, cela m'intéresserait.

La décision fédérale d'exclure du chômage après deux ans touchera un grand nombre de personnes. Parmi elles, de nombreuses accueillantes et de nombreux accueillants qui assurent l'encadrement extrascolaire, le matin, à midi et le soir, risquent de ne plus avoir accès au revenu d'intégration sociale (RIS), car leur situation dépendra des revenus de leur conjoint. De plus, certaines de ces personnes ont un contrat avec une agence locale pour l'emploi (ALE). Les exclusions du chômage ne débuteraient qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais je vous invite vivement, à vous saisir dès maintenant de cette question dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, sinon les écoles vont perdre plein de personnes assumant cet accueil extrascolaire.

Je n'ai pas non plus entendu d'annonces sur une augmentation de l'enveloppe pour les allocations d'études pour l'enseignement supérieur ni pour la proposition de repas gratuits dans les écoles. Ce sont pourtant des leviers essentiels dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Qu'en est-il par ailleurs de la compensation financière pour les élèves exclus de sixième année secondaire qui doivent aller dans l'enseignement pour adultes, où les droits d'inscription – de base, complémentaires ou autres – sont bien plus élevés que dans l'enseignement obligatoire? Pourriez-vous clarifier votre position? Cette mesure est-elle bien incluse dans les nouvelles dépenses? Fait-elle partie des 7,7 millions d'euros annoncés et à quelle concurrence?

J'en viens au deuxième axe fondamental, la protection des enfants et des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles où il nous faut avancer. Qu'en est-il du financement de nouvelles places d'accueil dans des institutions pour enfants qui doivent être protégés? Qu'en est-il du soutien aux associations de terrain qui œuvrent, entre autres, à la protection des femmes et des enfants menacés d'être à la rue? Qu'en est-il du soutien à la parentalité, axe clé de prévention? Qu'en est-il de la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, non

seulement dans l'enseignement supérieur, mais aussi dans l'enseignement obligatoire, où ce type de phénomènes est également observé? L'octroi d'un million d'euros pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, annoncé ce week-end dans la presse, sera-t-il en réalité un montant ponctuel attribué à un projet pilote, comme l'indiquent vos tableaux, ou un financement reconduit de manière structurelle?

Le troisième axe touche à la santé et à la santé mentale. Certes, vous n'avez pas détaillé les différentes mesures, mais *a priori* je ne vois rien sur le renforcement de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), et rien non plus sur les services de promotion de la santé à l'école, acteurs fondamentaux pour les questions de santé mentale. J'entends qu'il y a certaines possibilités d'avoir accès à divers financements pour la protection et du bien-être des enfants dans les bâtiments scolaires, mais qu'il n'y a pas de budget complémentaire ou supplémentaire, alors que nous devons pouvoir offrir aux élèves un cadre de travail plus agréable.

Le quatrième et dernier axe concerne le soutien à la presse indépendante. Fait-il partie du montant de 7,7 millions d'euros? Aujourd'hui, le besoin de soutenir la presse est criant au regard du paysage médiatique et des enjeux démocratiques.

Permettez-moi de revenir un instant sur votre manière de faire. Nous avons eu droit à un épisode de dramatisation avant le congé de printemps pour justifier la situation actuelle. Vous avez d'ailleurs ajouté une colonne dans vos tableaux à la présentation habituelle: la première colonne est le budget initial 2025, la deuxième concerne la dégradation avant le conclave budgétaire, et la troisième indique l'effort obtenu en diminuant les dépenses après ce conclave. Cette dramatisation a seulement servi à annoncer votre maigre soutien aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et a créé pas mal d'incertitudes et d'inquiétudes parmi les opérateurs des différents secteurs.

Ce n'est pas la bonne manière de faire. Vous ne pouvez pas dire que la situation sera horrible, et pourtant, vous venez d'agir à nouveau de la même manière en disant qu'en 2026, le budget sera encore pire. Et vous ajoutez qu'il y a un budget, un déficit et toutes les associations, fédérations, administrations et autres en sont responsables. Selon vous, elles doivent prendre leur part d'effort et communiquer là où il est encore possible de faire plus d'économies. Ce faisant, vous renforcez une fois de plus le sentiment d'inquiétude en annonçant le pire pour 2026, alors que ce que vous faites actuellement est déjà très inquiétant.

Il semble que le soutien de la Région wallonne à cet ajustement budgétaire ne soit plus aussi appuyé puisqu'elle a terminé son conclave avant même la fin du vote. Dans la presse, nous avons d'ailleurs eu droit à un jeu de «je t'aime, moi non plus» pendant quelques semaines.

En outre, le soutien de la Wallonie est très relatif étant donné qu'elle a décidé de poser des choix politiques qui creusent son propre budget, ce qui a fatalement une incidence sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque décision budgétaire est un choix politique qu'il faudra assumer par la suite.

Sauf erreur, vous confirmez que le gouvernement fédéral a entériné la mesure de report d'indexation des salaires, qui touchera tant l'administration que les enseignants. Or il me semble que certains partenaires du gouvernement fédéral essayaient de revenir sur cette décision. Je comprends néanmoins que le gouvernement Arizona ne fera pas marche arrière. Vous évaluez l'impact de l'indexation à 10 millions d'euros sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles à chaque dépassement de l'indice pivot. Il s'agira donc, à chaque fois, d'un manque à gagner qui pourra être compté.

Selon mes calculs, les économies que vous avez présentées n'atteignent pas les 25 millions d'euros annoncés, mais plutôt 16,9 millions d'euros. Pouvez-vous détailler la répartition de ces économies? Pouvez-vous également en dire davantage sur les 6,4 millions d'euros d'économie prévus pour les subventions facultatives? Par essence, le facultatif touche l'intégralité des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous avez parlé de non-reconduction et de report de projets, mais est-ce le cas dans un secteur en particulier, ou dans plusieurs? Cela veut-il dire que vous hypothéquez l'utilisation du Fonds de la Loterie nationale, qui rapporte plusieurs millions d'euros chaque année, dont 3 millions d'euros sont souvent alloués à des projets culturels?

Dans les 7,7 millions d'euros, quelles sont les nouvelles dépenses supplémentaires? Ce sont des choix politiques. Vous avez évoqué un million d'euros – que je considère ponctuel, libre à vous de démentir – alloué à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Vous mentionnez un budget dont le montant est non précisé pour soutenir le passage des élèves exclus de leur enseignement vers l'enseignement pour adultes, mais qu'en est-il des autres politiques?

Vous évoquez qu'il n'y a aucune possibilité de recette supplémentaire. Pourtant, même si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de capacité fiscale, des politiques sont coûteuses, comme le redoublement. N'y a-t-il pas matière à le réduire fortement? Sans doute, en investissant dans quelque chose qui permettrait de recourir nettement moins au redoublement, pour ne plus porter 400 millions d'euros qui alourdissent notre bilan. Ce gain financier serait bien plus important en termes de gain humain.

Enfin, la clé «élèves» ne finance que les élèves de 6 ans à 17 ans. Or l'enseignement obligatoire va de 5 ans à 18 ans. Les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles seraient certainement moins élevées si les montants et les recettes qui arrivent correspondaient à cette réalité. Pourquoi ne pas explorer

cette piste avec le gouvernement fédéral? Je tiens compte de la dénatalité qui fait diminuer cette recette, mais si le financement s'étendait de 5 ans à 18 ans, nous aurions certainement des recettes supplémentaires.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, l'ajustement budgétaire représente un moment important dans l'année politique. En effet, il permet réellement de tenir compte de l'évolution des paramètres depuis le budget initial, établi sur la base des données macroéconomiques de septembre 2024. Quatre mois après le début de l'exercice, nous avons désormais une vision plus précise de l'état des dépenses et des recettes. Il s'agit donc clairement d'un exercice utile qui nous permet de mieux estimer les moyens et les dépenses réelles de notre institution. C'est aussi l'occasion, en analysant l'état d'avancement de ces projets, de réorienter certains budgets non utilisés cette année vers des politiques qui manquent de moyens. Notre vision est une gestion plus volontaire et plus responsable.

Par ailleurs, nous faisons face à une dégradation du contexte économique, même si chacun l'interprète à sa manière. L'inflation et l'indice santé sont plus élevés que prévu et la croissance de notre économie est moins forte. Heureusement, les dernières données du Bureau fédéral du Plan pour le mois de mai indiquent un ralentissement de l'inflation. Cela permettra de limiter la hausse des dépenses pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc de réduire certaines économies à réaliser.

Bien sûr, nous devons rester prudents, d'autant plus que le contexte géopolitique est instable. Je ne parlerai pas du président américain qui décide et annule des droits de douane en quelques heures. Ce genre d'imprévisibilité crée de l'incertitude sur les marchés. Nous sommes aussi témoins de conflits meurtriers en Ukraine, en Palestine et ailleurs également. Ce climat n'est pas propice à une stabilité économique. Cela impose aux États, dont la Belgique, de réinvestir massivement dans la défense, ce qui rend d'autant plus indispensable une gestion rigoureuse de l'argent public. En Fédération Wallonie-Bruxelles, on touche à des matières qui sont au cœur de la vie des citoyens: l'éducation, la culture, le sport. Ce sont des politiques essentielles qui façonnent l'avenir de nos enfants et de nos sociétés. Il faut donc pouvoir préserver l'essentiel.

Le vrai problème, c'est le financement structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, régi par la loi spéciale de financement qui sous-finance nos Communautés. C'est vrai pour nous, mais ça l'est aussi pour la Flandre, même si celle-ci a trouvé la solution en fusionnant ses entités régionale et communautaire. Nous n'avons pas cette possibilité, mais nous avons le soutien de la Région wallonne. Notre situation financière continue de se dégrader avec la dénatalité qui joue un rôle important dans cette dégradation du financement de la clé «élèves».

Cela rend encore plus crucial l'effort de rationalisation des dépenses. Nous avons très peu de prise sur nos recettes, qui proviennent presque entièrement du ni-

veau fédéral, et nous avons peu de marge sur nos dépenses, puisque la moitié concerne du personnel.

Dans la trajectoire budgétaire qui a été définie, l'effort principal est porté par la Région wallonne pour éviter de faire peser des économies trop lourdes sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce contexte, je veux réaffirmer un principe fondamental concernant les enseignants. Combattre la pénurie des enseignants passe par la préservation des moyens de leur traitement, comme c'est le cas dans le budget initial: l'expérience antérieure des enseignants sera valorisée jusqu'à sept années pour une fonction en pénurie. On sait que leur rôle est essentiel dans l'accompagnement et la formation de notre jeunesse.

Le report d'un mois de l'indexation des salaires, décidée par le gouvernement fédéral, ne concerne pas uniquement les enseignants, mais bien de très nombreux secteurs. C'est un élément qui ne va pas mettre à mal le pouvoir d'achat des personnes concernées. Cette décision, que Martin Casier voit comme un sacrifice personnel, je l'interprète donc plutôt comme un effort collectif.

S'agissant de l'enseignement supérieur, nous saluons l'allocation d'un million d'euros à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus. C'est une excellente nouvelle, au même titre que la méthode adoptée pour en décider, qui a consisté en une étude, en la tenue d'auditions et en la constitution de groupes de travail ancrés sur le terrain. Chez Les Engagés, nous soutenons avec conviction ce type de démarches concertées et construites avec les acteurs concernés.

Pour conclure, j'ai envie de nous inciter à aller de l'avant. Nous saluons une nouvelle fois la création d'un comité d'experts et la démarche de concertation avec les secteurs. Cela prouve que le changement n'est pas uniquement le fruit de décisions politiques.

C'est aussi un dialogue avec les acteurs de terrain. Des économies doivent être décidées, avec un processus d'évaluation, pour éviter les impacts trop forts sur les citoyens. Dès lors, c'est un effort collectif qui demande des réflexions approfondies pour changer clairement les paradigmes et stabiliser clairement les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Pour être tout à fait directe, je trouve qu'il y a un vrai problème avec le gouvernement formé par le MR et Les Engagés. Celui-ci manque complètement de clarté, de transparence et de respect, à la fois pour les travailleurs de tous les secteurs et pour les jeunes. Nous ne savons plus s'il faut croire votre gouvernement ou non, Madame la Ministre-Présidente. Il y a huit mois, vous vouliez encore refinancer plusieurs secteurs, comme l'enseignement supérieur, l'aide à la jeunesse ou encore les crèches. Ensuite, vous avez convoqué une séance exceptionnelle pour dire que c'est la catastrophe

absolue et que tout le monde va saigner. Vous avez vous-même dit que personne n'allait être épargné par les coupes budgétaires. Aujourd'hui, c'est le retournement de situation: finalement, les choses vont un petit peu mieux.

Toutes ces annonces dramatiques n'avaient-elles pour but que de faire avaler aux secteurs déjà sous-financés qu'ils ont, en réalité, de la chance de ne pas bénéficier d'un réinvestissement à la hauteur des besoins, de devoir toujours faire plus avec moins et de voir leurs conditions de travail, d'enseignement, d'éducation et d'apprentissage dégradées? Quoi qu'il en soit, c'est inhumain, de la part de ce gouvernement, de jouer ainsi avec les sentiments des uns et des autres. Si c'est un calcul politique, je trouve cela vraiment dommage. En tout état de cause, j'aimerais que vous fassiez preuve d'un peu plus de cohérence dans vos déclarations, parce que ce qui est en train de se passer n'est pas acceptable.

Quant au fond, je pense que vous ne dites pas tout. Vous êtes passée très rapidement sur les quelques chiffres que contenait votre présentation, peut-être en espérant que cela empêcherait leur bonne compréhension. Ce que j'ai compris, c'est que vous allez chercher 25 millions d'euros. Vous avez cité plusieurs exemples d'économies, mais un calcul rapide suffit à démontrer que vous en avez omis certaines.

Vous renvoyez ces explications aux différentes commissions compétentes, mais je vous rappelle c'est bien la commission du Budget qui s'est réunie aujourd'hui. Nous aimerions donc en savoir plus. Par exemple, dans la répartition des efforts, vous avez évoqué la réforme en cours concernant la septième année de l'enseignement technique de qualification et l'enseignement pour adultes. Vous avez indiqué que de nouvelles coupes sont prévues dans ce cadre, mais sans en préciser le montant et, surtout, sans dire pourquoi vous ciblez encore l'enseignement qualifiant, comme si les jeunes et les enseignants de ce secteur n'avaient pas déjà assez souffert. Des coupes sont également prévues dans le secteur de la petite enfance, mais là encore, rien n'est clair.

Quelle est la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que ces secteurs, très importants pour les jeunes et leurs familles, sont déjà sous-financés? Vous le saviez avant les élections, puisque l'éducation, les crèches, l'aide à la jeunesse et la culture figuraient dans tous vos programmes électoraux. Or, dans tous ces domaines, il ne suffit pas de couper peu ou pas du tout; il faut des investissements, car la moitié des bâtiments scolaires ne respectent pas les normes, les classes sont glaciales en hiver et les plafonds s'écroulent. Sans les investissements nécessaires dès maintenant, la facture sera bien plus salée par la suite. Nous ne pouvons plus entendre parler d'économies alors que le sous-investissement est déjà flagrant.

La situation actuelle, c'est également que, dans ma région comme dans d'autres, quatre enfants sur cinq n'ont pas de place en crèche. Or, vous annoncez égale-

ment des coupes pour l'ONE. Quelles en seront les conséquences sur le terrain? Il ne s'agirait pas de s'en prendre à une institution telle que l'ONE sans tenir compte de l'impact des mesures sur les individus en bout de chaîne, c'est-à-dire non seulement les travailleurs, mais aussi les enfants et les parents.

La situation actuelle, c'est encore que des centaines de jeunes, faute de place en milieu d'accueil, se retrouvent soit laissés dans des situations de violence, soit parqués dans des hôpitaux.

Or, si j'ai bien compris, vous ne débloquent pas les moyens suffisants pour faire face à cette urgence.

La précarité grandit aussi pour les étudiants dans l'enseignement supérieur, qui sont de plus en plus nombreux à devoir supporter l'explosion des coûts pour suivre leurs études, c'est-à-dire qu'ils doivent travailler au lieu d'étudier. Il y a huit mois encore, vous avez promis un refinancement de l'enseignement supérieur, mais, toujours si je comprends bien, vous n'allez pas le faire. Pouvez-vous le confirmer?

Je laisse les questions sur les violences sexistes et sexuelles pour la discussion suivante, mais j'ignore si vous y participerez ou non. En tout cas, il serait intéressant d'entendre des explications de votre part sur la méthode selon laquelle vous avez calculé un budget d'un million d'euros pour la lutte contre ces violences. En effet, la réunion d'aujourd'hui n'abordera pas un plan que vous auriez élaboré, mais bien une proposition de résolution, issue des députés de la majorité, qui vise à vous demander d'élaborer un tel plan. De votre côté, vous avez parlé de tout autre chose dans la presse ce matin: vous avez abordé des propositions relatives à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus, ce qui va déjà au-delà de la proposition de résolution qui sera soumise au vote tout à l'heure. Dès lors, d'où vient le million d'euros que vous avez évoqué? À quels besoins ce montant répond-il? A-t-il été calculé sur la base d'un plan dont nous ne disposons pas? Le cas échéant, quel est ce plan?

Nous arrivons à une situation telle, en Fédération Wallonie-Bruxelles, que des coupes supplémentaires ne peuvent plus être considérées comme des économies, puisque la facture, particulièrement salée, serait simplement reportée. Les bâtiments scolaires sont souvent cités en exemple de cette situation, mais c'est pareil pour l'éducation.

Chaque euro qui n'est pas investi dans l'éducation devra être dépensé plus tard, car les jeunes ne disposeront pas d'un encadrement suffisant et la pénurie de professeurs ne fera que s'aggraver. La même logique est valable pour l'aide à la jeunesse et la culture. Combien de temps va-t-on encore brader l'enseignement et la jeunesse?

J'ose dire que la faillite d'aujourd'hui est bien celle du MR et des Engagés. Nous pouvons analyser tous les tableaux qui soient, il n'en reste pas moins que le MR

faisait partie du dernier gouvernement et que Les Engagés ont passé 20 des 30 dernières années à la tête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même s'ils n'ont pas toujours porté ce nom. Je pourrais même remonter encore plus loin dans le passé.

Madame Vandorpe, je vous entends vous plaindre de la loi de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis contente de savoir que vous considérez cela comme un problème, mais je constate que votre parti n'en parle pas au niveau fédéral, où sa place au sein du gouvernement lui permettrait pourtant de faire bouger les choses. En outre, c'est votre propre parti qui a voté cette loi de financement qui fait qu'à l'heure actuelle, des compétences cruciales comme l'école, les crèches, la petite enfance, le sport et la culture sont asphyxiées par les économies. Tant le MR que Les Engagés font partie du gouvernement fédéral, où ils débloquent des milliards d'euros pour l'armement. Par contre, quand il s'agit de remettre en cause le système de financement de nos secteurs vitaux, vos partis répondent qu'il n'y a pas d'argent.

Nous avons été les premiers à poser cette question fondamentale: est-il normal que nous laissions nos écoles tomber en ruines tout en investissant des montants colossaux dans l'armement? À ce sujet, Madame Degryse, vous avez un jour affirmé que cette comparaison n'avait pas de sens. C'est pourtant ce que vient de faire Mme Vandorpe: tout en justifiant les coupes budgétaires dans l'enseignement, elle a rappelé que la Fédération Wallonie-Bruxelles devait s'efforcer d'aller chercher des moyens supplémentaires au niveau fédéral. Je suis favorable à un tel découplage, car la Belgique ne manque pas d'argent. Il s'agit surtout de savoir où se situent les priorités; or, nous n'avons visiblement pas les mêmes.

Par ailleurs, vous acceptez des mesures fédérales qui enfoncent encore plus la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après l'armement et la loi de financement, parlons maintenant du salaire des enseignants, qui subit également des attaques. Les Engagés semblent clairement assumer cette agression. Le MR partage certainement cet avis, même si ses députés se sont abstenus de tout commentaire jusqu'à présent. Pourtant, pendant tout un temps, Les Engagés ont prétendu comprendre la colère des enseignants qui se mobilisent depuis des mois, mais finalement, le fait de toucher au salaire des enseignants ne leur semble pas si grave. Je ne peux que vous inviter à les contacter à ce sujet.

Combien de temps vos partis accepteront-ils de creuser le trou budgétaire et les trous dans les murs de nos écoles, faute d'investissements? Il s'agit aussi du trou dans les crèches; combien de femmes devront-elles encore renoncer à leur travail ou être écartées parce qu'il n'y a pas de place pour leur enfant? Combien de travailleurs, dans l'accueil de la petite enfance comme dans d'autres secteurs, devront continuer à faire plus avec moins, à supporter le poids des économies décidées par les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Vous avez entre

vos mains les conditions de travail de tous les secteurs publics et de l'ensemble du secteur non marchand; ces mêmes travailleurs manifesteront encore demain et ce jeudi pour les dénoncer et nous serons évidemment à leurs côtés pour réclamer des investissements indispensables dans toutes nos compétences vitales.

J'espère, Madame la Ministre-Présidente, que vous répondrez à nos questions en fournissant des clarifications plus exhaustives quant aux coupes budgétaires que vous comptez réellement opérer. Je vous en remercie d'avance, non seulement en ma qualité de parlementaire, mais aussi en tant que porte-parole de tous les secteurs en colère.

**M. le président.** – Je rappelle que la Conférence des présidents avait en effet décidé que la ministre-présidente se limiterait aux seules matières qui la concernent. Les questions posées aux ministres fonctionnels seront traitées dans les commissions thématiques correspondantes.

**M. Yves Evrard (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre présentation. J'ai écouté attentivement mes collègues, qui estiment que vous manquez de transparence et que certains volets sont lacunaires. Pour ma part, je constate qu'il y a trois semaines, vous avez pris vos responsabilités en venant devant la commission tirer la sonnette d'alarme. Il est difficile, en tant que ministre-présidente, responsable du budget, de s'apercevoir que le déficit va encore s'aggraver, à concurrence de 361 millions d'euros.

Ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle, mais vous avez fait preuve de transparence. Vous avez fait face aux parlementaires et à tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour envisager le plus sereinement possible, dans un contexte difficile, l'avenir de notre entité.

L'opposition vous a aussi reproché d'instaurer, par ces prises de parole successives, un climat anxieux. Or, ce discours vrai et juste, même s'il n'est pas toujours agréable à entendre, est un gage de sécurité et de sérénité et atteste d'une volonté de regarder la réalité en face. J'ai plutôt perçu, dans le chef de l'opposition, la volonté de semer le trouble et d'instaurer ce climat anxieux auprès de tous les acteurs pour créer une certaine forme de révolution.

Un conclave est, par essence même, un moment de discussion sur les chiffres et les perspectives à venir. Certains membres de l'opposition ont souligné qu'il y avait des points de discordance entre les partenaires de la majorité; il n'y a rien d'étonnant à ce que Les Engagés et le MR discutent pour essayer de définir les lignes directrices qui assureront les fonctions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Durant les dix dernières années, la conjoncture était plus favorable: des taux d'emprunt très bas qui permettaient d'offrir des marges de manœuvre et des paramètres macro-économiques plus avantageux qui permettaient d'augmenter les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres éléments ont toutefois

été source d'inquiétudes, comme la crise sanitaire et les inondations. Ces événements nous ont obligé, lors des ajustements budgétaires, à réaliser un état des lieux pour tenter de trouver un équilibre.

Ce qui a changé, pour l'actuelle législature, c'est que nous n'avons malheureusement encore reçu aucune nouvelle positive. Les taux d'emprunt sont ce qu'ils sont et nous devons composer avec eux. Vous auriez pu, comme votre prédécesseure et comme le proposent certains membres de l'opposition, mettre une partie du déficit sous le tapis. C'est un choix politique facile qui a été posé les années précédentes. Toutefois, le gouvernement a aujourd'hui la volonté d'être transparent, de regarder la réalité en face et de prendre en considération l'ensemble du périmètre de consolidation SEC. En effet, qu'il s'agisse des organes principaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des organismes périphériques, tous ont leur utilité et méritent le même sérieux dans leur la gestion.

C'est le rôle de l'opposition de demander plus de moyens pour telle ou telle politique; c'est de bonne guerre et j'agis de la même manière si j'en étais membre. La réalité est que les recettes s'élèvent à 13,5 milliards d'euros et les dépenses à 15,16 milliards. N'importe quel ménage peut comprendre qu'avec un déficit de 1,5 milliard d'euros, les miracles n'existent pas!

J'ai aussi entendu les remarques, tout à fait légitimes, par rapport au gouvernement fédéral. En réalité, nous sommes tributaires de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et, derrière cette loi, il y a des paramètres macro-économiques, tels que la TVA ou encore le produit intérieur brut (PIB). Quand le pays se porte bien, que les entreprises génèrent des revenus et qu'elles sont taxées, notre Fédération se porte mieux. Je rappelle qu'au niveau fédéral, notre partenaire est la Flandre et que tous les paramètres macro-économiques de cette Région sont nettement plus favorables que ceux de la Wallonie. J'ai la faiblesse de penser que la gestion en Flandre, depuis ces vingt ou trente dernières années, a été plus dynamique que la nôtre dans le passé et que celle que nous voulons mettre en œuvre aujourd'hui. Toutefois, il vrai que, par rapport au report des salaires, notamment des enseignants, comme pour d'autres paramètres, nous prenons acte des éléments décidés par l'État fédéral.

J'ai aussi entendu l'opposition dire – je dois me pincer pour le croire – qu'il n'y avait pas de trajectoire budgétaire. Or, dès le premier jour de votre prise de fonction et dès l'instauration du gouvernement, Madame la Ministre-Présidente, vous avez adressé un message clair aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles: le gouvernement est conscient que la situation est difficile et délicate et il va donc prendre ses responsabilités et faire en sorte, dans les cinq prochaines années, de maîtriser le déficit à concurrence de 1,2 milliard d'euros. Vous n'avez pas dit que vous alliez ramener le déficit à zéro, mais que vous alliez le maîtriser à un horizon de dix ans. En d'autres mots: le gouverne-

ment va continuer à mener des politiques dans tous les secteurs essentiels pour la Fédération, avec l'obligation de réaliser des efforts et d'évaluer chaque euro ainsi dépensé.

Dès lors, je vois en cet ajustement budgétaire un acte transparent et juste, étant donné que vous ne voulez rien cacher sous le tapis. De plus, j'y vois une volonté réelle de faire face à la réalité, même si chaque opérateur doit bien être conscient que des efforts seront encore nécessaires. Vous dites aujourd'hui que vous prenez en charge pratiquement un tiers du déficit. Nous comprenons bien qu'au budget initial de 2026, il faudra maintenir cette trajectoire budgétaire qui guide en quelque sorte l'action de ce gouvernement. Il n'est jamais agréable pour un exécutif de devoir fournir des efforts budgétaires. Peut-être le gouvernement suivant pourra-t-il dépenser autant qu'il veut. Si c'est le cas, il le devra très certainement à l'action du gouvernement actuel.

Au-delà de cela, les économies à concurrence de 25 millions d'euros sont très raisonnables au regard de l'ensemble du budget.

Dès lors, pour tous ces éléments, Madame la Ministre-Présidente, je salue le sens des responsabilités du gouvernement. En outre, j'espère que vous aurez à cœur, dans les semaines à venir, comme nous le ferons en tant que parlementaires membres de la majorité, d'expliquer à tous les opérateurs pourquoi vous prenez ces mesures au lieu, comme certains le font ici, de rabâcher sans cesse ce climat anxiogène. Ces décisions ont pour but de pérenniser tous des secteurs et toutes les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Merci, Monsieur le Président, d'avoir clarifié le cadre de mon intervention. Sinon, j'aurais pu croire qu'il s'agissait d'une tactique pour que vous puissiez, dans vos interventions, identifier tout ce que je n'avais pas cité.

C'est évidemment la difficulté de l'exercice: *de facto*, de nombreuses réponses à vos questions seront données dans les commissions de mes collègues. Je vous rappelle le choix de la Conférence des présidents. Je trouve parfois ennuyeux, voire tout juste acceptable, de me faire attaquer sur des choses que je n'ai pas citées, alors qu'elles seront abordées dans d'autres commissions, en particulier dans celle de l'enseignement obligatoire, de ma collègue Mme Glatigny, qui se déroule en ce moment.

Cela nous amuse-t-il? Non, évidemment. Aurais-je préféré être ministre-présidente en 2019, quand le déficit de la Fédération s'élevait à 361 millions d'euros? Oui, évidemment. Ces cinq dernières années ont-elles compliqué la donne – il y a eu la Covid-19, je vous l'accorde? Oui, évidemment.

Dès lors, aujourd'hui, ce n'est absolument pas de gaité de cœur que nous instaurons des économies et que nous essayons de maintenir les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est précisément parce que nous voulons les maintenir que nous faisons des choix parfois difficiles, y compris pour nous – et cela ne nous amuse pas du tout, ni moi ni aucun de mes collègues du gouvernement.

Ceci étant dit, je vais essayer de répondre à une série de choses que vous avez abordées, même si, comme je viens de le dire, je ne répondrai pas à tout.

D'abord, sur la méthode. Le 23 avril, la volonté du gouvernement, à travers ma prise de parole, était effectivement d'alerter sur l'importance et l'urgence de la situation. Vous pouvez voir cela comme une mise en scène si cela vous amuse; ce n'est pas le cas. La situation aujourd'hui est toujours dramatique. Nous avons simplement, pour l'ajusté, choisi des économies et pris des mesures certes en partie liées aux paramètres «macro» – mais c'est de bonne guerre, comme vous l'avez dit, Monsieur Casier. Nous avons aussi instauré des mesures qui ne nécessitent pas aujourd'hui d'arrêter des politiques publiques importantes et essentielles, parce que nous voulons nous donner le temps de ce travail et être accompagnés par un groupe d'experts.

J'assume pleinement que le budget initial de 2026 sera compliqué. Je le répète, ce ne sera pas un moment drôle, ni pour nous, ni pour vous, ni pour les secteurs concernés. C'est évident. Je vous remercie de vous préoccuper de l'entente au sein du gouvernement. Tout va bien! Il existe certes des désaccords. C'est normal et inévitable. Il n'est pas possible de tous avoir tout le temps la même interprétation des choix qu'on doit faire. Cela fait partie du travail. Vous le savez tous. Vous avez presque tous déjà été acteurs au sein d'un pouvoir exécutif.

Notre volonté d'impliquer les secteurs ne revient pas à les rendre responsables, contrairement à ce qui s'est passé durant la précédente législature. En revanche, nous sommes tous concernés. Nous ne sommes pas tous responsables, certes, mais nous sommes tous concernés. Notre volonté est donc de collaborer avec les secteurs, qui sont demandeurs. Je l'ai dit lors du budget initial: je ne veux pas que l'Union européenne prenne un jour des décisions relatives à l'allocation de nos moyens financiers, car cette institution ne connaît pas suffisamment bien nos politiques. Les secteurs demandent de donner leur avis lorsqu'il s'agit de faire des économies, car ils peuvent dire où cela sera plus facile ou moins douloureux ou moins compliqué d'en faire. Nous voulons évidemment les impliquer. Tout le monde est concerné, mais les secteurs ne sont pas responsables des dérapages budgétaires commis, entre autres, durant ces cinq dernières années. C'est une évidence.

Concernant la majorité des questions liées à l'enseignement obligatoire, Mme Glatigny répondra. Vous n'ignorez pas qu'il existe des groupes de travail en cours, au nombre de quatre. Ceux-ci ont été annoncés dès le mois de janvier.

La question liée au barème 401 est examinée dans ces lieux-là. Il est donc évident que le budget ajusté ne valide pas des options fondamentales sur des sujets en cours d'analyse de manière concertée. Cela prend du temps. Certes, nous sommes là depuis dix mois, mais nous avons encore quatre ans de travail devant nous!

Concernant les économies réalisées dans les moyens de fonctionnement des écoles, cela représente 5 millions d'euros sur 826 millions d'euros au total et cette enveloppe, en tenant compte de l'ensemble des paramètres, est en fait en hausse. Mme Glatigny vous expliquera plus en détails. Il n'y a donc pas d'inquiétude fondamentale à avoir. Pour les septièmes années professionnelles, des mesures d'accompagnement sont évidemment prévues. Mme Glatigny les a déjà évoquées à plusieurs moments lors des réunions de commission. Si vous avez fait les rétroactes des dates que je vous ai données en début de séance, le décret-programme est en première lecture au gouvernement ce vendredi. La majorité des mesures d'accompagnement seront dans ce décret-programme.

Concernant les questions liées aux bâtiments scolaires, il est tout d'abord difficile de clarifier un sentiment, mais je vais tenter d'expliquer à nouveau. Dans le plan d'investissement exceptionnel, il y avait quatre tranches. Après les trois premières tranches, pour des raisons de simplification administrative, la quatrième tranche ne sera pas basculée dans un appel à projets.

Le reliquat de la quatrième tranche sera versé dans les fonds classiques des bâtiments scolaires. Ce n'est absolument pas une économie, mais bien une mesure de simplification administrative.

Concernant l'enseignement obligatoire, je pensais que vous étiez des experts du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je me permets de vous rappeler que la diminution du redoublement est bien incluse dans le Pacte. On le voit d'ailleurs dans les premiers chiffres, même s'il faudra attendre davantage pour constater s'il s'agit ou non d'un effet structurel. En tout cas, les impacts financiers sont déjà pris en compte dans la trajectoire du Pacte. On ne peut donc pas affirmer qu'on a 300 ou 400 millions d'euros – si on vous écoute – de volant d'investissement potentiel, puisque ces montants sont déjà pris en compte dans la trajectoire budgétaire du Pacte, et donc aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, je voudrais d'abord vous dire que les mesures de «l'accord de Pâques» ne sont pas encore toutes coulées dans des textes de loi. La loi-programme n'est par exemple pas encore passée. Lorsque j'indique que le report d'un mois de l'indexation des salaires s'appliquera aux enseignants, je ne fais donc que répéter ce que le Premier ministre a dit. Quant à l'impact sur notre trajectoire budgétaire des autres mesures à propos desquelles vous m'interrogez, je ne peux donc pour le moment pas vous indiquer quelles seront leurs répercussions puisqu'il ne s'agit pas de mesures claires et précises.

Venons-en à la fameuse «clé élèves». Soyons clairs: la taille de l'enveloppe et des moyens octroyés est bien calculée selon la clé 0-17 ans. La clé 6-17 ans sert à calculer la répartition entre les entités fédérées. L'enveloppe est donc bien conditionnée par la clé 0-17 ans qui correspond à un coefficient démographique. La répartition entre les Communautés repose sur la «clé élèves» 6-17 ans. Il faut cesser de croire que l'adoption d'une clé 5-18 ans améliorerait la situation, car la Flandre le ferait aussi. Et la baisse de la démographie est moins rapide en Flandre que chez nous. Je pense vraiment que c'est dangereux. Je ne placerai jamais la Fédération Wallonie-Bruxelles en position de demande d'une quelconque réforme de l'État fédéral, car je suis convaincue que remettre en cause cette loi de financement et cette clé de répartition représente un risque beaucoup trop important pour nos institutions. Je suis d'ailleurs surprise que certains partis de l'opposition le demandent.

J'entends bien les fantasmes et les rêves en vertu desquels une nouvelle clé de répartition pourrait améliorer les choses, mais je vous invite réellement à la prudence. Dans tous les cas, je ne ferai jamais en sorte que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit en demande d'une réforme de l'État. Je peux juste vous inviter à faire des bébés. Pour ma part, j'ai déjà apporté mon tribut avec mes quatre enfants.

Venons-en à l'IPFI. Ce dernier dispose d'un budget de fonctionnement et avait formulé des demandes de jetons de présence ainsi que des engagements complémentaires. Nous n'allons pas accorder les engagements complémentaires prévus ni attribuer de jetons de présence. Dans l'ensemble, cela représente une différence de 150 000 euros qui correspond à peu de choses près à la différence existante entre les montants budgétés et les montants effectifs.

Quant à la Région Wallonne, vous imaginez que notre solidarité s'amenuise: ce sont là vos interprétations. Je rappelle que le ministre-président de la Région wallonne, que je salue, fait partie de mon gouvernement et a participé à l'ensemble des discussions du conclave budgétaire; la solidarité entre nos entités est toujours d'actualité au niveau des trajectoires et nous sommes décidés à continuer de travailler de la même façon.

Quant à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il s'agit effectivement d'un projet pilote. Cependant, le financement du projet est actuellement prévu pour trois ans. Ce n'est donc pas un projet ponctuel. Madame Pavet, ce projet sera débattu au Parlement. Vous savez que je n'ai pas pour habitude de participer aux débats parlementaires, mais je le ferai cette fois-ci. Je prendrai brièvement la parole à la fin de vos échanges. Il existe effectivement un plan d'action qui résulte des activités des groupes de travail et nous avons dégagé un million d'euros. J'y reviendrai plus en détail.

Madame Linard, vous avez déploré le fait que les crèches, l'aide à la jeunesse ou d'autres dossiers n'aient pas été abordés. Ces sujets ne relèvent pas de cette

commission, mais je rappelle que dans le budget initial 2025, neuf millions d'euros ont été dégagés pour l'aide à la jeunesse, ce qui n'est pas rien. De la même façon, un soutien aux crèches privées a été assuré, car il ne s'agit pas d'ouvrir uniquement des places de crèches subventionnées, mais bien d'ouvrir des places tout court. L'objectif est de parvenir à un solde de création de places positif, ce qui n'était pas le cas sous la législature précédente, puisque ce solde était négatif de 1 700 places, si on compte le nombre de places privées fermées. Je rappelle également que lors du conclave wallon, 23 millions d'euros ont été dégagés pour la création de places en crèches, ce qui démontre la solidarité entre nos deux Régions. Pour les autres questions, Mme Lescresnier vous donnera les détails lors de sa commission.

Concernant les économies et les nouvelles politiques, je ne les ai pas détaillées puisqu'elles découlent de la décision de la Conférence des présidents. Vous aurez donc les détails de ces différentes politiques dans les différentes commissions. Concernant les économies de 6,4 millions, elles concerneront différents appels à projets qui ne seront pas lancés. Madame Linard, le fonds de la Loterie nationale ne sera pas concerné.

Je pense avoir répondu à toutes les questions. Je tiens également à vous dire que s'il vous est facile, lors de vos interventions, de laisser entendre que l'on ment, que l'on cache des choses, qu'on ne dit pas tout, cela me prendra des heures pour vous expliquer qu'on a bien tout dit et que l'on ne vous a rien caché. C'est le cas aujourd'hui, on vous présente l'ajustement budgétaire tel qu'il a été réalisé par le gouvernement. Il n'existe pas de document caché. Peut-être que certains points n'ont pas été abordés car, précisément, il s'agit d'un ajustement, toutes les mesures et toutes les politiques n'ont donc pas été abordées, mais nous ne cachons rien! Il faut arrêter de faire croire que les hommes et femmes politiques au pouvoir cachent des choses, car c'est la meilleure manière de continuer à alimenter les extrêmes, ce que je ne souhaite pas. Je vous invite donc tous, je l'ai déjà dit et le répèterai pendant cinq ans, à être attentifs aux mots que vous utilisez, à vos propos et à la réalité que nous laissons transparaître de nos débats parlementaires, car aujourd'hui, nous avons tous besoin de transparence et d'honnêteté, en ce compris d'honnêteté intellectuelle.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, vous affirmez que nous vous interrogeons sur des matières qui ne sont pas traitées ici. La décision de la Conférence des présidents est connue, cependant, sans vous accuser de faire de la rétention d'informations, je constate votre choix d'annoncer les 25 millions d'euros, de donner quelques détails à certains et pas à d'autres. Cela soulève des questions légitimes, car ce manque de précision nous empêche de retracer l'ensemble des 25 millions d'euros. Or, en commission du budget, nous aimerions légitimement savoir comment cet argent circule.

Quant à la méthode, nous critiquons avec conviction le manque de prévisibilité pour les secteurs. Cela fait dix mois que ces derniers ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête! Selon moi, cette absence de prévisibilité est le résultat de ce que vous appelez «l'entente cordiale de votre gouvernement», qui rend impossible tout choix.

Monsieur Evrard, vous avez dit qu'il n'y avait pas de trajectoire définie. Or, durant la présentation du budget initial, la ministre-présidente a souhaité ne pas avoir à agir dans la précipitation, ce qui justifiait selon elle l'absence de trajectoire complète. Je m'en souviens très bien. Dix mois plus tard, avec le budget ajusté sous les yeux, force est de constater que nous n'avons toujours pas de trajectoire définie! Une trajectoire ne se résume pas à tirer une ligne droite sur un graphique. Une trajectoire, c'est aussi préciser les impacts, les dépenses annoncées année par année, etc.

Nous souhaitons que vous vous inspiriez de la Flandre qui a tracé une trajectoire pluriannuelle pour la Région et la Communauté flamandes. Elle a sans doute pu le faire parce qu'elle est constituée d'ingénieurs et pas de poètes!

Elle n'est malheureusement plus là, mais Mme Vandorpe m'a dit que le report de l'indexation constitue un effort collectif. Je suis prêt à entendre beaucoup de choses, mais il serait intéressant d'analyser qui sont les payeurs eu égard à toutes les mesures annoncées. Aujourd'hui, le monde de l'enseignement paie à tous les étages, partout, tout le temps! Je peux entendre qu'il en va d'un effort collectif et que chacun doit y mettre du sien, à condition que cet effort soit consenti réellement par chacun et à la hauteur de ses capacités. Pour rappel, bien que cela ne concerne pas notre Fédération, 95 % des économies fédérales sont portées par la classe moyenne et les plus précarisés de notre société! Il en va de même pour les professeurs: on leur demande une fois de plus de fournir un effort au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne parlons donc pas du tout d'un effort collectif, mais d'un effort concernant certains secteurs ciblés. C'est un état de fait: c'est l'enseignement qui paie les pots cassés.

Madame la Ministre-Présidente, vous affirmez penser que je comprenais mieux le Pacte pour un enseignement d'excellence... Mais rassurez-vous, je l'ai très bien compris! Simplement, dans le cadre de cette «non-trajectoire budgétaire» qui est la vôtre, vous affirmez que nous allons réaliser ces 400 millions d'euros d'économies. Avec le report, notamment, du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves, vous n'allez pas réaliser ces économies. Au contraire, vous allez aggraver votre situation financière. Vous n'allez pas atteindre les objectifs parce que vous ne vous donnez ni les moyens décrétaux ni les moyens humains pour faire face aux défis se présentant à vous.

Je le prédis: lorsque vous reviendrez vous donner en spectacle au sein de ce Parlement à l'occasion de la présentation du budget initial 2026, nous déplorerons

quelques centaines de millions supplémentaires d'économies que vous n'aurez pas réalisées, parce que vous ne vous serez pas donné les moyens de le faire. Je ne vous dis pas que vous allez faire des économies en plus, je vous dis que vous n'allez pas en faire! C'est cela que j'essayais de vous expliquer.

Derrière l'apparente souplesse de ce budget ajusté, force est de constater que lorsqu'on additionne les efforts que vous avez demandés vis-à-vis des subventions facultatives à l'initial et à l'ajusté, on arrive à plus de 11 millions d'euros d'économies! Rappelons que, parmi d'autres, le secteur de la santé mentale, cher au parti Les Engagés, vit beaucoup de l'octroi de ces subventions. Lorsqu'on choisit de réaliser 11 millions d'euros d'économies sur des secteurs essentiels, on ne peut pas parler de grande souplesse, ni de respect des divers secteurs. Certains secteurs subissent davantage l'impact de ces économies, simplement parce qu'ils étaient plus dépendants des subventions facultatives. Et cela relève d'un choix porté par votre gouvernement.

Madame la Ministre, vous avez annoncé une réduction de 5 millions d'euros dans le budget de fonctionnement des écoles. C'est drôle, car ce montant correspond exactement au montant compensatoire que vous aviez prévu dans le réajustement de l'enseignement officiel avec les autres réseaux. Dans le cadre du budget initial, vous aviez en effet annoncé que vous comptiez ajouter 5 millions d'euros enlevés au budget de WBE afin qu'«un enfant égale enfin un enfant» pour reprendre la fameuse phrase du parti Les Engagés. Je me pose la question de savoir si nous parlons des mêmes 5 millions d'euros. Car si c'est le cas et que vous les enlevez à tous les secteurs, WBE va payer deux fois! Autrement dit, WBE a déjà perdu 5 millions d'euros et il risquerait de perdre une seconde fois ce même montant.

Si ce n'est pas le cas, les 5 millions d'euros d'économies vont-ils cette fois immuniser WBE, qui a donc déjà subi une coupe budgétaire? Il serait intéressant de vous entendre sur ce point que vous avez habilement éludé dans le cadre de vos premières réponses.

Enfin, j'aimerais aborder un sujet qui vous concerne particulièrement, Monsieur Evrard ainsi que vous-même, Madame la Ministre-Présidente. Le PS est à peu de choses près aux manœuvres de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le début de son existence; le MR un peu moins, mais marginalement. Tout le monde au sein de cette assemblée accuse le PS de tous les maux. C'est une rengaine facile et cela fonctionne au niveau électoral. Vous pouvez continuer d'ailleurs, les gens finiront par se lasser. Cela étant, il n'y a pas plus faux débat que celui-là. On peut répéter un mensonge éternellement, espérer que ça fonctionne une fois, deux fois, mais à un moment donné, ça s'arrêtera. Je vous invite à suivre ce conseil amical: changez de disque, les gens vont se lasser de ce mensonge. Il faut maintenant que vous vous retroussiez les manches et que vous nous démontriez que vous allez tout révolutionner, conformément à ce que vous

aviez annoncé. C'est cela que nous attendons de vous, pas de vous entendre systématiquement pleurnicher et dire que c'est la faute des autres, ce qui, par ailleurs, n'est pas le cas!

Monsieur Evrard, vous avez dit que votre prédécesseur était responsable de cette situation. Par ailleurs, vous nous rappelez que le changement de la règle de calcul a été décidé par le ministre-président Jeholet, main dans la main avec le ministre du Budget. Nous pouvons nous demander pourquoi cela a été fait, mais au moins, le MR y est tout autant mêlé. Nous pouvons réécrire l'histoire, nous interroger, expliquer qui sont les principaux responsables, mais nous ne pouvons pas cacher le fait que le MR a été un acteur majeur de cette décision.

Pour le reste, Madame la Ministre, nous vous donnons rendez-vous dans toutes les commissions cette semaine et je continuerai d'insister sur ce dossier avec les différents collègues. En effet, il est important que les différents ministres de votre gouvernement fassent preuve d'un maximum de transparence dans toutes les matières.

D'ici à l'annonce du budget initial 2026, j'espère que votre gouvernement aura opté pour la bonne méthode de travail. Il ne suffit pas de taper sur les secteurs, il est temps de redonner du souffle! Il est temps que vous développiez une vraie trajectoire pluriannuelle et que vous soyez en mesure d'honorer les promesses faites aux citoyens et aux secteurs concernés. J'espère que nous pourrons avoir un débat de fond sur les choix de votre gouvernement et pas seulement, comme nous le faisons depuis le début de la législature, sur les ajustements purement techniques et/ou à la marge.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour les leçons que vous nous donnez. Je formule ce même remerciement à l'égard des députés de la majorité. Il est tout de même particulier, après avoir dramatisé la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant plusieurs mois, de reprocher ensuite aux députés de l'opposition d'inquiéter les citoyens.

En Conférence des présidents, nous nous sommes demandés si, en prévision de potentielles discussions, toutes les questions adressées aux ministres fonctionnels devaient être posées cette semaine ou dans deux semaines. Nous avons acté qu'elles devaient être posées cette semaine. Cela ne doit pas nous empêcher de vous interroger sur certains aspects lors de la présente réunion de commission du Budget.

Je réitère donc certaines de mes questions. Je ne dénombre que 16,9 millions des 25 millions d'euros d'économie annoncés. Qu'en est-il des 8 millions restants? S'agit-il de petits montants répartis de-ci de-là?

Dans quels domaines comptez-vous investir les 7,7 millions d'euros de dépenses nouvelles? Je note que vous prévoyez un montant pluriannuel d'un million d'euros sur trois ans pour un appel à projets pilotes visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles. J'entends que vous prévoyez des moyens pour compenser les droits d'inscription dans l'enseignement qualifiant, mais vous ne donnez aucun montant à ce stade. Peut-être cela sera-t-il pour plus tard?

**M. le président.** – Je rappelle que l'exercice de ce jour ne porte nullement préjudice au débat budgétaire qui aura lieu ultérieurement, sur la base des projets de décret qui seront déposés entretemps. Ce que vous dites est donc exact, Madame Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Je n'interprète rien. Ce que je dis, c'est que, sur cette masse de 25 millions d'euros d'économies, la ministre-présidente nous dit en commission du Budget qu'il y aura autant d'euros pour tel secteur et autant d'euros pour tel autre secteur, mais qu'il reste encore 8 millions d'euros pour lesquels aucune finalité n'a été définie. Je ne demande pas le détail précis pour ce montant. À quels secteurs ce montant sera-t-il alloué? Dans quelles proportions?

Mes questions sont identiques pour ce qui est des dépenses nouvelles. Vos réponses sont importantes, Madame la Ministre-Présidente, car les dépenses nouvelles sont le fruit de choix politiques qui se révèlent souvent positifs. Partant, je ne comprends pas pourquoi vous ne nous donnez pas de détails sur la façon dont ces montants sont ventilés. Je prends du fait que vous ne répondez pas à cette question. Je pensais pourtant obtenir les grandes orientations au cours de cette réunion de la commission du Budget.

Les subventions facultatives touchent par essence l'ensemble des secteurs; les décisions à cet égard doivent être portées de façon transversale par vous, en votre qualité de ministre du Budget. Dans le budget initial figurait une réduction des économies à hauteur de 5,4 millions d'euros pour les dépenses facultatives. Or, d'après ce que vous dites, il y aurait 6,4 millions d'euros d'économies supplémentaires sur ces dépenses facultatives dans le budget ajusté. Quelles dépenses facultatives sont-elles concernées? Je peux encore admettre que je ne reçoive pas de réponse; je constate tout de même que votre silence génère des inquiétudes.

En effet, lorsque les secteurs qui dépendent en tout ou en partie d'un tel type de financement entendent que vous allez réaliser des économies, sans pour autant avoir de précisions sur les vrais impacts, vous créez de l'inquiétude chez tout le monde.

Je prends aussi acte qu'il n'y a aujourd'hui pas de changement fondamental par rapport au budget initial, si ce n'est un calcul budgétaire. Je rappelle cependant que, parfois, certaines politiques qui coûtent de l'argent permettent par la suite

de réduire les dépenses. Durant la précédente législature, le gouvernement avait notamment choisi de créer 5 000 places supplémentaires dans les milieux d'accueil de la petite enfance. D'ailleurs, je précise, Madame la Ministre-Présidente, qu'il n'y a aucune crèche privée qui ne soit pas subventionnée: les milieux d'accueil collectifs sont tous des milieux subventionnés, et ce, même en entreprise.

Si le gouvernement faisait le choix d'investir dans la petite enfance, il donnerait plus de chances aux enfants à l'école. Cela coûterait donc moins cher en redoublements. À plus long terme, cela permettrait aussi de faire des économies, puisque le gouvernement augmenterait les chances que ces enfants puissent se diriger vers des activités professionnelles probantes. Investir dans certains secteurs de Fédération Wallonie-Bruxelles permettrait au gouvernement donc d'éviter certaines dépenses par la suite. En ne créant pas 5 000 places comme vous l'aviez pourtant promis, vous réduisiez les chances de nombreux enfants de bénéficier d'un futur plus positif.

J'ignore si j'aurai des réponses supplémentaires de votre part concernant les montants que vous avez évoqués, de 25 millions et de 7,7 millions d'euros, et concernant les dépenses facultatives. Si ce n'était pas le cas, je continuerais à poser ces questions par la suite.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – En réponse à votre remarque, Madame la Ministre-Présidente, j'estime pouvoir utiliser les mots que je veux à partir du moment où ils sont respectueux. Je ne pense pas du tout avoir été insultante. Je dis ce que je pense, je dis ce que j'analyse. Je vois que le gouvernement MR-Les Engagés joue avec des effets d'annonce qui font extrêmement peur, pour venir ensuite avec des coupes budgétaires inférieures et dire que tout va bien. Or, ce n'est pas le cas à un niveau de pouvoir comme le nôtre où de nombreux secteurs sont sous-financés.

En outre, vous vous cachez derrière les procédures du Parlement, mais il y a un manque de transparence et de clarté. Dans les différentes commissions, les ministres répondront à des questions particulières portant sur leurs compétences. Cependant, il avait été convenu que la ministre du Budget ferait un exposé général du budget pour l'ensemble des compétences. Malheureusement, votre exposé d'aujourd'hui est constitué d'exemples de mesures plic ploc, auxquelles on ajoute une rawette ou dans lesquelles on coupe franchement. Vous avez d'ailleurs choisi les sujets sur lesquels vous souhaitiez intervenir.

Nous sommes déçus par votre exposé, car nous avons attendu très longtemps. L'ajustement budgétaire a duré plus longtemps que prévu et on ignore pourquoi. Selon une fuite dans la presse, il y avait de gros problèmes, mais nous vous entendons finalement dire que tout va bien. Or, nous pensons que ce n'est pas le cas! Le peu d'éléments que vous nous donnez ne nous rassure pas. Nous n'avons pas vraiment eu de présentation générale. Nous irons poser nos questions dans

les autres commissions, mais nous pensons qu'il eût été riche d'avoir une vision plus globale ici.

Monsieur Evrard, vous dites qu'il faut que les paramètres économiques se portent bien pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles se porte bien, mais je voudrais vous retourner le problème. Nous savons qu'investir dans l'enseignement rapporte économiquement. Si seul le profit vous intéresse, regardez au moins ce point-là. Il est prouvé scientifiquement, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dont la Belgique fait partie, que chaque euro investi dans l'enseignement supérieur rapporte trois euros. Dès lors, si vous voulez que les paramètres économiques de notre pays aillent bien, investir dans l'enseignement est extrêmement intéressant, à la fois pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour votre économie.

Par ailleurs, la situation économique n'est pas mauvaise pour tout le monde. Au niveau fédéral, des milliards d'euros tombent du ciel pour l'armement, par exemple. Il existe donc de l'argent, lequel est d'ailleurs produit par les travailleurs... Il n'y a pas de miracle, il n'y a que des choix dans ce en quoi on investit. En effet, on va investir des milliards d'euros dans l'armement. Ensuite, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on va dire aux enseignants qu'on est désolé, qu'il y a une grave pénurie et qu'on va attaquer leur salaire, car on n'a pas le choix. On va dire aux élèves de l'enseignement qualifiant qu'on est désolé, mais qu'ils devront aller travailler, sans pouvoir continuer à étudier ou à se perfectionner. C'est là que vous allez encore taper et vous l'avez expliqué en partie dans votre argumentaire.

Des choix sont donc faits. L'économie ne va pas mal pour tout le monde. On le voit pour l'armement, mais aussi chez les actionnaires qui se remplissent les poches et chez les ultra-riches qui n'ont jamais été aussi nombreux après la crise de la Covid-19.

Le MR dit aussi que les miracles n'existent pas. Effectivement, des choix sont posés. Il y aura bel et bien des coupes budgétaires pour cette année. Nous n'avons pas encore connaissance de tous les éléments et nous irons poser des questions à ce sujet, mais nous en savons déjà assez pour constater que les choix ne sont pas les bons.

Vous dites aussi, Madame la Ministre, qu'il reste 200 millions d'euros à aller chercher et que l'année 2026 sera pire. Il faut que les secteurs concernés l'entendent. Il faut le dire, non pas pour agiter la peur, mais pour dire la vérité: il y aura encore de l'argent à aller chercher dans les années à venir, alors que les secteurs sont victimes d'un sous-investissement. La situation actuelle n'est juste plus tenable. Votre présentation ne nous rassure pas.

Ainsi, vous dites que neuf millions d'euros ont été débloqués en faveur de l'aide à la jeunesse. Mais il en faudrait 400 ou 500... C'est cela, la réalité! Vous le re-

connaissez hors micro, mais cela serait aussi intéressant de l'entendre dans ce débat. Nous sommes ici afin de comprendre notamment pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille avec cette enveloppe fermée. Or je ne vous ai jamais entendu dire, Madame la Ministre, que le financement de l'aide à la jeunesse ne va pas du tout, comme celui de l'enseignement, de la culture, de la petite enfance... soit de toutes les compétences de notre niveau de pouvoir. C'est quand même votre parti qui a voté la loi de financement qui nous bloque. À un moment donné, il serait intéressant de remettre la question sur la table, puisque de l'argent, il y en a, le problème étant qu'il ne va pas jusque dans nos écoles.

Nous ne coupons pas dans le budget des bâtiments scolaires, mais nous savons qu'il faut plusieurs milliards pour répondre à ce fameux thermomètre qui a prouvé que la moitié des bâtiments scolaires était vétuste. Nous parlons de jeunes et de professeurs qui se trouvent dans des bâtiments pour lesquels les investissements nécessaires n'auront pas lieu. Cela prouve une nouvelle fois que ne pas investir maintenant à ce niveau de pouvoir, c'est renvoyer la facture à plus tard.

Le salaire des professeurs est attaqué, les élèves de l'enseignement qualifiant sont attaqués et vous parlez des places en crèche, un sujet important pour nous. Marisol Revelo Paredes, elle-même puéricultrice, parle souvent des conditions invivables dans les crèches et du fait que la norme d'encadrement n'est pas respectée actuellement. Il y a aussi des parents qui nous alertent et nous disent qu'ils ont dû arrêter de travailler, car ils ne trouvent pas de place en crèche. Vous parlez de créer des crèches privées. C'est un énorme problème, car vous savez que la plupart des parents n'ont pas les moyens de payer une crèche privée. Ce sont donc énormément de femmes – les premières victimes de ce genre de coupe budgétaire – qui vont devoir arrêter de travailler, car une place en crèche privée est beaucoup trop chère. Payer jusqu'à 800 euros par mois est intenable pour un couple. Ce sont donc les femmes, qui ont le salaire le plus bas – dont les puéricultrices elles-mêmes – qui voient leur avenir et leur indépendance sacrifiés et nous savons où cela mène.

Nous poserons nos questions dans les autres commissions et nous découvrirons l'ampleur de vos coupes. Je tenais à vous dire que vous ne nous avez pas convaincus qu'on peut encore parler d'économies à ce stade tant les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont sous-financées. Les politiques menées par le MR et Les Engagés, contrairement à vos promesses électorales – même celles d'il y a encore quelques mois –, vont faire pire que mieux: creuser le trou budgétaire, mais aussi celui de l'éducation, de l'aide à la jeunesse, de la culture, du secteur non marchand et des conditions des travailleurs de ce dernier, des travailleurs qui seront mobilisés face aux attaques du niveau fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous les soutenons.

**M. Fabian Maingain (Indépendant).** – Madame la Ministre-Présidente, certaines questions que je vous ai posées n’ont pas obtenu de réponses. Je voudrais notamment savoir dans quels domaines de compétences vont se faire les diminutions des subventions facultatives. C’est une question importante.

Pour le reste, je note qu’après vos annonces de plusieurs millions d’économies, c’est presque un «ouf» de soulagement qui transparait dans les premiers articles de presse parus. C’est une bonne manière de le vendre. Je reste toutefois persuadé qu’il y aurait eu moyen d’effectuer d’autres choix, en ce compris budgétaires. Il y avait en tout cas certainement matière à hausser le ton face au gouvernement fédéral, notamment pour défendre l’intérêt du corps enseignant, d’autant qu’on nous a beaucoup vanté la concertation entre les différents niveaux de pouvoir.

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur Casier, je ne crache certainement pas dans la soupe et je ne critique pas l’action du gouvernement précédent. Au contraire, je siégeais dans la commission du Budget lors de la précédente législature et j’ai souvent défendu le gouvernement.

Lors de mon intervention, j’ai indiqué qu’à l’époque, le périmètre était différent. D’ailleurs, le décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française (décret «WBFin II») va améliorer la lisibilité pour le budget et la part des entités consolidées. Lors de la précédente législature, les taux d’emprunt étaient négatifs, ce qui a permis au gouvernement de l’époque d’éviter des efforts colossaux.

Je partage l’avis de Mmes Linard et Pavet lorsqu’elles citent des investissements qui coûteraient peu et qui rapporteraient beaucoup. Toutefois, ces investissements auraient une incidence du point de vue de la norme SEC. En outre, nous devons songer à une meilleure utilisation de nos moyens. Nous sommes une des entités qui investit le plus par élève, mais les résultats sont décevants. Il serait faux de croire que la majorité ne souhaite pas investir davantage: le budget prévoit 15 milliards d’euros d’investissements pour les salaires, pour l’avenir.

Nous devons lever 1,5 à 2 milliards d’euros chaque année sur les marchés financiers pour payer les frais de fonctionnement. J’ai mis trois mois à m’en rendre compte. La seule justification de cette situation est que nous pouvons nous le permettre, car nous investissons pour l’avenir. Néanmoins, notre responsabilité est de trouver la meilleure allocation des moyens.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, le déficit était de 361 millions d’euros en 2019. Je partage évidemment l’ensemble de vos préoccupations et la nécessité d’investir dans les bâtiments scolaires et dans le sec-

teur de l'aide à la jeunesse. Mais je ne dispose pas des milliards nécessaires à tous ces investissements.

Je n'entrerai pas dans les détails. Madame Linard, je vous livre les chiffres classés par ministère, en fonction des codes budgétaires. Les économies me concernant se chiffrent à 3 millions d'euros et le budget dévolu aux nouvelles politiques s'élève à 2,3 millions d'euros. Le budget de la ministre Lescrenier sera amputé de 5,6 millions d'euros et doté de 400 000 euros pour les nouvelles politiques. Le budget de la ministre Glatigny subira 14 millions d'euros d'économies et a augmenté de 3,7 millions d'euros pour de nouvelles politiques. Le budget du ministre Dolimont sera amputé d'un million d'euros, la ministre Galant se verra privée de 1,2 million d'euros et bénéficiera de 1,2 million d'euros pour de nouvelles politiques. Le budget du ministre Coppieters ne sera pas impacté dans un sens ou dans l'autre, vu son budget déjà peu élevé.

Quant au détail des subventions facultatives de 6,7 millions d'euros, je vous renvoie vers les travaux des commissions prévus la semaine du 30 juin. Il subsiste une ou deux grandes marges financières. Il manque un million d'euros. Le solde porte sur des petits appels à projets. Plusieurs d'entre eux reprennent parfois la même thématique. Nous avons choisi de les limiter. Vous disposerez de toutes les informations la semaine du 30 juin. Loin de moi l'idée de vous cacher quoi que ce soit, mais je ne possède pas la liste exhaustive de tous les appels à projets émergeant aux subventions facultatives. Je peux juste vous préciser qu'il en existe très peu dans le domaine de la santé mentale en Fédération Wallonie-Bruxelles; il y en a davantage en Wallonie. Ne croyez pas que nous ne soucions pas de la santé mentale.

Je rappelle que les partis de l'opposition peuvent aussi faire des propositions. Si vous avez des idées de secteurs ou de façons de dégager de nouvelles recettes ou de procéder à des économies, n'hésitez pas à me les soumettre. Nous sommes conscients de notre manque de moyens, mais la situation d'aujourd'hui complique grandement notre tâche.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, d'avoir donné les grandes masses concernant les différents ministres. Il sera vraiment utile, puisque vous le proposez, de nous donner, au moment de notre rendez-vous budgétaire du 30 juin, un vrai tableau reprenant l'entièreté des mouvements des frais facultatifs.

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Tout figurera dans les tableaux budgétaires. Vous disposerez de toutes les informations.

**M. le président.** – Je propose de suspendre nos travaux.

*Les travaux sont suspendus à 15h45 et repris à 18h40.*

*(Mme Valérie Dejardin, vice-présidente, prend la présidence)*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous reprenons nos travaux et nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## **2 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)**

### **2.1 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Accord du gouvernement Arizona: la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses secteurs vont-ils payer l’addition des réformes fédérales?»**

**M. Vincent Crampont (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, depuis plusieurs mois, à chaque fois que nous vous interrogeons sur les répercussions sur la Fédération Wallonie-Bruxelles de l’accord fédéral du gouvernement Arizona, vous revenez avec les mêmes éléments: des «analyses sont en cours», des «contacts sont prévus», une «concertation est à venir»... Pendant ce temps, le gouvernement fédéral avance, passe des accords dont les impacts semblent se préciser pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même lorsque certaines réponses paraissent claires – que ce soit dans vos déclarations devant ce Parlement ou dans la presse –, on découvre ensuite que la réalité est tout autre.

Ainsi, vous avez toujours affirmé que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne serait pas concernée par le mini-saut d’index, et que l’indexation des salaires – notamment des enseignants – n’était pas remise en cause. Or, le Premier ministre lui-même a confirmé que cette indexation sera bel et bien différée. Si tel est le cas, il s’agira d’une économie déguisée et réalisée, sans débat ni transparence, aux dépens du personnel. Une mesure décidée à un autre niveau de pouvoir donc, mais qui semble bien vous arranger sur le plan budgétaire. Je ne reviendrai pas ici sur le fond de ces mesures, que nous avons déjà largement critiquées: attaques contre la fonction publique, dégradation des carrières enseignantes, impact sur le secteur associatif et sur la recherche. Je me concentrerai ici sur leurs conséquences budgétaires concrètes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, car même sans être à l’origine de ces mesures, votre gouvernement en subira les effets. Ce dernier pourrait même, sans les contester, en tirer un avantage budgétaire au détriment des secteurs et personnes qui en dépendent.

De manière générale, qu’en est-il des contacts pris depuis le mois de mars dernier? Avez-vous enfin eu un retour du Premier ministre fédéral sur le courrier que vous deviez lui adresser concernant la portée exacte des mesures figurant dans l’accord? Le ministre-président Dolimont nous a annoncé la tenue d’une conférence interministérielle (CIM) en automne, dans le seul but de préciser les aspects inter-entités. Confirmez-vous ce rendez-vous? De futurs contacts sont-ils prévus avant l’automne? Où en est l’analyse annoncée de votre adminis-

tration sur les différents impacts des mesures du gouvernement fédéral sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et son périmètre?

Que devra payer la Fédération Wallonie-Bruxelles en plus à la suite des mesures fédérales prises? À l'inverse, quelles économies réaliserez-vous par défaut, grâce à des décisions prises ailleurs et que vous ne contestez pas? Des moyens seront-ils débloqués pour compenser les attaques multiples du gouvernement fédéral sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en particulier sur les fonctionnaires et le personnel enseignant: disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), pensions, recherche...?

Dans ce contexte, après les attaques successives concernant les pensions et les statuts, ne pensez-vous pas qu'il ne s'agit plus de se demander si un deuxième pilier sera nécessaire, mais bien de se demander quand et avec quels moyens ce le sera? Où en est le gouvernement sur ce chantier et quelle trajectoire entendez-vous suivre? Plus spécifiquement, confirmez-vous les propos du Premier ministre De Wever sur le report de l'indexation des salaires? Quel est l'impact sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les années à venir? En tenant compte du salaire moyen d'un enseignant et d'un rythme d'indexation régulier – tel qu'observé ces dernières années hors période de crise –, quel serait l'impact financier de chaque indexation salariale sur l'ensemble d'une carrière complète pour un enseignant soumis à un report systématique d'un mois?

Où en est la discussion sur la réforme du précompte professionnel pour les chercheurs? L'impact de ces mesures a-t-il été chiffré? Enfin, depuis le dépôt de la question, il nous revient qu'une extinction du régime de pension et de maladies pour les fonctionnaires aurait également un impact sur les indemnités maladie à charge des employeurs publics. La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle aussi concernée par cette mesure?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je confirme que nous poursuivons nos échanges constructifs avec le gouvernement fédéral. Un Comité de concertation (Codeco) est d'ailleurs prévu très prochainement. La question des impacts des décisions fédérales pour les entités fédérées y sera notamment abordée. Par ailleurs, le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées sont occupés par l'instauration des différentes CIM qui traiteront plus spécifiquement les différentes thématiques.

En ce qui concerne les thématiques abordées dans vos questions et pour éviter de me répéter, je vous renvoie notamment aux réponses à des questions orales à venir et dans lesquelles j'évoquerai les questions de l'indexation, des pensions et des congés maladie. Enfin, la loi-programme n'étant pas encore validée au niveau fédéral, il n'existe à ce stade pas de texte relatif à toutes les propositions de l'accord de Pâques. Pour le moment, il est donc difficile de quantifier et

d'estimer les impacts précis pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. En définitive, vous aurez davantage de précisions dans mes réponses à venir à d'autres questions.

**M. Vincent Crampont (PS).** – Madame la Ministre, la problématique des pensions concerne l'ensemble des secteurs, pas uniquement celui de l'enseignement supérieur. J'aurais donc voulu recevoir une réponse claire à cet égard. Le gouvernement fédéral prend des décisions et, bien que vous les dénonciez, le personnel enseignant, les étudiants et les chercheurs paient les pots cassés.

Plutôt qu'un simple équilibre de comptable, à quand une position claire pour défendre notre Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau fédéral? À quand des mesures pour anticiper les effets des réformes fédérales, pour assurer une concertation active? Des contacts sont en cours depuis plusieurs mois, mais les mesures ne suivent pas et les citoyens francophones doivent en assumer la charge. Enfin, je reviendrai vers vous concernant ma dernière question relative à l'extinction du régime de pension.

## ***2.2 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Plan budgétaire à moyen terme de la Belgique et répartition des efforts intrabelges – quelles conséquences pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?»***

**M. Vincent Crampont (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, la Belgique a transmis en mars son plan à moyen terme à la Commission européenne sur la base d'une trajectoire d'ajustement de sept ans, et l'avis formel de la Commission était attendu pour fin avril. Quelle est l'analyse de la Commission européenne sur le plan belge? A-t-il été approuvé?

Le plan anticipe un ralentissement de l'effort en 2025 et l'accélération par la suite pour l'ensemble des entités, prenant ainsi en compte l'arrivée tardive de l'accord fédéral. Cela signifie-t-il que la Fédération Wallonie-Bruxelles aura plus de marges en 2025, mais devra fournir des efforts plus importants les années suivantes? Quelle est votre position sur ce point?

Par ailleurs, le plan a été adopté sans répartition interne formelle à ce stade. Le Conseil supérieur des finances (CSF) a mis à jour son rapport pour permettre d'entamer les discussions intrabelges sur la répartition des efforts.

Quelle est la trajectoire du déficit structurel normé pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2025 à 2029 (en pourcentage du PIB) selon le nouveau rapport du CSF? Comment cela se traduit-il en termes d'efforts à fournir par la Fédération (en millions d'euros) sur la durée du plan et sur la durée de la législature? En termes de déficit autorisé (en millions d'euros) sur la durée du plan et sur la durée de la législature? Ces résultats sont-ils compatibles avec la trajectoire du gouvernement ou demandent-ils des efforts encore plus importants? Quelle est d'ailleurs la croissance des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles telles

que définies par les règles budgétaires de l'Union européenne? Quelle est votre analyse de la norme de dépenses autorisées comparée à la croissance des dépenses réelles de notre Fédération? Comment la volonté de vos gouvernements de soutenir une trajectoire commune Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit-elle dans ce cadre? Si la Fédération n'arrive pas à respecter les efforts à fournir, la Région compensera-t-elle à nouveau?

Enfin, nous imaginons que les discussions intrabelges ont pu se poursuivre depuis mars pour tenter de trouver un accord sur la répartition des efforts. Pouvez-vous nous faire un état des lieux des discussions? Quelle est la position défendue par votre gouvernement? La clé mixte proposée par le CSF est-elle soutenue ou contestée? Comment comptez-vous défendre les spécificités budgétaires et socio-économiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la fixation des objectifs définitifs, avec notamment des recettes propres limitées?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le ministre fédéral du Budget, M. Van Peteghem, a sollicité le CSF afin qu'il recalcule les scénarios de répartition de l'effort qui figuraient dans son avis précédent du mois de juillet 2024, et ce, sur la base du plan budgétaire structurel à moyen terme que la Belgique a soumis à la Commission européenne le 18 mars 2025. Le CSF a ainsi présenté un nouveau rapport le 18 avril 2025.

Un récent contact avec l'administration fédérale indique que la Commission européenne n'a pas encore fait de retour sur le plan budgétaire structurel à moyen terme de la Belgique. La Commission européenne devrait transmettre ses recommandations au Conseil européen dans le courant de la semaine prochaine. Un retour est attendu au début du mois de juin de la part des instances européennes sur l'évaluation de la trajectoire associée à la procédure de déficit excessif de la Belgique.

Les travaux sur la répartition de l'effort sont en revanche toujours en cours. Nous poursuivons nos échanges avec les différents niveaux de pouvoir et les instances fédérales. À titre indicatif, je vous ai montré, dans le cadre de ma présentation de l'ajustement tout à l'heure, la trajectoire de notre Fédération sur la base de ce rapport. Elle est bien plus exigeante que les objectifs budgétaires que le gouvernement s'est donnés. Comme je l'ai déjà souligné à de multiples reprises, si nous pouvons chercher à stabiliser le déficit à 1,2 milliard d'euros d'ici la fin de la législature, c'est grâce à la solidarité de la Région wallonne, toujours d'actualité, qui s'est donné quant à elle une trajectoire plus ambitieuse que celle du CSF.

**M. Vincent Crampont (PS)**. – Je vous remercie pour ces éléments de réponse, Madame la Ministre. Nous ne connaissons toujours pas les répercussions concrètes du plan budgétaire européen sur la Fédération Wallonie-Bruxelles ni

vosre position sur la question. Il est pourtant urgent d'anticiper et de voir si les accords seront soutenables pour la Fédération ou s'ils mettront à mal nos secteurs de façon structurelle. Nous avons évidemment notre petite idée sur le sujet: il est nécessaire d'anticiper les discussions avec la Région wallonne et éventuellement de l'appeler à compenser les besoins. Quelle est l'analyse de votre gouvernement? Où est votre défense des spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

### ***2.3 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quel avenir pour le secteur associatif et autres opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles?»***

**M. Vincent Crampont (PS).** – Dans le cadre de la réforme des subventions facultatives, le gouvernement a pris deux mesures. La première est de réaliser un premier volet d'économies de 5,4 millions d'euros, sans ciblage précis à ce stade, auxquels se sont ajoutés 6,4 millions d'euros qui, sans aucun doute, plongeront les secteurs dans une plus grande incertitude encore. La seconde mesure porte sur une réforme de la gouvernance et une potentielle pérennisation des moyens octroyés. Chaque membre du gouvernement a dû transmettre, pour le 7 mai dernier, un cadastre consolidé des subventions facultatives octroyées en 2024, reprenant notamment le montant global par portefeuille, l'identification des subventions récurrentes et leur caractère discrétionnaire.

Les premières analyses sectorielles ne sont attendues que pour la mi-juin et les propositions concrètes de réforme pour la mi-juillet. Cela veut dire que, pendant deux longs mois, des centaines de structures travailleront sans aucune visibilité, sans savoir si elles auront encore un financement après l'été ni si certains projets pourront être reconduits. Et beaucoup d'opérateurs ne peuvent pas se permettre d'attendre le dernier moment pour adapter leur organisation, leur personnel ou leurs missions.

Madame la Ministre-Présidente, le cadastre attendu pour le 7 mai a-t-il été transmis dans les délais par les membres du gouvernement? Sera-t-il communiqué au Parlement? Quelles sont les conclusions de cette première étape? Pouvez-vous nous donner le montant total des subventions facultatives en 2024, et une ventilation estimée entre montants considérés comme pérennes et montants ponctuels? Quel est l'impact sur les opérateurs des 5,4 millions d'euros d'économies, qui se sont montés à 11,8 millions d'euros, dès 2025? Quelles sont les modalités de la phase transitoire, en attendant la réforme complète?

Ne me dites pas une nouvelle fois qu'il s'agit de subventions ponctuelles et que vous ne connaissez donc pas les opérateurs qui subiront ces économies en 2025. Vous savez que, dans les faits, ces économies reposent sur des subventions qui financent chaque année des projets récurrents, et parfois des missions structurantes, portés par des opérateurs qui attendent une reconduction pour pouvoir fonctionner. Une évaluation sera-t-elle réalisée sur les conséquences de la ré-

forme sur les structures concernées? Enfin, quelles modalités de communication ont-elles été prévues avec les secteurs concernés? Les opérateurs seront-ils informés de leur sort avant l'été ou doivent-ils continuer à travailler dans le flou le plus complet?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, le cadastre des subventions facultatives 2024 était attendu pour le 7 mai. À la suite d'un retard administratif, il a finalement été transmis par la Direction générale du budget et des finances (DGBF) à mon cabinet, le 13 mai. Conformément à la note d'orientation du gouvernement, il a été partagé le jour même avec les autres cabinets ministériels. Ceux-ci sont en train de l'analyser afin d'identifier les subventions facultatives, discrétionnaires, récurrentes et ponctuelles. Cette analyse est attendue pour le 15 juin prochain.

Notons qu'à ce stade, il s'agit de données brutes et non consolidées. Le travail de vérification et de consolidation est en cours de réalisation par la DGBF. Le cadastre des subventions 2024 sera ensuite envoyé en primeur au Parlement le 13 juin. Les données seront alors accessibles en ligne à partir du 30 juin.

Le dispositif transitoire de la note d'orientation prévoit que les demandes de subventions, déposées en 2025, seront traitées et attribuées en deux tranches. Pour la première tranche de 25 %, et de 50 % de la Loterie nationale, l'administration doit traiter les dossiers introduits par la plateforme SUBside et les communiquer ensuite aux différents cabinets. L'analyse de ces dossiers par les cabinets et leur approbation se fera en une seule fois, lors de la réunion du gouvernement du 6 juin prochain. Une deuxième tranche de 25 % a également été prévue; le transfert des dossiers aux cabinets est prévu pour le 14 juillet 2025, pour une approbation à la réunion du gouvernement du 25 juillet.

Notre situation budgétaire est complexe, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi, lors du budget initial de 2025, de faire des économies dans les subsides facultatifs qui ne correspondent pas à des politiques menées, mais à des projets ponctuels pour lesquels les opérateurs demandent du soutien. Nous avons choisi de privilégier le maintien des crédits, notamment en culture, afin de continuer à mener des politiques. En revanche, je peux vous préciser que les mesures annoncées précédemment relatives au budget ajusté ne concernent pas le Fonds de la Loterie nationale.

**M. Vincent Crampon (PS)**. – Madame la Ministre-Présidente, vous parlez de réformes et de bonne gouvernance, mais les faits montrent une tout autre réalité. Le flou que vous entretenez sur les subventions facultatives entraîne déjà de graves conséquences sur le terrain. Des avis d'associations de tous les secteurs nous reviennent; en éducation permanente, parmi les partenaires des maisons de

justice, dans l'aide à la jeunesse, etc. Elles ont dû licencier du personnel et renoncer à certaines missions essentielles, faute de réponses claires sur leur financement. Cela a été un signal extrêmement inquiétant pour les secteurs, et en particulier pour les secteurs associatifs. À force de retarder les décisions, vous organisez vous-même l'instabilité que vous prétendez vouloir corriger.

*(M. Vincent Crampon prend la présidence)*

- 3 Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement supérieur est-il un “pilier essentiel de notre société”?» (article 78 du règlement)**
- 4 Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Élisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Diffusion des informations par le groupe “Université en colère ULiège” et le groupe de travail “Réformes gouvernementales – ULiège”» (article 78 du règlement)**
- 5 Question orale de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Colère des professeurs et des étudiants de l'Université de Liège (ULiège)» (article 78 du règlement)**
- 6 Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Mesures qui s'attaquent à l'enseignement supérieur» (article 78 du règlement)**

**M. le président.** – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Ces dernières semaines, les étudiants, les rectrices et le personnel de l'enseignement supérieur ont exprimé à tour de rôle dans la presse leurs inquiétudes quant aux attaques portées de toute part à l'enseignement supérieur en particulier et à la jeunesse de manière générale. À Liège, par exemple, le mouvement «Université en colère» a réuni plus 500 étudiants, doyens et professeurs, venus dénoncer les politiques d'austérité qui les touchent. Alors que votre gouvernement leur promettait une sortie de

l'enveloppe fermée, Madame la Ministre-Présidente, ils se rendent compte qu'ils auront à faire face à un définancement historique.

La remise en question du précompte professionnel des chercheurs constitue la première inquiétude des acteurs. En effet, cette mesure fiscale représente une part de l'ordre de 7 % des moyens structurels des universités. Elle permet à elle seule aux universités de maintenir la tête hors de l'eau. Cette mesure aurait des répercussions sur la recherche, mais également sur l'enseignement prodigué aux étudiants. Si elle venait à se réaliser, comment les universités parviendraient-elles à pallier ce déficit? Réduirait-elle le taux d'encadrement des étudiants déjà historiquement bas? Réduirait-elle les politiques sociales financées sur fonds propres? Peu importe les choix posés, les impacts sur la qualité de l'enseignement seront considérables et, à n'en pas douter, ces mesures ne seront pas neutres socialement.

Une seconde inquiétude concerne la remise en question de la prise en compte des particularités des carrières des chercheurs. Si cette mesure venait à se confirmer, les universités auraient à mettre la main au portefeuille pour garder le même niveau d'attractivité. Compte tenu de leurs finances, il est peu probable qu'elles le fassent. La conséquence serait dès lors la fuite des chercheurs vers l'étranger ou vers le secteur privé. Le temps des grandes déclarations des ministres Les Engagés et MR pour accueillir les chercheurs américains semble déjà loin...

Une carte blanche rédigée conjointement par le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), le Fonds de la recherche scientifique (FNRS), la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et la Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie (Essenscia), précise que, «si ces réformes cumulées se confirment, elles entraîneront une diminution de la qualité des formations, un appauvrissement des recherches et une baisse drastique de l'attractivité de la carrière scientifique et académique au sein des universités francophones».

Face à ces attaques portées par le gouvernement fédéral dans lequel siègent les deux partis de votre gouvernement, la Fédération Wallonie-Bruxelles reste muette. Vous n'avez émis aucune déclaration dans les journaux pour afficher votre soutien, comme vous avez pu le faire précédemment pour le secteur culturel. Vos déclarations dans le cadre de l'ajustement budgétaire et l'absence de mesures concrètes ne sont pas de nature à rassurer le terrain.

À l'instar de vos déclarations concernant la culture, considérez-vous que l'enseignement supérieur est un «pilier essentiel de notre société»? La réduction du précompte professionnel des chercheurs constitue-t-elle une ligne rouge comme l'était la fin du «statut d'artiste»? Les mesures concernant les pensions ainsi que celles sur le précompte seront-elles abordées en conférence interministérielle? Si oui, quand? Quelle sera la position défendue par votre gouvernement?

Quelles sont les réflexions que mène votre gouvernement pour assurer l'attractivité de l'enseignement supérieur pour le personnel académique? Au vu de l'état des finances des universités, la constitution par l'employeur d'un deuxième pilier de pension est-elle sérieusement envisagée?

À ce stade, la seule piste que votre gouvernement semble envisager pour refinancer l'enseignement supérieur est celle du modèle DIES (droit individuel aux études supérieures). Au-delà des considérations sociales et sociétales que pose ce modèle à ce jour, l'énorme charge de travail, le coût de la mise en œuvre du modèle et sa légalité au regard du droit européen ne sont toujours pas évalués. Quelles sont dès lors les autres pistes qui font l'objet d'une réflexion de la part de votre gouvernement et qui pourraient amener à un refinancement concret de l'enseignement supérieur?

J'en profite par ailleurs pour vous interroger sur la création d'un groupe de travail avec votre homologue français afin de rééquilibrer la mobilité étudiante entre la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand auront lieu les réunions de travail? Quelles thématiques seront-elles au menu des discussions?

Enfin, le définancement de l'enseignement supérieur aura-t-il des répercussions sur le minerval des étudiants? Une remise en cause du gel du minerval à 835 euros est-elle envisagée?

**Mme Valérie Bluge (MR).** – En réaction à l'accord de Pâques du gouvernement fédéral et aux conséquences qui en découlent, deux groupes se sont constitués au sein de l'Université de Liège (ULiège): le groupe de travail «Réformes gouvernementales – ULiège» et le collectif «Université en colère – ULiège». À ce sujet, j'ai été interpellée par des étudiants, des citoyens et des parents d'étudiants, inquiets des informations diffusées par ces deux groupes.

Tout d'abord, plusieurs s'étonnent des canaux utilisés pour la diffusion de ces messages et de la nature des documents transmis. En effet, certains étudiants m'ont rapporté avoir reçu des courriels de la part des professeurs par le biais de listes de diffusion des cours. Les professeurs utilisent ces listes pour envoyer des publications commentant ces réformes! Ces courriels annoncent diverses actions: des séances d'information qui portent sur l'impact de la réforme sur les services publics, en général, et sur l'université, en particulier, et qui seront organisées dans le cadre des cours les 5 et 6 mai; un rassemblement «Université en colère» organisé le 7 mai; une invitation à participer à une visioconférence ou une conférence intitulée «*Universités publiques: jusqu'à quand?*» et organisée le 9 mai.

Ces messages sont accompagnés de plusieurs documents: une note du groupe de travail de l'ULiège intitulée «*Pourquoi faut-il défendre le service public?*»; une motion du conseil d'administration relative à la réforme des pensions et à ses impacts; une note du CRef relative aux conséquences du projet de réforme sur le personnel académique des universités et sur leur capacité à remplir leurs mis-

sions. Enfin, les courriels invitent les étudiants et les collègues à rejoindre le groupe «Université en colère – ULiège» sur les réseaux sociaux. L'un des messages diffusés évoque, parmi d'autres, qu'une conséquence directe et à court terme de la réforme pourrait être l'instauration d'un minerval de 4 500 euros pour les étudiants afin de compenser le déficit de financement lié aux pensions.

Si la liberté d'expression des académiques est un principe fondamental, il me semble également important que ces groupes s'engagent dans un dialogue avec le gouvernement fédéral au sujet des réformes de l'Arizona. Cela étant, je m'interroge à la fois sur les appels à la protestation lancés, sur les moyens de communication utilisés et sur le contenu des messages diffusés.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous été sollicitée par le groupe de travail «Réformes gouvernementales – ULiège» ou par la rectrice concernant les conséquences de l'accord du gouvernement Arizona sur la capacité du personnel académique à exercer ses missions? Avez-vous également eu des échanges avec le CRef à ce sujet?

De mon côté, je n'ai relevé aucun élément dans la DPC indiquant que le minerval des étudiants belges pourrait être revu à la hausse. Pouvez-vous rappeler le mécanisme de fixation du minerval? Une augmentation généralisée à 4 500 euros me semble à la fois irréaliste et anxiogène pour les étudiants et leurs familles. Partagez-vous cette analyse? Le principe d'autonomie des universités permet-il d'utiliser les listes de diffusion des cours à des fins d'appel à la mobilisation politique? Ce *modus operandi* vous semble-t-il compatible avec les règles encadrant l'usage institutionnel des canaux universitaires?

**M. Octave Daube (PTB).** – Les professeurs, les académiques, les chercheurs et les étudiants de l'ULiège sont en colère. Ils l'ont fait savoir à travers un mouvement qui s'appelle «ULiège en colère» et qui veut se battre pour nos universités et nos services publics. La semaine dernière, plus de 500 personnes se sont d'ailleurs rassemblées devant l'ULiège pour manifester. Elles sont inquiètes de ce que deviendra l'ULiège à la suite des réformes des différents gouvernements, à savoir la réforme des pensions et les mesures d'économies qui sont ou seront faites dans l'enseignement supérieur. Elles craignent que la qualité de l'enseignement supérieur et l'indépendance de la recherche ne baissent et que l'accessibilité de notre enseignement supérieur ne diminue.

Nous pouvons déjà nous en rendre compte à l'ULiège, puisque la direction entend passer un contrat de recherche pour un montant d'un million d'euros avec Thales. Pour rappel, Thales est le premier producteur d'armes pour Israël, un pays qui commet actuellement un génocide sur la bande de Gaza.

Voilà les conséquences réelles de vos politiques d'austérité, Madame la Ministre-Présidente. La direction que prend notre enseignement supérieur est celle d'un enseignement moins indépendant, mais totalement dépendant du secteur privé.

Dès lors, les étudiants et les académiques veulent se battre contre toutes ces conséquences et vous alerter quant à la direction que prend notre enseignement supérieur.

Allez-vous être la ministre qui verra notre enseignement dépérir? Avez-vous rencontré les acteurs de ce mouvement et avez-vous pris connaissance de leurs revendications? Que faites-vous pour répondre à leurs préoccupations? Êtes-vous en discussion avec les autres niveaux de pouvoir – notamment le pouvoir fédéral – pour assurer un financement à la hauteur des défis de notre enseignement et de notre recherche?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Depuis quelques mois, Madame la Ministre-Présidente, le monde académique ne cesse d’interpeller les différents gouvernements – le vôtre et ceux auxquels votre parti participe – devant la conjonction de réformes catastrophiques qui affectent les secteurs de la recherche et de l’enseignement supérieur.

Dernièrement, plusieurs milliers d’académiques vous ont adressé un signal d’alarme quant à la situation de nos institutions en Fédération Wallonie-Bruxelles: une initiative provient de 2 000 académiques et a été publiée dans les pages du journal «*Le Soir*»; une autre initiative émane du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), du Fonds de la recherche scientifique (FNRS), de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), entre autres.

Les mots sont lourds de sens: ces chercheurs et professeurs alertent devant la catastrophe qui se profile et ils vous invitent à prendre urgemment la mesure du désastre annoncé. En cause: la conjonction des mesures adoptées ou planifiées par le gouvernement Arizona, le gouvernement wallon et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s’agit, concrètement, du sous-investissement public dans la recherche qui atteint péniblement 0,55 % du PIB en Fédération Wallonie-Bruxelles; or, l’objectif européen est d’atteindre 1 % du PIB. Une autre crainte concerne le maintien de l’enseignement supérieur dans une enveloppe fermée qui l’asphyxie un peu plus chaque année. Une autre préoccupation concerne la suppression, par votre gouvernement, des mesures qui compensaient le sous-investissement dans l’enseignement supérieur.

En Wallonie, la menace plane au-dessus du budget destiné à la recherche stratégique en nouvelles technologies et biotechnologies. Au niveau fédéral, le gouvernement Arizona ambitionne de couper brutalement dans le régime de dispense de versement de précompte pour les chercheurs. Sans parler des menaces de réductions drastiques des pensions des académiques.

En somme, pour reprendre les termes de la carte blanche, aucun autre secteur aussi crucial pour la société et l’économie n’a connu une combinaison aussi rapide et intense de réformes affectant négativement ses conditions de travail. Or,

ceci a pour conséquence très concrète de menacer l'équilibre financier des universités et de mettre gravement en péril leur attractivité dans un contexte européen et mondial extrêmement concurrentiel. Or, c'est de cela qu'il est question: de l'effondrement possible de la qualité de la recherche et des formations dans les universités, avec des répercussions catastrophiques, rapides et irréversibles pour l'économie wallonne.

D'après les mots du CRef, du FNRS et de la FEF, ces réformes visent à étrangler les universités et la réduction des moyens dévolus à la recherche scientifique met en péril l'évolution de l'ensemble de la société. Pire: les acteurs universitaires s'interrogent sur la perte d'autonomie et d'indépendance que ces tombereaux de réformes impliquent. Dans le contexte de l'attaque frontale du président Trump contre les universités américaines, on le serait à moins. C'est loin d'être anecdotique!

Les signataires rappellent combien l'essor économique d'une région est directement corrélé au sort réservé aux universités et aux chercheurs qui contribuent à la formation, à l'innovation et au rayonnement de son territoire. Disposer d'universités de très haut niveau est une condition nécessaire à la croissance économique d'une région et d'un pays. Sans compter le rôle que jouent ces institutions et ces personnes dans la souveraineté de nos territoires, au regard des défis auxquels nous sommes et serons confrontés: dérèglement climatique, destruction du vivant, épisodes de pandémies, vieillissement, etc. Ce sont des domaines où nous ne pouvons pas nous passer d'investir au risque de nous voir liées à nos seules dépendances extérieures.

Madame la Ministre-Présidente, ces deux contributions publiques doivent allumer des signaux d'alarme à tous les niveaux. Aujourd'hui, devant les menaces convergentes contre l'indépendance des universités et la liberté de la recherche, il n'est plus possible de fermer les yeux sur ce qui s'opère dans notre propre paysage universitaire et de recherche. Ces chercheurs, ces recteurs, ces professeurs nous invitent à résister à l'effet boomerang de ces mesures. C'est une question de survie pour nos universités qui sont pourtant des actrices indispensables de l'évolution sociétale et du développement économique.

Avez-vous été sollicitée par les deux collectifs de signataires issus du monde académique? Que retenez-vous des interpellations qu'ils adressent au monde politique en général et à votre attention en particulier?

À court terme, quelles mesures prenez-vous pour protéger les universités et les chercheurs de mesures d'austérité adoptées dans les autres niveaux de pouvoir et protéger leur indépendance? Avez-vous sollicité l'organisation d'une discussion en Comité de concertation?

L'enjeu du financement des universités a-t-il fait l'objet de discussions et de marges budgétaires supplémentaires lors du conclave budgétaire d'ajustement?

Quel est l'avancement du chantier relatif à la sortie de l'enveloppe fermée de financement des universités?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames et Messieurs les Députés, la majorité des mesures que vous évoquez ne font, à ce stade, pas l'objet de textes définitifs. Les détails de bon nombre d'entre eux sont encore en cours de réflexion et d'analyse. Néanmoins, mon cabinet est en contact constant avec les autres niveaux de pouvoir. Je me tiens donc informée quasiment en temps réel et, dans la mesure du possible compte tenu d'un contexte budgétaire extrêmement difficile à tous les niveaux en Belgique, je veille à préserver les intérêts de l'enseignement supérieur.

Je l'affirme haut et fort: l'enseignement supérieur est un pilier essentiel de notre société. Une CIM est bien prévue, mais l'agenda n'a pas encore été fixé. Il en va de même pour la mise sur pied d'un Codeco, dont la réunion prendra place prochainement. Par ailleurs, je n'ai pas rencontré les représentants du collectif «Université en colère» et du groupe de travail «Réformes gouvernementales Université de Liège (ULiège)». Mon cabinet a toujours accepté de rencontrer les auteurs de cartes blanches ou les acteurs de terrain, soit à leur demande, soit à notre initiative. À ce stade donc, aucune rencontre n'a eu lieu avec les collectifs cités. En revanche, mon cabinet a des contacts très fréquents avec le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). À titre d'exemple, une réunion est prévue demain pour exposer aux recteurs et rectrices le budget ajusté de 2025 et répondre à leurs questions.

Concernant l'utilisation des listes de diffusion de cours par des professeurs de l'ULiège en vue de transmettre des appels à mobilisation politique, sans connaître le détail du contexte dans lequel cette diffusion a été réalisée, le règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre cette situation. Il s'agit en effet du traitement de données à caractère personnel. Dès lors, je demanderai un avis sur cette question au commissaire au gouvernement présent à l'ULiège.

Venons-en aux mesures décidées par le gouvernement Arizona et à leur incidence sur l'enseignement supérieur. La dispense partielle du versement du pré-compte professionnel des chercheurs est octroyée aux universités et aux hautes écoles depuis une vingtaine d'années. Pour les établissements d'enseignement supérieur, cette économie salariale est destinée à être réinvestie exclusivement dans la recherche, par l'engagement de chercheurs supplémentaires ou par l'augmentation des budgets d'équipements ou d'infrastructures destinés à la recherche. Si elle devait se produire, la suppression de cette dispense fiscale n'affecterait pas directement la qualité de l'enseignement ou, en tous cas, pas le taux d'encadrement des étudiants. Elle ne devrait donc pas non plus produire d'effets sur les politiques sociales des établissements. Cependant, force est de

reconnaître qu'il y aura probablement une incidence plus indirecte. À ma connaissance, la discussion sur la dispense du précompte professionnel des chercheurs n'a pas encore commencé. Je la suivrai de très près, car je suis tout aussi convaincue que le CRef qu'une mesure de ce type, qui ne vise que le secteur public, affecterait un type de recherche qui ne peut se déployer que dans un cadre non directement lucratif. Le soutien à la recherche fondamentale menée dans les universités, grâce aux fonds et dans les instituts de recherche scientifique est essentiel.

En ce qui concerne les pensions des académiques, j'y reviendrai ultérieurement dans le cadre d'une autre question dédiée à cette thématique, car toutes vos questions s'entrecoupent. On a donc dû faire des choix pour y répondre au meilleur endroit. Je ne reviendrai pas sur le modèle que j'ai déjà eu l'occasion de commenter lors d'une réunion précédente. Je vous renvoie donc à ma réponse donnée en cette occasion, car les choses n'ont pas évolué. Il ne s'agit par contre pas de la seule piste envisagée par le gouvernement en lien avec le financement de l'enseignement supérieur, mais d'une piste parmi d'autres. Cette piste a été soumise à l'analyse par ma prédécesseure. Elle a été avancée par les universités dans le cadre des groupes de travail spécifiques à leur refinancement qui ont été lancés au sein de mon cabinet. La sortie de l'enveloppe fermée sera aussi abordée lors des réflexions menées par ces groupes de travail.

La diversification des moyens de financement de l'enseignement supérieur est également à l'étude, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Une demande importante des acteurs impliqués concerne la possibilité de mieux utiliser les moyens dont ils disposent et de les utiliser pour le fondement même de leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la société. Les établissements se sont donc engagés dans la démarche de simplification administrative entamée par le gouvernement et ont proposé une série de mesures, contribuant par là même au choc de simplification administrative, ainsi qu'à une réorientation de leurs moyens vers l'essence même de leurs missions.

Concernant le déséquilibre de la mobilité étudiante entre la France et la Belgique, j'ai rencontré mon homologue, Mme Elisabeth Borne, pour traiter ce sujet. La rencontre s'est révélée positive. J'y reviendrai ultérieurement, en réponse à une question qui, je l'espère, me sera posée.

Enfin, quant au mécanisme avancé par le collectif «Université en colère», visant à faire passer à 4 500 euros le minerval pour compenser les impacts négatifs de la réforme des pensions, cette question n'est pas à l'ordre du jour. Formuler un tel présage est inutilement anxiogène. J'ai d'ailleurs immédiatement réagi sur les réseaux sociaux pour rassurer les étudiants et leurs familles. En plein blocus, ces derniers n'ont pas besoin de ce stress supplémentaire.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Vos réponses ne nous rassurent pas beaucoup. Vous avez parlé des décisions émanant du gouvernement fédéral. Vous dites que les résultats ne sont pas définitifs, mais, quand ils le seront, il sera trop tard. Je vais prendre un exemple. Un chercheur qui travaille aujourd’hui à mi-temps va peut-être voir son temps de travail diminuer vu l’impact de la baisse du pré-compte professionnel. Il n’aura alors peut-être plus assez de jours pour que son année de travail soit comptabilisée pour sa pension. En d’autres termes, nous risquons de voir un potentiel chercheur de talent quitter le secteur de la recherche pour aller travailler dans le secteur privé. Ce type de cas nous préoccupe, de même que votre annonce relative à la diminution du budget alloué au secteur de la recherche.

Face à l’austérité aveugle de la coalition Arizona, le Parti socialiste (PS) vous demande de défendre et de protéger les intérêts de l’enseignement supérieur et de la recherche francophone. Ces secteurs sont indispensables pour notre démocratie, pour le développement économique d’un pays et surtout d’une Communauté. Ce qui nous fait peur aujourd’hui, c’est que les universités flamandes pourraient bénéficier d’aides de la Flandre, alors qu’à l’heure actuelle, cela ne semble pas être le cas du côté francophone. Cela risque d’encourager le développement d’un enseignement supérieur à deux vitesses, avec d’un côté la Flandre qui va investir et de l’autre la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne va pas compenser les mesures prises au niveau fédéral. Cela engendrera un déclin des carrières, de la formation et des diplômés. C’est donc assez inquiétant pour nous, pour les étudiants et pour les travailleurs du monde de l’enseignement supérieur.

Comme vous l’avez fait pour le secteur de la culture, nous vous demandons donc de ne pas tolérer ces attaques à l’encontre de l’enseignement supérieur, de la recherche, des travailleurs, mais aussi des étudiants. On en a peu parlé, mais les étudiants vont être les premières victimes de ces coupes décidées par vos partis au sein du gouvernement fédéral. Aujourd’hui, nous vous demandons de travailler à l’amélioration de leurs conditions d’étude et de lutter contre l’échec. Dans ce but, nous allons déposer un projet de motion en séance plénière pour exhorter votre gouvernement à agir, à interpeller le gouvernement fédéral et à travailler sur des propositions visant à concrétiser les promesses faites dans votre DPC.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d’avoir de la considération pour l’enseignement supérieur et de vouloir continuer à défendre ses intérêts, y compris dans le cadre des différentes réformes. Je vous remercie également d’avoir interrogé, par l’intermédiaire de votre commissaire du gouvernement, la diffusion d’informations qui posent question. J’ai, en effet, reçu des présentations comportant des informations incomplètes ou erronées qui ont été adressées par courriel aux étudiants.

Par ailleurs, je vous remercie d'avoir rassuré quant au minerval. Il est interpellant et anxiogène de faire peur à ce point aux étudiants à deux semaines de la période d'examens. Certains m'ont expliqué qu'ils ne seraient plus en mesure de poursuivre leurs études si l'augmentation du minerval à 4 500 euros était confirmée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, rien n'était fondé dans cette annonce.

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, je m'étonne, car, d'un côté, vous expliquez que l'enseignement supérieur constitue pour vous l'un des piliers de la société, de la démocratie et du développement économique, et de l'autre, vous agissez dans le sens contraire de cette affirmation.

Le secteur de la recherche vous alerte quant au fait que la réforme des pensions, à laquelle votre parti contribue au niveau fédéral, fera extrêmement mal aux universités, tout comme les coupes budgétaires, les mesures d'austérité envisagées en Fédération Wallonie-Bruxelles ou le sous-financement chronique. Or, vous semblez agir à rebours de ce que tous les opérateurs de terrain préconisent. Ce n'est pas tous les jours que le CRef, la FEF, le FNRS et essenscia signent une carte blanche commune. Il est grave qu'une fédération patronale vous alerte aujourd'hui sur l'état de nos universités.

J'espère sincèrement que vous allez changer de cap, car nos universités ne vont actuellement pas dans la bonne direction. J'aurai d'autres occasions de vous interroger sur les mesures décidées lors du conclave budgétaire.

Enfin, Madame Bluge, je déplore que vous vous inquiétiez autant d'une histoire de courriel, mais si peu de notre enseignement supérieur.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je ne suis pas rassuré. Vous indiquez que les textes ne sont pas définitifs, mais ces orientations figurent dans les accords de majorité que votre parti s'est engagé à mettre en œuvre. Des ministres, y compris au sein de votre gouvernement, se permettent, dans la presse, d'aller au-delà de ce qui se trouve dans vos accords de majorité. Vous vous dites attentive, mais je pense que cet argument ne tient pas.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu de rencontre avec le secteur. Il serait utile d'entendre ce que ses acteurs ont à dire, car j'ai le sentiment que vous ne prenez pas la mesure de la conjonction des décisions politiques qui s'abattent clairement sur nos universités, et notamment sur les chercheurs. Ce n'est certainement pas avec l'évolution du cadre que vous proposez que nous parviendrons à attirer des universitaires des États-Unis et à leur offrir une protection.

La recherche académique ne constitue pas qu'une dépense; c'est aussi un investissement porteur d'effets leviers pour l'emploi, la recherche et l'économie, la promotion de talents et la promesse de partenariats à l'étranger. En sous-finançant l'excellence qui caractérise notre enseignement, vous allez le mettre à mal. Par ailleurs, je regrette que trois de mes questions n'aient pas reçu de ré-

ponse. J'ignore ce que je peux faire pour que vous soyez plus complète à l'avenir.

Je souhaite, au nom du groupe Ecolo, déposer une motion de recommandation en conclusion de l'interpellation de Mme Dujardin.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Monsieur le Président, je souhaite réagir pour un fait personnel, vu que mon nom a été cité dans une intervention précédente. Je précise que je ne m'inquiète pas de courriels envoyés, mais de la manière dont ils sont envoyés et de leur contenu politique, présentant aux étudiants des informations lacunaires et anxiogènes à deux semaines de la période d'examens. Les étudiants devraient recevoir des conseils pédagogiques et didactiques plutôt que des appels à la mobilisation politique comportant des informations qui suscitent la peur.

Par ailleurs, le groupe MR souhaite également déposer une motion.

**M. le président.** – J'ai été saisi de trois projets de motion. Le premier, signé par Mme Dejardin et MM. Crampont, Casier et Lepine, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement supérieur est-il un “pilier essentiel de notre société”?»,

demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

de défendre les intérêts des établissements d'enseignement supérieur francophones et de leurs travailleurs, la qualité de notre enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des conditions d'études des étudiants francophones face aux mesures d'austérité portées par le gouvernement fédéral,

de prendre rapidement des mesures concrètes pour refinancer l'enseignement supérieur, conformément à ce que prévoit la DPC,

d'adopter sans délai un plan visant à lutter contre la précarité étudiante sur la base des recommandations de la résolution interparlementaire du 30 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et adoptée par l'ensemble des partis de notre Parlement,

de s'assurer qu'à la suite des mesures d'austérité imposées par les différents gouvernements du pays, les politiques sociales instaurées par les établissements d'enseignement supérieur ne soient pas affectées et que le taux d'encadrement des étudiants ne se dégrade pas.»

Le deuxième projet de motion, signé par M. El Hajjaji, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement supérieur est-il un “pilier essentiel de notre société”?»,

vu les alertes récentes émises par plus de 2 000 académiques dans une carte blanche publiée dans “*Le Soir*”,

vu la prise de position commune du CRef, du FNRS, de la FEF et d'autres acteurs du monde académique et de la recherche,

vu la déclaration du CRef, du FNRS et de la FEF selon laquelle “étrangler les universités et les moyens dévolus à la recherche scientifique met en péril l'évolution de l'ensemble de la société”,

vu le maintien du financement de l'enseignement supérieur dans une enveloppe fermée,

vu les projets du gouvernement fédéral “Arizona”, notamment la suppression envisagée de la dispense partielle de versement du précompte professionnel pour les chercheuses et chercheurs,

vu les inquiétudes persistantes liées à la réforme des pensions dans le secteur académique,

vu les conséquences budgétaires, sociales et scientifiques de ces réformes qui, conjuguées, menacent la stabilité, l'attractivité et la qualité des universités en Fédération Wallonie-Bruxelles,

vu le rôle crucial des universités et de la recherche pour l'innovation, la formation, le développement économique, la souveraineté scientifique et la réponse aux grands défis sociétaux tels que la transition écologique, la lutte contre les pandémies, le vieillissement ou encore la défense de la démocratie,

considérant que la liberté académique et l'indépendance institutionnelle des universités sont des piliers essentiels d'une société démocratique,

considérant l'urgence de préserver le tissu académique et scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à ces menaces convergentes,

demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

d'entamer en urgence une concertation formelle avec les représentants des établissements d'enseignement supérieur, du FNRS, du CRef, de la FEF et des organisations syndicales, afin de répondre à leurs interpellations légitimes,

d'interpeller formellement, en Comité de concertation, les autres niveaux de pouvoir sur les conséquences de leurs mesures budgétaires relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, et de défendre la sauvegarde de ces moyens au niveau fédéral et régional,

de proposer, lors de l'ajustement budgétaire qui nous occupera au début du mois de juillet, un rehaussement significatif de l'investissement dans la recherche et l'enseignement supérieur,

de rouvrir sans délai le chantier de la sortie de l'enveloppe fermée et de présenter un calendrier précis de réforme garantissant un financement structurellement soutenable pour les universités,

de réaffirmer le rôle stratégique des universités pour l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de soutenir leur autonomie, leur indépendance et leur liberté académique.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Jacqmin et Bluge, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement supérieur est-il un “pilier essentiel de notre société”?»,

passe à l'ordre du jour.»

## **7 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)**

### ***7.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme des habilitations dans l'enseignement supérieur»***

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – La Déclaration de politique communautaire (DPC) de votre gouvernement précise que «l'offre de formation en enseignement supérieur se doit d'être cohérente, en lien avec les besoins sociétaux et non en inflation constante. Il convient donc que les établissements d'enseignement supérieur sollicitent de nouvelles formations avec retenue». Elle stipule également

que «sous cette législature, le processus d’octroi des habilitations fera l’objet, après un audit de l’offre existante, d’un balisage strict qui devra répondre à une série de critères fixés par le législateur sans pour autant freiner l’émergence de nouvelles formations. Il évaluera la pertinence des obligations de codiplomation et de co-organisation comme conditions d’octroi de nouvelles habilitations ainsi que le processus de remise d’avis sur les nouvelles habilitations. Les établissements d’enseignement supérieur devront en outre proposer, pour la rentrée 2025, des mesures de rationalisation de leur offre d’enseignement».

J’ai récemment été interpellée par l’école de gestion de l’Université de Liège (ULiège) sur le moratoire actuellement appliqué pour les habilitations des programmes de cours. Les démarches pour obtenir l’habilitation d’un master en *Business Analytics* ont été accomplies. Toutefois, le dossier serait actuellement bloqué, malgré l’avis positif de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) et la forte demande des entreprises de diplômés d’un tel master.

Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous définir les contours du moratoire actuel que vous avez décidé en septembre 2024, et nous préciser quand il sera levé?

L’audit de l’offre de formations en enseignement supérieur existante en Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-il été réalisé? Dans la négative, quand sera-t-il finalisé?

La réforme des processus de remise d’avis et d’octroi des habilitations est-elle en cours? Pourriez-vous nous en présenter les grandes lignes? Pour quand sera-t-elle finalisée?

Avez-vous déjà des retours des établissements d’enseignement supérieur quant à la demande qui leur est faite de proposer des mesures de rationalisation de leur offre d’enseignement d’ici la rentrée académique 2025?

Dans le cas concret de la HEC de l’ULiège qui souhaite obtenir l’habilitation d’un master en *Business Analytics*, n’est-il pas possible de «troquer» une habilitation d’un programme pour une autre? Dans l’affirmative, selon quelles modalités? En outre, une dérogation au moratoire ne pourrait-elle pas être accordée pour une telle formation en forte demande sur le marché du travail, en vue d’être organisée dès la rentrée académique 2025, et non en 2026?

Enfin, certains acteurs de l’enseignement supérieur regrettent que le décret «Paysage», tel que modifié par le décret du 31 mai 2024 en vue de renforcer l’accessibilité aux études, de garantir la finançabilité des étudiants et d’instaurer un pilotage chiffré, ne permette pas l’octroi d’habilitations transcendant un arrondissement administratif déterminé. Une évaluation de ce critère géographique est-elle prévue?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire la synthèse et la mise à jour des explications déjà fournies le 24 mars dans cette commission à une question de M. Crampont.

Je suis bien consciente que les équipes des établissements d'enseignement supérieur travaillent depuis des mois pour déposer des dossiers de demande d'habilitation et qu'il est nécessaire de faire évoluer l'offre d'enseignement. Je vous assure que toutes les demandes des établissements sont prioritaires ou urgentes.

Concernant les analyses des dossiers déposés en septembre 2024, j'ai décidé de suivre la nouvelle procédure prévue par le décret «Paysage» qui nous laisse la possibilité de réfléchir parallèlement à l'amélioration de la remise d'avis telle que la prévoit la DPC. L'ARES a bien rendu un avis en décembre 2024. Il est ensuite prévu d'obtenir l'avis des organes représentatifs des milieux socio-économiques, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) et Brupartners, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que de la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR) sur les dossiers. Toutefois, les délais étaient irréalistes. Par conséquent, j'ai fixé comme objectif de finaliser le nouveau processus de consultation des différents acteurs par un décret octroyant de nouvelles habilitations au plus tard en décembre 2025 pour une application en septembre 2026.

Mon cabinet vient de recevoir, ce 12 mai, l'avis des organes représentatifs des milieux socio-économiques. Il a immédiatement rencontré, le 15 mai, des représentants de la DGESVR pour leur transférer toutes les données nécessaires en vue d'effectuer le travail d'analyse et de synthèse. Ce rapport devrait me parvenir en septembre 2025. Comme je l'ai déjà indiqué, la première action entreprise a consisté à clarifier une fois pour toutes la notion d'habilitation. Cette mesure suit son parcours législatif dans un projet de décret adopté en deuxième lecture par le gouvernement. Ce choix va rendre cohérentes la définition de l'habilitation et les annexes du décret «Paysage» qui seront alors complétées pour disposer d'une liste *in extenso* des habilitations. Cela nous permettra de poursuivre le travail. En effet, on ne peut pas rationaliser, auditer, ou encore valider un objet dont les contours sont flous.

En matière de rationalisation de l'offre d'enseignement, le décret «Paysage» prévoit déjà trois mesures. Je compte demander à l'ARES de les appliquer dans les meilleurs délais dès l'adoption du décret précité, en me fournissant des avis au plus tard en octobre ou novembre 2025, sur l'évaluation des études de master en 60 crédits préexistants à l'entrée en vigueur du décret, sur le cadastre des habilitations non activées et sur le maintien des masters de spécialisation qui n'ont

pas diplômé en moyenne au moins dix étudiants au cours des trois années académiques précédentes.

Durant le dernier trimestre de l'année 2025, je prendrai le temps nécessaire, avec mon cabinet et mon administration, pour mettre en œuvre les dispositions prévues dans la DPC, à savoir réaliser un audit de l'offre existante pour déterminer dans quelle mesure l'offre actuelle de cursus d'enseignement supérieur répond aux nombreuses exigences libellées dans le décret «Paysage». L'audit devrait notamment s'attacher à détecter les anomalies et les risques au regard des différentes balises fixées par le législateur, mais aussi à formuler des recommandations. Le projet est évidemment ambitieux, mais nécessaire pour vérifier la bonne utilisation des deniers publics.

Je proposerai aussi de baliser clairement l'octroi des nouvelles habilitations. Dans ce cadre, nous évaluerons aussi la pertinence des obligations de codiplomation et de co-organisation comme conditions d'octroi de nouvelles habilitations ainsi que le processus de remise d'avis sur les nouvelles habilitations, en concertation avec le secteur. Une procédure de troc, comme celle que vous évoquez, n'est donc pas possible.

Enfin, votre dernière affirmation indiquant que le décret «Paysage» ne permettrait pas d'octroyer des habilitations transcendant un arrondissement administratif me surprend, car elle est tout simplement inexacte. L'article 86 du décret «Paysage» indique que «L'habilitation [...] porte sur le territoire géographique sur lequel ces études peuvent être organisées», «Une habilitation est accordée pour la Région de Bruxelles-Capitale ou, en Région wallonne, pour un ou plusieurs arrondissements administratifs». De nombreuses habilitations sont d'ailleurs organisées sur plusieurs arrondissements.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir fait le point sur ces réformes importantes prévues par la DPC. Cela me permettra de donner l'ensemble de vos explications aux acteurs de terrain qui m'ont interrogée et qui s'inquiétaient du calendrier. Vous avez bien précisé les différentes étapes.

Pour ce qui est de la dernière question, il s'agit d'une affirmation provenant des acteurs de terrain. Je rectifierai l'information auprès d'eux et je ne manquerai pas de suivre l'évolution de ce dossier important.

## ***7.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme de la représentation étudiante»***

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – La réforme de la représentation étudiante est une thématique chère à mon groupe et, durant la précédente législature, je suis déjà intervenue à ce sujet.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) du gouvernement prévoit «une réforme de la participation et de la représentation des étudiants afin de renforcer et garantir, sur la durée, la pluralité de la représentation étudiante au niveau communautaire, mais aussi de mieux soutenir la représentation étudiante locale, partie prenante des organes de gestion internes à un établissement d'enseignement supérieur».

La dernière fois que vous avez été interrogée sur ce sujet en commission le 10 mars 2025, Madame la Ministre-Présidente, vous avez estimé que ce dossier n'était pas une priorité. Pourtant, garantir le pluralisme au sein de la représentation étudiante est urgent, étant donné qu'il n'existe, à l'heure actuelle, qu'une seule organisation représentative communautaire (ORC), à savoir la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), et que beaucoup d'étudiants ne se sentent pas représentés par cette ORC. Le meilleur exemple parlant: la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)!

Depuis la disparition de l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) en 2019, les conseils étudiants n'ont pour seul choix que de s'affilier à la FEF ou de se déclarer indépendants; le fait pour un conseil étudiant de choisir cette seconde voie entraîne l'absence de toute représentation communautaire auprès du gouvernement, à tout le moins de manière officielle. Ce monopole de la FEF doit cesser!

Où en sont dès lors vos réflexions au sujet de la réforme du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur (décret «Participation»)?

Que ressort-il de vos récentes rencontres à ce sujet avec les représentants des conseils étudiants de l'Université de Namur (UNamur) et de l'Université de Liège (ULiège), ainsi qu'avec la Fédération des étudiants libéraux (FEL)? Quelles autres rencontres avez-vous programmées?

Enfin, pourriez-vous présenter les grandes orientations et le calendrier que vous avez définis dans ce dossier?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le 10 mars dernier, j'ai effectivement déjà répondu à M. Soupart que la réforme du décret «Participation» est inscrite dans la DPC et que, pour le moment, le cabinet travaille sur d'autres dossiers, tels que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le décret relatif au parcours étudiant, la finalisation de la mise en œuvre de la formation des étudiants ou encore la réforme des allocations d'études.

Cela ne veut pas dire que le pluralisme dans la représentation étudiante n'est pas un sujet important à nos yeux. Mais dans l'ordre des travaux entamés

jusqu'à présent, il n'était pas au-dessus de la pile. Soyez rassurée, Madame la Députée: je prévois d'entamer ce travail dès la rentrée académique prochaine. Le cabinet rencontrera le secteur pour apporter les modifications nécessaires au décret «Participation» afin que celui-ci soit plus en phase avec la réalité vécue aujourd'hui par les conseils étudiants dans leurs diverses missions. L'ensemble des conseils étudiants affiliés ou non à la FEF savent que le cabinet reste à leur disposition s'ils souhaitent nous faire part de leurs préoccupations. Nous reviendrons certainement sur ce sujet à la rentrée.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je note le fait que vous entamerez ce travail à la rentrée et je ne manquerai pas de revenir sur le sujet en temps opportun. Je vous remercie de vous saisir de ce dossier particulièrement important pour le groupe MR, car un pluralisme accru est nécessaire dans la représentation étudiante. Tout le monde ne se sent – heureusement – pas représenté par la FEF.

### ***7.3 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Ingérence de l'administration Trump auprès des établissements d'enseignement supérieur»***

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Depuis l'accession de Donald Trump à la présidence des États-Unis, nous constatons un intérêt accru de son administration pour les politiques de diversité mises en place dans notre pays, et ce, dans plusieurs secteurs. Fin mars, certaines entreprises liées contractuellement aux États-Unis ont reçu un courrier afin qu'elles abandonnent leur programme de diversité, d'égalité et d'inclusion. À présent, c'est au tour des établissements de l'enseignement supérieur d'être visés. En effet, nous apprenions récemment que l'ambassade américaine avait envoyé un questionnaire à plusieurs universités au Nord du pays afin de s'informer sur leur politique de diversité. Les questions posées portent sur «les liens internationaux, la gestion des risques, les programmes de diversité et la politique de liberté d'expression des universités».

La démarche aurait pu passer pour une simple demande de renseignements si nous ne constatons pas, tous les jours, les dérives de l'administration Trump en matière de diversité et de liberté d'expression. Les universités américaines ne sont pas épargnées. Même l'université Harvard s'est vue privée de financement américain fédéral après avoir refusé de remettre en cause son fonctionnement, ses politiques d'admission des étudiants et de recrutement du personnel ainsi que ses programmes académiques. La prudence reste de mise.

Outre les questions sur l'existence d'éléments de diversité, d'équité et d'inclusion dans les projets des universités, le questionnaire de l'ambassade américaine porte également sur la justice climatique, les liens entre l'institution et certains pays comme la Chine ou l'Iran, le droit des femmes, la promotion des valeurs patriotiques, le respect de la souveraineté nationale ou encore la limitation des migrations. Les universités doivent même indiquer si elles se distan-

cient des idéologies communistes ou anti-américaines. Même si, à ce stade, il subsiste encore une ambiguïté quant à la nature et aux conséquences du questionnaire, il est évident que le président des États-Unis a décidé de mener campagne contre nos normes et nos valeurs. Il s'agit clairement d'un acte d'ingérence que nous ne pouvons tolérer et passer sous silence.

Partant, Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous me dire si certaines universités francophones ont-elles reçu le même questionnaire? Si oui, la nature des questions est-elle identique à celle adressée aux universités flamandes? L'ingérence américaine a-t-elle déjà fait l'objet d'un point de discussion au sein de votre gouvernement? Avez-vous eu des contacts avec l'État fédéral sur le sujet? Quels sont les risques de cette ingérence pour nos institutions?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question témoigne d'une vigilance partagée quant à la préservation de nos valeurs fondamentales. Une de ces valeurs fait l'unanimité au sein de cette commission: la liberté académique.

J'ai effectivement été informée de l'existence d'un questionnaire qui a circulé au mois de mars 2025 et qui provenait des autorités américaines. Il était destiné aux agences fédérales américaines et à leurs partenaires, notamment à l'étranger, et il s'inscrivait dans une évaluation des projets financés par les États-Unis. Son but était de vérifier la conformité des projets avec les priorités politiques de l'administration en place, en l'occurrence, celle du président Trump.

À l'époque et à la suite des contacts que le cabinet a pris avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et certains établissements, il s'est avéré que plusieurs établissements ou, parfois, départements ont en effet reçu ce questionnaire et ont décidé de ne pas y donner suite. Après confirmation reçue du SPF Affaires étrangères, il s'est aussi avéré que la démarche américaine était principalement tournée vers les entreprises. Le gouvernement fédéral belge a d'ailleurs fait valoir sa position par le biais d'une lettre officielle adressée à l'ambassade américaine en marquant son profond désaccord.

Après vérification auprès du SPF Affaires étrangères et au vu des informations à notre disposition, il n'y aurait pas eu de second questionnaire, ce qui ne remet toutefois pas en question le contexte alarmant dans lequel nous nous trouvons: le principe de liberté académique est menacé lorsque les établissements d'enseignement supérieur sont incités à abandonner des pans entiers de recherche ou à reculer sur les principes fondamentaux de nos sociétés démocratiques, soutenant par exemple la diversité et l'inclusion.

Je participais le lundi 12 mai, au Conseil européen des ministres de l'Enseignement supérieur, où ce constat a été partagé par de nombreuses délégations.

Le changement de cap de l'administration américaine nous pousse à penser et accroître l'autonomie stratégique de l'Union européenne en renforçant les compétences de nos citoyens ainsi que la recherche européenne.

La dépendance de nos établissements à certaines bases de données américaines pour effectuer leurs recherches a notamment été un point d'attention lors de ma rencontre bilatérale avec la ministre française de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Élisabeth Borne. L'accueil d'académiques et de chercheurs étrangers fait également l'objet de nouvelles initiatives de la Commission européenne et de la France.

Je soutiens avec ferveur notre enseignement supérieur. Il ne peut en rien se soumettre aux dictats d'une autre nation. Je garderai ce cap, je lutterai contre toute tentative d'ingérence et je resterai attentive et alerte à toute menace extérieure.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je suis heureuse de votre intérêt et de votre vigilance, mais aussi de celle du gouvernement fédéral et de l'Union européenne en cette matière. Je vous remercie d'avoir rappelé que la liberté d'expression pour les académiques est un principe essentiel en Fédération Wallonie-Bruxelles et pour la Belgique.

#### **7.4 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «La chute drastique du nombre d'étudiants futurs enseignants menace d'aggraver une pénurie déjà sévère»**

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, selon les informations qui nous parviennent régulièrement des hautes écoles, le nombre d'étudiants inscrits dans les différentes sections de la formation initiale des enseignants (FIE) serait en chute libre. Récemment interrogée en réunion de commission, vous avez confirmé une diminution progressive des inscriptions dans les formations en enseignement au cours des dix dernières années. Le nombre total d'étudiants aurait même diminué de 31 % sur l'ensemble des sections 1 à 3 depuis l'année académique 2022-2023. Ces chiffres sont alarmants et nous font craindre de graves répercussions sur la pénurie d'enseignants, qui affecte déjà sévèrement le secteur. Selon les représentants de la FIE, la pénurie risque bien de s'aggraver, au point que le nouveau stage de longue durée risquerait d'être détourné de sa finalité initiale.

Les raisons de cette diminution sont multiples. L'absence de valorisation salariale liée à l'allongement des études est régulièrement citée. S'y ajoute le manque de considération à l'égard des enseignants affiché par le gouvernement, notamment à travers la fin annoncée des nominations et celle des disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), qui n'encourageront pas les jeunes qui souhaiteraient entamer ces études.

Comment la chute drastique du nombre d'étudiants inscrits dans la FIE influencera-t-elle la pénurie d'enseignants dans les prochaines années? Certaines disciplines sont-elles plus concernées que d'autres? Ce phénomène est-il intégré dans les travaux de lutte contre la pénurie, dont vous rappelez régulièrement qu'ils constituent la principale priorité du gouvernement? Le cas échéant, comment cette intégration s'effectue-t-elle? Quelles sont les pistes envisagées pour remédier au problème? Alors que la période des portes ouvertes bat son plein, quelles actions votre gouvernement entreprend-il pour motiver les jeunes à se diriger vers le métier d'enseignant? De nouvelles campagnes de valorisation du métier sont-elles à l'étude? Des mesures positives sur le plan salarial et statutaire seront-elles annoncées dans les semaines à venir?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Bien que la question de M. Bauwens ait été retirée, je tiens à préciser qu'il n'existe pas de hautes écoles pédagogiques, mais bien des départements au sein des hautes écoles, lesquels peuvent être consacrés aux formations du domaine de l'enseignement. En outre, la FIE est maintenant organisée en codiplomation entre les hautes écoles, les universités et les écoles supérieures des arts (ESA). Les étudiants poursuivant cette formation ne s'inscrivent donc plus dans une haute école.

Je souhaite également rappeler que l'affirmation selon laquelle aucun nouveau professeur ne sera diplômé en 2026 est fautive à plusieurs titres. Premièrement, les cursus ne sont plus les mêmes, car ils correspondent maintenant à un enseignement de type long et de niveau universitaire. Il n'y a donc pas seulement eu un allongement, mais bien une refonte totale de la formation. Deuxièmement, seules les formations menant à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire inférieur ont été allongées d'une année, plus exactement de 60 crédits. Les formations directes menant à l'enseignement secondaire supérieur n'ayant pas été allongées, il y aura bien des diplômés dans ce cas de figure en 2026.

Les anciennes formations d'instituteur et d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur sont encore organisées pour permettre aux personnes qui n'ont pas terminé ces cursus dans les temps de finir leurs études. Malheureusement, tous les étudiants ayant intégré ces anciennes formations au plus tard en 2022 ne seront pas diplômés en 2025. Il y aura donc bien des personnes diplômées en 2026, mais je vous accorde que leur nombre sera moindre que d'habitude. Mon cabinet travaille en étroite collaboration avec les services statistiques de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour estimer ce nombre sur la base des nombres réels et des taux de réussite des années passées.

Ce n'est pas en noircissant le tableau et en dramatisant la situation que nous trouverons des solutions. Nous devons relever ce défi collectivement et non en jetant l'opprobre sur les autres. Tous les partis ici présents, à l'exception du

PTB, ont d'ailleurs pris leurs responsabilités à un moment ou à un autre dans ce dossier au cours des quinze dernières années, notamment pour décider de l'allongement des études.

Pour le reste, Monsieur le Député, si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, je vous invite à consulter les informations fournies lors de la discussion sur l'ajustement concernant le stage long et la reconnaissance des maîtres de stage, ainsi que les réponses complètes que j'ai déjà fournies lors des réunions de notre commission du 10 mars et du 23 avril.

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Notre volonté n'est pas de dramatiser, mais plutôt de tirer la sonnette d'alarme, car la succession de mesures néfastes pouvant affecter la carrière des enseignants n'est pas de nature à susciter des vocations chez les jeunes qui souhaiteraient s'orienter vers ce secteur. C'est regrettable. La nouvelle décision concernant le report de la législation, dont nous avons eu la confirmation aujourd'hui, ne va pas non plus dans le bon sens. Nous regrettons que l'enseignement, comme d'autres missions de service public, devienne une variable d'ajustement budgétaire. Si la paternité de cette décision appartient au pouvoir fédéral, elle affectera aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Précisons que la part de nouveaux enseignants ne disposant pas de titre pédagogique s'élevait déjà à un quart en 2024 et que cette part a tendance à augmenter. Nous nous inquiétons donc non seulement du nombre d'enseignants présents dans les classes, mais aussi de leur formation, car nous sommes de plus en plus forcés de recourir à des titres de pénurie.

### ***7.5 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Soutien et déploiement de formations en horaire décalé pour répondre à la pénurie d'enseignants dans l'enseignement obligatoire»***

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, la pénurie persistante d'enseignants reste un défi majeur pour notre système éducatif. Dans ce contexte, les formations innovantes adaptées à un public adulte ou en reconversion professionnelle prennent tout leur sens. La Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) a récemment lancé le dispositif Passeport Instit, une formation d'instituteur primaire en horaire décalé sur ses campus de Champion et de Bastogne. Cette formation, menant au master en enseignement section 2, repose sur une méthodologie souple incluant la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), des horaires aménagés, et une forte personnalisation du cursus. Cette initiative répond aux enjeux d'accessibilité à la formation pour les publics actifs, tout en contribuant potentiellement à la lutte contre la pénurie dans l'enseignement obligatoire: un indispensable donc!

Tout en respectant la liberté académique, quels sont les incitants que votre gouvernement peut instaurer pour encourager l'ouverture de ce type de filières? À votre connaissance d'autres initiatives similaires sont-elles en cours de créa-

tion dans d'autres hautes écoles? Hénallux dispose-t-il d'indicateurs ou d'objectifs sur la demande provenant du terrain pour cette filière, les profils du public cible et le nombre de diplômés attendus pour cette voie?

Plus globalement, pouvez-vous nous faire part des démarches en cours pour soutenir la lutte contre la pénurie dans l'enseignement obligatoire, que ce soit par votre approche de la formation initiale, le soutien d'initiatives telle que le Passeport Instit ou dans le groupe de travail «pénurie» que vous pilotez?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, ce dispositif instauré par Hénallux permet l'accès à la formation pour des publics actifs. Cela permet de contribuer à la lutte contre la pénurie en amenant, dans l'enseignement, des personnes plus expérimentées. Ce dispositif démontre que le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») contient déjà tous les éléments de souplesse nécessaire pour le mettre en œuvre. Citons la VAE académique, professionnelle ou personnelle, ainsi que, dans ce cas, une organisation en horaire décalé. Il n'y a donc pas lieu d'ajouter d'autres mesures.

Des initiatives de ce type avaient d'ailleurs été mises en œuvre par d'autres établissements comme la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) ou la Haute École Francisco Ferrer (HEFF), avec les anciennes formations d'instituteur ou d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI).

J'ai interrogé les responsables de Hénallux. Il en ressort que le dispositif n'existe à Bastogne que depuis un an et ne commencera à Namur qu'en septembre 2026. Hénallux ne possède donc pas encore d'indicateur statistique. Il souhaite naturellement accueillir un maximum de candidats pour lequel un dispositif d'inscription personnalisé est instauré. Le principal défi est de réduire au maximum le taux d'abandon des étudiants ou étudiantes en horaire décalé, ce qui est souvent le cas pour les adultes en reprise d'études.

Les particularités du dispositif en horaire décalé sont présentées en vue de permettre aux candidats de mesurer si leur niveau d'autonomie correspond bien à ce qui est attendu ou s'il vaut mieux qu'ils se dirigent vers un dispositif en horaire de jour. Les candidats peuvent aussi bien anticiper les aménagements à prévoir pour concilier leur futur parcours d'étude avec leur vie professionnelle ou familiale.

Ce dispositif devrait permettre aux étudiants de suivre un parcours personnel et individualisé sur une période de deux à trois ans en moyenne et il est orienté vers trois publics cibles. Tout d'abord, les personnes déjà engagées à titre de pénurie dans l'enseignement pour lesquelles on estime généralement que l'absence

d'une formation pédagogique et disciplinaire solide associée à la précarité de leur statut contribue à fragiliser leur maintien dans notre système éducatif.

Les récents contacts de Hénallux avec des responsables de l'enseignement fondamental les conforte dans la conviction que cela répond à une demande du terrain, de nombreuses directions voulant sécuriser l'emploi de leurs membres du personnel engagé à titre de pénurie. C'est ainsi que parmi les 28 demandes d'information reçues en mai pour Namur, au moins cinq personnes ont été envoyées par leur direction d'école primaire. Ces directions sont d'ailleurs prêtes à aménager les horaires de ces personnes pour soutenir leur effort de formation.

Des personnes souhaitent aussi réorienter leur carrière en horaire décalé. Offrant de meilleures possibilités de concilier une vie professionnelle et familiale avec une reprise d'études, ce dispositif d'études répond mieux aux besoins des candidats qui conservent une activité professionnelle ou qui sont en recherche d'emploi. En outre, ce cursus permet à des étudiants et étudiantes, normalement plus âgés que la moyenne des étudiants en horaire de jour, de se retrouver dans un groupe d'apprenants dont les motivations et les besoins spécifiques sont plus cohérents.

Enfin, il y a les personnes détenant déjà un titre pédagogique préscolaire tel que l'AESI ou l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS). Depuis toujours, ce public s'inscrit dans les formations d'instituteur primaire. Cependant, avec l'établissement des empan dans la nouvelle formation initiale, ce public devrait disparaître à moyen terme. Bien que cela ne soit pas une condition obligatoire d'entrée à cette formation, la possession d'un bachelier rendra le parcours de formation plus réaliste en termes de durée que d'entamer des procédures de VAE.

Six hautes écoles ont actuellement une habilitation en horaire décalé pour le master en enseignement en section 2: la HELHa, la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPHC), la Haute École Léonard de Vinci, la Haute École libre mosane (HELMo), la HEFF et Hénallux. Ensemble, elles couvrent les zones de Bruxelles, des provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et du Brabant wallon.

Organiser une formation en horaire décalé est un choix de l'établissement, car cela a un coût et modifie les conditions de travail des enseignantes et enseignants. Hénallux organise aussi la formation en horaire de jour à Bastogne et à Champion. Dans la province de Luxembourg, la Haute École Robert Schuman (HERS) organise ce master à Virton. Il n'y a donc pas de concurrence, mais une complémentarité, ce qui est une bonne chose.

Dans les autres régions citées, ce ne serait pas le cas si les habilitations en horaire décalé étaient organisées. Je ne peux donc que suggérer que les hautes écoles ayant l'habilitation en horaire décalé se concertent pour mettre en œuvre

six masters en section 2 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela demandera de faire des choix, car elles n'ont pas les moyens de tout dédoubler. Mais pourquoi ne pourrions-nous pas imaginer dans une même région qu'une formation soit donnée en horaire décalé par une haute école et qu'elle soit organisée en horaire de jour par une autre? Si c'est possible dans la province de Luxembourg, cela devrait l'être ailleurs.

Le groupe de travail piloté par le cabinet en vue d'examiner des mesures pour lutter contre la pénurie avance à bon rythme. Après avoir abordé la problématique du stage long prévu en master dans le cadre de la nouvelle formation des enseignants, la prochaine réunion abordera les possibilités de parcours de réorientation professionnelle pour les enseignants du secondaire. Il s'agira de repartir d'un travail de la précédente législature par un groupe intercabinets. Une série de propositions très concrètes avaient alors été formulées. Un point sera réalisé sur leur mise en place.

Celui-ci se fera grâce à une information de qualité et en passant par des partenariats avec les services chargés de l'emploi. Le débat sera aussi mené sur deux autres points. Il s'agit de l'accompagnement des enseignants de seconde carrière durant leur entrée en fonction et du parcours de formation pédagogique. La manière de faciliter les stages pour les enseignants déjà en fonction, celle d'organiser l'horaire des enseignants novices, et la promotion du suivi du certificat d'aptitude pédagogique organisé par l'enseignement pour adultes seront aussi examinées.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses détaillées, ainsi que pour toutes les initiatives que vous soutenez pour rendre les carrières dans l'enseignement plus accessibles. Il est vraiment primordial de résoudre la pénurie d'enseignants, car nous aurons beau avoir les meilleurs référentiels du monde, si nous n'avons pas un professeur dans chaque classe à chaque heure de cours, ce sera compliqué de les instaurer.

*(Mme Valérie Bluge prend la présidence)*

### **7.6 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Master en enseignement de section 3 à la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN)»**

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Le tronc commun constitue un nouveau parcours d'apprentissage pour les élèves inscrits de la première année maternelle à la troisième année secondaire. Ce nouveau parcours ne vise pas à supprimer les options plus manuelles ou techniques. Il se veut au contraire pluridisciplinaire et polytechnique. En ce sens, il offre un parcours d'apprentissage plus riche et plus diversifié qu'auparavant.

L'entrée de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) dans le parcours scolaire de tous les élèves marque un tournant capi-

tal pour valoriser de nouveaux savoirs, savoir-faire et compétences. La mise en œuvre de la FMTTN constitue dès lors un enjeu majeur. Dans le secondaire, elle soulève plusieurs défis, à commencer par la formation des futurs enseignantes et enseignants, à travers la création d'un nouveau cursus et d'un nouveau diplôme dans l'enseignement supérieur. Évidemment, la priorité reste la reconversion des enseignants de l'enseignement qualifiant qui perdront leurs heures en troisième secondaire en raison du tronc commun, mais qui pourraient être redirigés vers la FMTTN et y occuper un nombre significatif de postes.

Madame la Ministre-Présidente, quel est l'état des inscriptions dans le master FMTTN organisé en section 3? Travaillez-vous de concert avec la ministre Glatigny pour valoriser ce master au regard de son rôle clé dans le tronc commun? Par ailleurs, afin de faciliter la reconversion des enseignants du qualifiant ou afin d'encourager des enseignants de seconde carrière à se tourner vers la FMTTN, un accès facilité à ce master via par exemple la valorisation des acquis de l'expérience est-il à l'étude? Un soutien spécifique dans ces démarches mis en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur et destiné à ces publics est-il envisagé?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question rappelle les attendus du tronc commun – auxquels j'adhère pleinement – et, notamment, l'intérêt du parcours polytechnique.

Les inscriptions globales dans le bachelier en enseignement section 3 FMTTN sont: en 2023-2024, de neuf entrants dont huit en horaire de jour et un en horaire décalé; pour l'année 2024-2025, de treize entrants dont trois en horaire décalé. Il existe huit organisations potentiellement prévues sur le territoire de notre Fédération, dont une en horaire décalé. En 2023-2024, les étudiants se répartissaient dans trois établissements. En 2024-2025, on compte deux établissements accueillant des étudiants de cette filière.

En ce qui concerne la facilitation de la reconversion des enseignants de l'enseignement qualifiant, cette compétence relève des compétences de Mme Glatigny. L'enseignement pour adultes a conçu deux certificats, respectivement en formation manuelle, technique et technologique d'une durée de 228 périodes et en numérique d'une durée de 172 périodes. Ils seront proposés par de nombreux établissements de tous les réseaux de l'enseignement. Les enseignants en perte de charge à la suite de l'arrivée du tronc commun dans l'enseignement secondaire en seront le public prioritaire.

Cependant, ces formations restent ouvertes à tous les enseignants justifiant d'une expérience professionnelle dans l'enseignement et souhaitant prendre une charge de cours dans ces domaines. Le public qui prendra part à ce certificat pourra compter sur la modularité de l'enseignement pour adultes et aussi sur la

possibilité de raccourcir le parcours de formation par le biais de la valorisation des acquis sur dossier ou sur la base de tests.

L'accessibilité de la formation sera facilitée pour les professeurs puisqu'ils seront exonérés des droits d'inscription. De manière plus générale, en ce qui concerne l'accès au master des sections 1, 2 et 3 pour des personnes titulaires de grades académiques, instituteurs, institutrices et agrégés de l'enseignement secondaire inférieur, le législateur a prévu une disposition pour leur permettre d'accéder au nouveau grade avec des mesures *ad hoc*.

Sur la base d'un avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) que j'ai sollicité pour le mois de juin 2025 en vue de garantir une équité dans le traitement des dossiers des membres du personnel et éviter une concurrence féroce entre établissements, le gouvernement fixera le volume et les modalités selon lesquels l'expérience acquise par les personnes titulaires des anciens grades académiques sera valorisée.

Dans certains cas, cela pourrait avoir pour conséquence que le programme d'un candidat puisse contenir seulement le minimum de 30 crédits nécessaires à la diplomation. Cette mesure est intéressante à mettre en œuvre pour inciter des personnes à suivre les formations des sections 1, 2 et 3 plus adaptées et plus courtes. Cela pourrait permettre aussi à des personnes disposant des anciens titres et souhaitant revenir dans la profession d'être mieux armées et de contribuer à lutter contre la pénurie.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, j'attire votre attention sur le statut des étudiants concernés. Il ne faudrait pas que celui-ci leur porte préjudice plus tard, notamment eu égard à leurs droits relatifs à la pension.

**7.7 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Agence unique dédiée à la mobilité»**

**7.8 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Projet d'agence unique pour la mobilité étudiante»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, une note d'orientation en faveur d'une agence unique dédiée à la mobilité des jeunes, des enseignants, des formateurs, des chercheurs, des travailleurs de jeunesse, ainsi que des entraîneurs sportifs, et fondée sur l'expertise de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF-Europe) et du Bureau International Jeunesse (BIJ), a été présentée au gouvernement le 25 avril dernier.

Cette note intervient alors qu'en 2023, une réforme de la mobilité étudiante dans l'espace européen de l'enseignement supérieur a été adoptée. Le texte a simplifié l'ensemble des aides à la mobilité européenne en créant le Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME) au sein de l'espace européen. Dans ce cadre, l'AEF-Europe est chargée de la promotion, de la mise en œuvre et de la gestion des différents programmes de mobilité, en cogestion avec le Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM) hébergé au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Une évaluation de cette nouvelle architecture de la mobilité dans l'enseignement supérieur a-t-elle été effectuée? Lors de son adoption, un budget supplémentaire avait été débloqué pour renforcer la mobilité étudiante. La mobilité a-t-elle été bien renforcée? Le nombre de bénéficiaires d'une bourse a-t-il augmenté? Que prévoit la note d'orientation présentée au gouvernement? Quelles sont les ambitions du gouvernement pour la mobilité de la jeunesse? Des budgets supplémentaires ont-ils été débloqués ou s'agit-il d'une rationalisation des moyens? Enfin, que prévoit votre note destinée aux jeunes ayant moins d'opportunités d'effectuer une mobilité?

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, une note d'orientation en faveur d'une agence unique dédiée à la mobilité des jeunes, des enseignants, des formateurs, des chercheurs, des travailleurs de jeunesse et des entraîneurs sportifs, fondée sur l'expertise de l'AEF-Europe et du BIJ, a été présentée au gouvernement le 25 avril dernier.

La mobilité étudiante occupe une place singulière dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), notamment dans la volonté du gouvernement de renforcer l'enveloppe destinée au FAME et de développer des programmes de mobilité pour les chercheurs. La note d'orientation en faveur d'une agence unique s'inscrit dans la même optique.

Quel accueil les membres du gouvernement, l'AEF-Europe et le BIJ, réservent-ils à ce projet? Avez-vous annoncé un calendrier sur les travaux à entreprendre concernant cette potentielle fusion? D'autres organismes seront-ils repris dans cette agence unique? Dans l'affirmative, lesquels? Enfin, les missions actuelles dévolues aux deux organismes seront-elles amenées à changer ou à évoluer, et dans quel sens?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, vos questions mettent en lumière les intentions des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne d'agir en faveur de la mobilité européenne. Le 25 avril dernier, le gouvernement a adopté une note d'orientation visant à créer une agence unique dédiée à la mobilité des jeunes, des enseignants, des formateurs, des chercheurs, des travailleurs de jeunesse et des entraîneurs sportifs, fondée sur l'expertise de

l'AEF-Europe et du BIJ. Une note d'orientation miroir a été validée par le gouvernement wallon, le 24 avril.

Ces notes d'orientation posent tout d'abord le contexte, rappelant qu'il existe actuellement cinq agences nationales dédiées au Programme «Erasmus+» en Belgique, dont deux en Belgique francophone. Alors que l'AEF-Europe est chargée de la mise en œuvre du programme pour les volets liés à l'éducation et à la formation, le BIJ se consacre aux volets relatifs à la jeunesse et au sport. Les notes d'orientation marquent une étape importante visant à rassembler l'expertise de ces deux entités et leurs équipes, qui effectuent un travail de qualité. Ce projet contribuera à une meilleure lisibilité des dispositifs de bourses européennes ciblant les citoyens belges francophones, tout en soutenant le principe d'un guichet unique.

La démarche soutenue par les directions des deux agences a été accueillie favorablement par nos partenaires en Fédération et en Région wallonne. Ce projet n'est pas neuf et les équipes ont déjà créé des synergies là où elles le pouvaient, depuis quelques années. Je prépare d'ailleurs une visite afin d'aller prochainement à la rencontre des équipes.

La Commission européenne, qui a été informée de nos projets, voit également d'un bon œil la possibilité de rassembler les expertises et y voit une étape supplémentaire vers la simplification administrative. Le soutien de ces différents échelons et l'adhésion des équipes représentent des facteurs de réussite essentiels à la réalisation de ce projet enthousiasmant et ambitieux.

En ce qui concerne le calendrier, nous sommes au début d'un processus qui devrait nous conduire au début de l'année 2027, avec la création d'une agence opérationnelle dotée d'une nouvelle assise juridique. Celle-ci devra ensuite faire l'objet d'une évaluation par la Commission européenne afin que le nouveau statut soit reconnu officiellement. Notre objectif est d'être en ordre pour le prochain Programme «Erasmus+» 2028-2034.

À ce stade, aucune décision n'a été arrêtée concernant un éventuel élargissement du périmètre d'intervention de la future agence ou l'intégration d'autres organismes. L'objectif est, dans un premier temps, de nous concentrer sur les métiers actuels des deux structures et d'accompagner le changement vers une évolution de leurs pratiques. En outre, le projet devra respecter nos impératifs de sobriété budgétaire et être réalisé sans moyens supplémentaires.

Vos questions abordent naturellement la thématique plus large du financement de la mobilité dans le secteur de l'enseignement supérieur, en faisant référence à l'outil précieux qu'est le FAME, lequel est cogéré avec le CSM qui est hébergé à l'ARES et au sein duquel l'AEF-Europe occupe une place centrale.

Il n'existe, à proprement parler, aucune évaluation formelle de cette architecture mise à jour en 2023. Toutefois, une évaluation continue est opérée par le

biais des réunions du CSM, lors desquelles des ajustements sont régulièrement pris en concertation avec l'ensemble des membres.

La réforme de 2023 a bien été accompagnée d'un effort financier important pour renforcer la dotation du FAME, qui a évolué de 1 673 000 euros, en 2021, à 3 252 000 euros, en 2024 et 2025. Cette évolution témoigne d'un engagement clair en faveur de la mobilité étudiante, même si les besoins et demandes émanant des établissements restent supérieurs aux moyens disponibles.

J'en suis consciente et je suis ravie d'avoir pu dialoguer directement avec les représentants du CSM, lors d'une rencontre au cabinet en janvier 2025. Concernant l'incidence de cette réforme sur la mobilité étudiante, les chiffres disponibles indiquent une reprise progressive depuis 2022. Après une forte baisse liée à la crise sanitaire de la Covid-19, le nombre de mobilités reprend lentement. On comptait 2 073 mobilités en 2021, 1 315 en 2022, 1 364 en 2023, et les estimations pour 2024, alors que les données sont toujours en cours de traitement, font état de 1 417 mobilités.

Toutefois, cette évolution n'est pas directement corrélée au nombre de bourses octroyées. En effet, les montants des bourses ont été révisés, afin de s'aligner sur les nouveaux barèmes du Programme «Erasmus+», une mesure indispensable pour garantir l'équité entre les étudiants, quelle que soit la source de financement. Cette revalorisation a eu pour effet de réduire mécaniquement le nombre total de bourses octroyées à budget constant. Néanmoins, sans augmentation de budget, le nombre de mobilités financées aurait fortement chuté.

Pour les jeunes ayant moins d'opportunités, les deux agences considèrent l'inclusion comme prioritaire. Cette vision est d'ailleurs reflétée dans les programmes européens «Erasmus+» et «Corps européen de solidarité». Dans ce cadre, nos agences ont adopté de nombreuses mesures d'accompagnement afin de garantir à tous un accès facilité aux mobilités.

Bien que ces initiatives soient nécessaires et primordiales pour assurer une plus grande équité, je suis bien consciente qu'elles ne suffisent pas à lever tous les obstacles. Elles constituent toutefois une base solide que je continuerai à soutenir, car, j'en termine, la mobilité est un levier d'émancipation et d'ouverture qui, selon moi, doit être offert au plus grand nombre.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Je vous remercie pour votre réponse très complète. Nous resterons attentifs à l'évolution du dossier.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Je vous remercie pour les réponses apportées à ce dossier dont nous ne manquerons pas de suivre l'évolution.

**7.9 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Rencontre avec le Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE) sur la réforme des allocations d'études»**

### **7.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Suivi des recommandations du Médiateur en matière d'allocations d'études – pour une réforme juste et humaine du dispositif»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous ai interpellée lors de la dernière réunion de notre commission sur le courrier envoyé par le Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE) à votre cabinet et dans lequel ses membres s'inquiétaient de l'immobilisme de votre gouvernement sur une réforme aussi importante que celle des allocations d'études. Ce retard est d'autant plus regrettable que 6,4 millions d'euros supplémentaires étaient prévus pour réaliser une réforme structurelle. Depuis, il semblerait que ce budget ait été détourné pour financer l'évolution du nombre de bénéficiaires. Est-ce correct?

En réponse à cette question, un an après votre prise de fonction, vous avez annoncé que vous alliez rencontrer le CSAE le lendemain, comme quoi un courrier répercuté par la presse fait son effet! Pourriez-vous nous faire un compte rendu de votre rencontre avec le CSAE? Quelles sont les pistes envisagées dans le cadre de la future réforme? Vous avez par ailleurs annoncé la présentation d'un projet de réforme au gouvernement en première lecture contenant des actions qui ne nécessitent pas un temps législatif ou des développements informatiques aussi longs. Quand ce texte sera-t-il proposé? Quelles seront les actions?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, dans son 12<sup>e</sup> rapport, le médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles attire une nouvelle fois votre attention sur plusieurs défaillances du système des allocations d'études qui fragilisent inutilement les étudiants, et leurs familles, particulièrement ceux qui sont en situation de précarité. Il formule plusieurs recommandations concrètes, dont cinq que je souhaite porter à votre attention.

Premièrement, le médiateur recommande que, dans des circonstances exceptionnelles, le gouvernement puisse être habilité à renoncer, totalement ou partiellement, à la récupération d'une bourse d'études, à l'instar de ce que permet déjà l'article 11 *bis* du décret-programme du 12 juillet 2001 portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, l'enseignement, les centres de vacances et l'inspection médicale scolaire.

Deuxièmement, le médiateur recommande également d'adapter la réglementation afin qu'elle tienne compte de la situation patrimoniale réelle du demandeur au moment de l'introduction de la demande, plutôt que sur la base de données fiscales parfois obsolètes ou non représentatives. Troisièmement, il suggère de prévoir un système de comptabilisation plus juste des revenus distinctement imposables, au prorata de leur utilisation réelle durant l'année de référence, afin

d'éviter des exclusions arbitraires liées à des revenus ponctuels ou exceptionnels.

Quatrièmement, le médiateur recommande aussi de revoir les règles relatives au revenu cadastral, en instaurant un système de suppression progressive par phase (*phasing out*): une suppression progressive du droit à l'allocation qui permettrait aux familles de conserver, même partiellement, certains avantages comme une réduction du minerval, au lieu d'une exclusion brutale. Cinquièmement, il plaide pour une intervention technique rendant possible la délivrance de duplicata des décisions, essentielle pour les familles confrontées à des démarches administratives répétées.

Ces propositions visent à renforcer l'équité, la transparence et la bienveillance du système, tout en tenant compte de la diversité des réalités vécues par les allocataires. Le gouvernement entend-il intégrer les 17 recommandations du dernier rapport du médiateur dans le cadre d'une prochaine réforme du système des allocations d'études? Un calendrier de travail est-il envisagé pour la mise en œuvre concrète de ces adaptations réglementaires et techniques?

Quelles recommandations vous engagez-vous à mettre en œuvre d'ici la prochaine rentrée académique, voire d'ici la fin de la mandature? Des moyens budgétaires spécifiques seront-ils mobilisés pour assurer un traitement plus juste, plus humain et plus efficace des dossiers? Les recommandations du médiateur font-elles actuellement l'objet d'une concertation avec l'administration et les acteurs de terrain concernés? L'accès aux études ne peut être conditionné à des obstacles administratifs injustifiés ou à des critères obsolètes. Pour Ecolo, le gouvernement doit garantir à chaque étudiant un soutien adapté, rapide et accessible.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je prends bonne note de vos propos relatifs à une réallocation du budget attribué aux allocations d'études. Le précédent gouvernement, dans lequel vos deux partis étaient présents, n'a pas pu réaliser la réforme des allocations d'études pour des raisons qui ne m'appartiennent pas. Devons-nous considérer qu'en absence de la réforme promise par le précédent gouvernement, les montants non attribués devaient retourner dans la grande caisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles? À vous entendre, alors que vous savez que le dossier est complexe, dois-je considérer que je dois régler en dix mois ce qui n'a pas été fait en cinq ans?

Je vais à nouveau vous répondre sur l'utilisation de ce budget en citant, cette fois, les propos de l'administration en espérant qu'ils puissent enfin répondre à votre questionnement auquel j'ai déjà répondu à plusieurs reprises: «Le budget de 6,4 millions d'euros prévu pour la réforme des allocations d'études n'a pas été détourné, mais a permis de revaloriser le budget global de 8,56 % même si la

réforme entreprise sous la précédente législature n'a pas abouti. Cependant, vu l'augmentation régulière du nombre de dossiers – 140 974 dossiers pour l'année scolaire 2020-2021; 166 994 pour l'année scolaire académique 2024-2025, soit une augmentation de 18,45 % – et l'indexation annuelle des forfaits et montants octroyés qui suit l'évolution de l'indice santé, le montant potentiellement prévu pour une future réforme devra être réévalué en tenant compte du budget global actuel et des options qui seront prises en ce qui concerne, d'une part, l'augmentation des différents forfaits et des montants octroyés et d'autre part le budget global des allocations qui a évolué depuis la précédente législature. En effet, le budget global des allocations d'études est passé de 70 893 529 euros pour l'année scolaire académique 2020-2021 à 98 403 000 euros pour l'année scolaire académique 2024-2025, soit une augmentation de 38,8 %. Il faudra donc repenser d'abord à une meilleure redistribution du budget actuel et le cas échéant allouer un budget complémentaire.»

Dès ma prise de fonction, j'ai travaillé avec l'administration sur ce dossier, vous le savez puisque nous abordons la précarité étudiante dans pratiquement chacune de nos réunions de notre commission. Comme annoncé, j'ai rencontré le président du CSAE le 24 avril dernier, je précise que c'est le Conseil supérieur qui a choisi que son président vienne seul à mon cabinet. M. Wilkin est revenu sur le contenu de la feuille de route du CSAE, que nous avons déjà examinée et dont d'administration a tenu compte pour élaborer une proposition de réforme des allocations d'études. Je lui ai également rappelé que la lutte contre la précarité étudiante était l'une de nos priorités. Mon cabinet y travaille au quotidien, même si cela en fait pas toujours la Une de la presse.

Les contacts se poursuivent avec le gouvernement fédéral, afin que ce dossier soit abordé dans une conférence interministérielle (CIM). La prochaine CIM Intégration sociale, logement et politique des grandes villes se tiendra le 25 juin prochain. Par ailleurs, une réunion est prévue le 6 juin avec l'administration pour la présentation de la proposition globale de réforme du système, fruit de plusieurs mois de travail entre l'administration et mon cabinet pour analyser et ajuster chaque mesure. Les recommandations du médiateur ont évidemment été intégrées à la réflexion et font l'objet d'une analyse de l'administration pour voir si elles sont toutes ou en partie intégrables dans le projet de réforme. Pour les autres questions, je vous renvoie aux réponses que j'ai données lors de la précédente commission à des questions similaires.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, la réforme des allocations d'études fait partie de vos priorités, comme des nôtres. Il s'agit malheureusement d'un problème de société urgent sur lequel il nous faut travailler. J'aurais souhaité obtenir également un rétroplanning de la mise en œuvre de la réforme. Je n'hésiterai pas à vous réinterroger sur la réforme des allocations d'études les 6 et 25 juin prochains.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos éléments de réponse qui ne répondent cependant pas à toutes mes questions. Vous parlez juste d'une prise en considération des 17 recommandations du médiateur. Mais aujourd'hui, je ne sais pas combien parmi elles vous avez l'intention de concrétiser.

Au moment du dépôt de ma question, le conclave budgétaire n'avait pas été clôturé. C'est par cela que j'ai posé ma question au futur. Mais comme les ajustements sont réalisés, j'espérais quand même avoir une réponse. J'ai bien entendu vos réponses sur la concertation. Nous reviendrons sur la réforme des allocations d'études tant elle est importante et que nous pouvons à chaque fois affiner nos questions pour connaître un peu plus précisément vos intentions, et surtout la cohérence entre vos propos et vos actes.

***7.11 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Formation visant à outiller les acteurs sociaux et les acteurs des soins de santé à professer au sein des institutions pénitentiaires»***

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – La semaine dernière, un médecin généraliste travaillant à la prison de Haren a saisi l'Ordre des médecins pour dénoncer les graves manquements relatifs à la santé dans cet établissement pénitentiaire. Parmi d'autres problématiques, le lanceur d'alerte épingle le manque de dépistage et de traitement des cas d'hépatites C, de dépistage de la tuberculose, ou encore des soins évités sous des prétextes quelconques. Il met par ailleurs en avant le manque de locaux pour prodiguer les soins et souligne l'absence totale de politique de prévention du suicide. Ce cri de détresse s'ajoute aux multiples témoignages de prisonniers et d'acteurs des institutions pénitentiaires de notre pays, qui décrivent l'horreur carcérale. Sans oublier les condamnations de l'État belge par différentes juridictions. D'autres témoignages de médecins mettent en avant le manque de formation juridique et déontologique spécifique pour faire face aux situations particulières liées au travail en prison.

Madame la Ministre-Présidente, dans le cadre de la formation en médecine générale, existe-t-il des unités d'enseignement visant à préparer les médecins à mieux appréhender les milieux dans lesquels ils seront amenés à évoluer, surtout lorsque, à l'instar du milieu carcéral, ceux-ci sont des milieux difficiles? Quelles formations existent-elles pour les médecins, infirmiers, assistants sociaux... destinés à travailler dans ces institutions?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question met en lumière un problème majeur de santé publique et de justice sociale: la formation des professionnels de la santé intervenant dans des milieux particulièrement sensibles, comme en prison.

En Belgique, la formation des médecins généralistes se poursuit dans le cadre de la spécialisation, à l'issue du master en médecine. Elle dure trois ans, dont une grande partie est consacrée à des stages pratiques. Les universités ont l'obligation de ne dispenser que 200 heures de cours durant les trois années de spécialisation. Effectivement, les universités ne proposent pas de module obligatoire spécifiquement consacré au milieu carcéral. Il est difficile de faire des choix et de privilégier une thématique ou un contexte spécifique, certes important, mais marginal. Certaines facultés organisent des cours en option ou des stages dans des contextes spécifiques, notamment en santé mentale, en médecine sociale ou en médecine d'urgence. Chaque faculté propose des cours abordant des situations complexes, touchant à des patients en situation de précarité ou à l'accompagnement de patients toxicomanes, par exemple. Ceci permet, *a minima*, de dispenser quelques notions spécifiques plus ou moins proches de la pratique médicale en milieu carcéral. Mais l'approche systématique de la médecine en prison varie en fonction des institutions.

De manière plus spécifique, le déficit de formation en droit médical, éthique et déontologie dans des contextes contraints comme la prison, est un point régulièrement souligné, notamment par les médecins. Cela reflète sans doute le manque de reconnaissance officielle du milieu carcéral comme contexte particulier ou spécifique, nécessitant une formation adaptée. En termes de formation, des associations ou des institutions comme la Société scientifique de médecine générale (SSMG), les hôpitaux universitaires ou encore des organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine telles Médecins du Monde, Infor Drogues & Addictions etc. proposent des formations continues.

Dans le cadre de réunions de la commission pénitentiaire, le conseil de l'Ordre des médecins peut occasionnellement proposer des réflexions ou recommandations, mais ne dispense pas de formations en tant que telles. Il serait sans doute possible de lancer des initiatives, comme inclure, dans la formation des généralistes, un module consacré à la santé en milieu fermé, à l'instar de ceux consacrés à la santé dans les maisons de repos ou dans les soins à domicile; favoriser les stages dans les institutions carcérales, accompagnés par un maître de stage et en toute sécurité; ou encore développer, pour les professionnels amenés à exercer en prison, une formation interuniversitaire ou interdisciplinaire abordant santé mentale, addiction, déontologie et droits fondamentaux des détenus.

En ce qui concerne les formations paramédicales et en particulier les infirmiers, la situation critique actuelle permet difficilement aux hautes écoles de maintenir les stages en milieu carcéral, pour une question de sécurité. Je peux toutefois évoquer des initiatives isolées.

L'Université libre de Bruxelles (ULB) propose une université d'été intitulée «Contrôle des lieux de privation de liberté: aspects juridiques et enjeux pratiques». Cette formation d'une semaine offre des connaissances théoriques et

pratiques sur la détention et le contrôle des lieux de privation de liberté avec une approche participative favorisant les échanges entre professionnels. Le Service éducation pour la santé (SES) et la fédération des maisons médicales mettent en œuvre, depuis 2006, un dispositif de promotion de la santé dans plusieurs prisons de Wallonie. Des chargés de projet forment des détenus volontaires au rôle de détenu-contact-santé, les préparant à devenir des relais de bonnes pratiques en santé pour leurs pairs.

La ministre de la Justice a affirmé dans la presse qu'elle entamait des discussions avec le ministre de la Santé. Nos écoles de médecine et de paramédical seront sollicitées dans ce cadre. Il est essentiel que les ministres concernés croisent l'ensemble de leurs compétences pour offrir, dans un cadre adéquat, des soins de santé de qualité aux personnes incarcérées.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je compte sur vous pour prêter à ce dossier complexe toute l'attention qu'il mérite.

### ***7.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Vers un report de l'indexation des salaires des enseignant(e)s?»***

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Il y a quelques semaines, peu avant la tenue d'une séance plénière extraordinaire spécialement destinée à une dramatisation du contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une fuite était orchestrée dans la presse sur un possible report d'indexation du traitement des enseignants. Vous démentiez alors l'information en vous y disant fermement opposée, avant que la presse ne fasse état de documents selon lesquels cette proposition aurait bien été proposée par le cabinet Glatigny.

Un peu plus de deux semaines plus tard, c'est pourtant le Premier ministre lui-même qui affirmait à la presse, après les cent premiers jours du gouvernement Arizona, le report d'un mois de l'indexation des salaires des employés de la fonction publique, en ce compris les enseignants des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA). Ce «mini-saut d'index» signifie que leur salaire sera indexé non plus deux, mais trois mois après le dépassement de l'indice pivot – concrètement, les fonctionnaires et les enseignants perdront un mois d'augmentation salariale.

En réaction, le front commun syndical de l'enseignement flamand exigeait, dès le 12 mai, une concertation sociale sur l'indexation. Cette annonce s'ajoute en effet aux coups déjà portés au régime des pensions, rendant la fonction peu attractive tandis qu'elle peine déjà à répondre à des enjeux de pénurie structurelle. Le secrétaire général d'ACOD *Onderwijs* estime même que Bart De Wever «n'a pas à se mêler» des salaires dans l'enseignement.

Madame la Ministre-Présidente, confirmez-vous le report de l'indexation du traitement des enseignants? Le cas échéant, quand entrera-t-il en vigueur? Soutenez-vous la mesure? Quel est le montant des économies qu'elle impliquera

pour le pouvoir régulateur? Disposez-vous de projections concernant la perte de salaire net pour les personnes concernées? Des contacts ont-ils été initiés entre les différents niveaux de pouvoir concernés afin de protéger les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-il envisagé de prendre un texte décretaal qui protégerait les enseignants du supérieur de la décision fédérale?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Voici quelques semaines, j'ai pris la parole lors d'une séance plénière pour exposer la réalité de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sujet dont nous avons encore parlé aujourd'hui. Lors de cette séance, j'ai effectivement affirmé que le gouvernement de la Fédération n'envisageait en aucune manière de proposer au Parlement un saut d'indexation des salaires des enseignants, comme un article du *«Soir»* l'a d'ailleurs titré. Il ne s'agit donc pas de saut d'index.

Récemment, le Premier ministre a déclaré que le report d'un mois de l'indexation – qui n'est pas un saut d'index – était en discussion. Je rappelle qu'au niveau fédéral, la loi-programme, qui n'est pas encore votée, concernerait l'ensemble des fonctionnaires, y compris les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'architecture législative est telle que le gouvernement fédéral a ce pouvoir.

Un décalage d'un mois dans l'indexation des traitements – le passage de deux à trois mois après le déplacement de l'indice pivot – générera une économie budgétaire d'environ 10 millions d'euros à chaque dépassement de cet indice. Il ne s'agit toutefois pas d'un «mini-saut d'index». En effet, à l'inverse de ce qu'il se passe en cas de saut d'index, la mesure n'a aucun effet structurel. Les membres du personnel concernés bénéficieront bien d'une indexation complète de leur salaire, mais un mois après. Il existe déjà aujourd'hui de multiples modalités d'indexation des salaires dans de nombreux secteurs, où il faut par exemple attendre le mois de janvier suivant pour que les salaires soient indexés.

Sur la base des paramètres macroéconomiques publiés par le Bureau fédéral du Plan (BFP) le 6 mai, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait avoir lieu en février 2026. Pour 2027, les projections actuelles indiquent une inflation stable, à 1,3 %, ce qui pourrait impliquer l'absence de dépassement de l'indice pivot au cours de cette année-là. Les perspectives économiques 2025-2030, qui seront publiées par le BFP en juin 2025 et offrent une analyse à moyen terme de l'économie belge, devraient fournir des indications supplémentaires à cet égard. Je ne dispose pas des montants d'économies pour les différents pouvoirs organisateurs ni des projections concernant les pertes de salaire net. Comme je l'ai déjà indiqué, des contacts ont bien sûr été initiés entre les différents niveaux de pouvoir.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, nous n’avons évidemment pas la même analyse de la situation. Selon nous, on commence à détricoter les services publics, c’est une «petite» mesure qui a déjà son importance et qui deviendra plus conséquente. Cela nous tracasse: cette mesure risque de toucher à la qualité et à la survie des services publics de manière globale. Pour nous, c’est un acte contre les droits sociaux acquis et une perte de pouvoir d’achat pour les travailleurs et les travailleuses. Il faut absolument faire attention à ce type de décision qui nous vient du niveau fédéral.

**7.13 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «“Burn-out académique” des étudiants infirmiers»**

**7.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Étudiants infirmiers davantage à risque de burn-out académique»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Depuis de nombreuses années, la pénurie d’infirmiers met à mal la qualité de notre système de soins de santé. Depuis plusieurs législatures, les différents gouvernements de notre pays tentent d’y répondre sans malheureusement parvenir à endiguer le phénomène. Au niveau fédéral, plusieurs pistes sont à l’étude: force est pourtant de constater qu’une révision des normes d’encadrement ou une revalorisation salariale ne semblent pas à l’ordre du jour. Ce sont plutôt des économies dans les secteurs des soins de santé qui attendent les travailleurs de la santé. En effet, les dépenses de santé ne permettront pas de couvrir la croissance naturelle des dépenses liées au vieillissement de la population. Dans ces conditions, il paraît difficile de valoriser le métier et de susciter de nouvelles vocations.

Dans le cadre de la lutte contre la pénurie, la Fédération Wallonie-Bruxelles a son rôle à jouer à travers la formation. Dans ce cadre, il est essentiel de veiller à ce que toutes les conditions d’accompagnement et de soutien soient mises en œuvre pour qu’un étudiant débutant son cursus ait l’occasion de le terminer. Or, c’est avec consternation que j’ai découvert les témoignages d’étudiants stagiaires dans une enquête menée par *«Le Vif»*. Basé sur une étude menée par un professeur de l’Université libre de Bruxelles (ULB), ce reportage met en exergue le «burn-out académique» auquel beaucoup d’étudiants sont exposés. Ils ne sont pas encore entrés dans la vie active, qu’ils sont déjà épuisés. Il est intolérable de mettre les jeunes dans de telles conditions. Outre la lourdeur des heures de formations et de stage, le reportage met en avant le harcèlement, le stress et les pressions diverses auxquels les étudiants sont soumis. Il met aussi en exergue les manques de place de stages et d’encadrement. De plus, vu la surcharge dont ils souffrent, les services hospitaliers ou les maisons de repos ne prennent pas le temps d’encadrer les jeunes.

Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous faire le point sur l'évolution du nombre d'étudiants inscrits en première année du bachelier d'infirmier au cours de ces trois dernières rentrées académiques? Disposez-vous du nombre global d'abandons après cette session de janvier pour les quatre années de bachelier? Disposez-vous de données permettant d'évaluer le nombre d'abandons faisant suite à un stage qui s'est mal déroulé?

Sous la législature précédente, une convention type de stage avait été instaurée. Cette convention a-t-elle été évaluée? Y a-t-il de ce fait une amélioration dans l'encadrement des stagiaires sur le terrain?

La formation pédagogique visant à mieux former les soignants de terrain qui encadrent les étudiants est-elle obligatoire?

Quelles réflexions sont-elles en cours pour valoriser les études d'infirmier et pour enfin parvenir à renverser la courbe des inscriptions? Parmi les recommandations émises par la commission paramédicale de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), quelles sont celles qu'a retenues votre gouvernement?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur les réflexions en cours avec la ministre Glatigny quant à l'évolution du paysage des formations et les nouveaux métiers envisagés par l'État fédéral? Au mois d'octobre, vous aviez indiqué consulter les acteurs de terrain. Qu'en est-il ressorti? Votre gouvernement a-t-il adopté une position à ce sujet?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, les récents témoignages bouleversants d'étudiants en soins infirmiers doivent vous alarmer. Ces jeunes, confrontés à une formation extrêmement exigeante de 4 600 heures, dont la moitié en stage, subissent une pression considérable. Pire encore: leurs immersions cliniques, censées les préparer à une profession essentielle, sont trop souvent marquées par du mépris, du harcèlement ou un manque flagrant d'encadrement. Les brimades, humiliations, voire maltraitements sur les terrains de stage ne sont pas des cas isolés: elles deviennent une réalité connue et redoutée.

Il ne s'agit pas ici d'anecdotes, mais d'un problème structurel: 63 % des étudiants risquent une situation de burn-out académique. C'est de cette manière qu'est qualifiée «une forme grave de fatigue physique et psychique liée à l'obligation de réussite et à l'acquisition de nouvelles responsabilités».

L'allongement des études n'a pas été accompagné des mesures de soutien nécessaires et les abandons explosent: le nombre d'abandons a augmenté de 84 % entre 2016 et 2022 selon l'ARES.

Dans certains cas, les étudiants ne trouvent ni accompagnement suffisant, ni considération, ni droit à l'erreur. Ils ne sont plus vus comme des appre-

nants, mais comme de la main-d'œuvre bon marché. Comment encore s'en étonner, alors que l'encadrement pédagogique des stages est dramatiquement sous-financé et que les normes hospitalières n'ont pas évolué depuis 20 ans? Dans ces conditions et face à ce constat grave, comment espérer lutter contre la pénurie d'infirmiers, alors qu'une génération d'étudiants s'épuise, se décourage et parfois abandonne définitivement la profession avant même de l'exercer?

Quel regard portez-vous sur la situation des étudiants en soins infirmiers? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre en concertation avec les hautes écoles et les institutions de soins pour garantir un accompagnement pédagogique digne, pour prévenir les violences de stage et pour enrayer l'hémorragie d'abandons dans ce cursus pourtant vital pour notre système de santé?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La situation est effectivement préoccupante et, même si nous n'avons pas encore toutes les réponses, nous progressons.

La formation clinique au chevet du patient, d'une durée de 2 300 heures, est une exigence européenne à laquelle nous ne pouvons pas déroger parce que la législation actuelle ne permet pas encore de substituer ces heures par d'autres formes d'apprentissage, comme l'apprentissage par assimilation. J'encourage vivement les hautes écoles à développer ces approches pédagogiques innovantes, mais elles ne peuvent remplacer les stages obligatoires. La Commission européenne veille au respect strict de cette mesure: tout manquement pourrait entraîner l'invalidation des diplômes et compromettre la mobilité européenne. Les exigences n'ont pas été renforcées, mais les terrains de stage, déjà fragilisés, souffrent encore plus depuis la crise de la Covid-19. Nous portons tous une part de responsabilité dans l'image dégradée de cette profession dans la société.

Malgré cela, ces mêmes terrains continuent de former les professionnels de demain. Je ne minimise pas les difficultés rencontrées, mais bon nombre de témoignages d'étudiants font aussi état d'expériences positives. Tous les services de soins ne sont pas synonymes de mépris, de harcèlement ou de manque d'encadrement. Les horaires des étudiants sont alignés sur ceux des infirmiers et leur charge hebdomadaire n'est pas plus lourde, comme le suggère un article du magazine «*Le Vif*». Une chercheuse citée, qui est l'auteure d'une thèse sur l'estime de soi des étudiants infirmiers, rappelle que, dans l'absolu, les récits positifs sont plus nombreux que les récits négatifs, même si une mauvaise expérience peut marquer durablement. Il faut donc un important travail d'accompagnement de la part des équipes soignantes. Je tiens d'ailleurs à remercier ici les équipes pédagogiques et les terrains de stage, en particulier les référents, dont l'engagement mérite d'être salué et encouragé.

Je suis consciente de la baisse des inscriptions – bien que modérée dans certaines régions. Le nombre de futurs diplômés ne permettra pas de combler la pénurie

désormais mondiale. Depuis 2016-2017, les inscriptions en bachelier en soins infirmiers ont connu une évolution contrastée. Après un pic de 8 567 étudiants, elles sont passées à 5 968 en 2023-2024. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de réforme, avec le passage de la formation à quatre ans.

Malgré cette baisse, le secteur attire chaque année encore plusieurs milliers d'étudiants. Cette stabilité relative, dans un contexte difficile, témoigne heureusement d'un intérêt persistant pour la profession. La réforme de la formation vise à renforcer la qualité des apprentissages et la préparation aux réalités de terrain. Il est donc essentiel d'accompagner cette dynamique, tant sur le plan pédagogique qu'en matière de soutien aux étudiants, pour renforcer l'attractivité du métier et répondre aux besoins du système de santé.

Les données de l'ARES ne permettent d'identifier précisément ni le taux d'abandon, ni le taux d'échec, ni leurs causes multifactorielles. Un plan d'accompagnement est en cours d'élaboration, en collaboration avec les cabinets des ministres Coppieters, Lescrenier et Glatigny, ainsi qu'avec ceux de nos homologues néerlandophones et du ministre fédéral Vandenbroucke. Nous sommes également très attentifs aux recommandations de la commission paramédicale de l'ARES, dont les réflexions sont essentielles pour maximiser l'impact de nos actions.

Je ne suis pas compétente pour les normes hospitalières, mais je peux garantir que l'encadrement pédagogique a évolué, en parallèle des réformes du paysage de l'enseignement et de l'allongement de la formation. Ces réformes ont conduit à une révision des compétences attendues et à une actualisation des contenus de cours.

Les responsabilités ainsi que les actes autonomes et délégués sont réévalués, mettant en lumière la dimension scientifique du métier. Cette responsabilité peut être la source d'appréhensions, car les responsabilités font peur.

Depuis toujours, les stagiaires sont parfois perçus comme une main-d'œuvre bon marché; pourtant, on parle peu de l'engagement des infirmiers référents, de leur implication dans les cursus et des formations qu'ils suivent pour accompagner les étudiants. Ces formations, bien que non obligatoires, sont fortement recommandées et soutenues par les directions des soins infirmiers.

La question salariale reste cruciale. Plusieurs pistes sont à l'étude, avec la participation active des fédérations, des associations professionnelles et des syndicats. La commission paramédicale de l'ARES a évalué la convention-cadre et elle l'a jugée globalement positive pour les grandes institutions partenaires. Cette convention-cadre reste néanmoins peu appropriée pour les petites structures et les stages ponctuels. Elle est alors adaptée en fonction. Ce ne sont pas les documents qui sont de nature à garantir la qualité des stages, mais bien les dispositifs de coordination et de dialogue instaurés par les hautes écoles avec les

maîtres de stage. Il arrive qu'un lieu soit temporairement retiré des choix jusqu'à l'amélioration de son accueil.

Enfin, le travail avec le cabinet de la ministre Glatigny progresse, l'objectif restant d'offrir aux futurs candidats un parcours de formation cohérent et une véritable progression de carrière.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, j'ai écouté avec attention l'ensemble de vos réponses. Dans toutes les situations compliquées, il y a des aspects positifs. Le métier et la formation en soins infirmiers méritent l'intérêt de l'ensemble des ministres compétents aux différents niveaux de pouvoir. Dès lors, je compte sur vous pour mettre en œuvre un plan d'attractivité et pour travailler avec le niveau fédéral afin de rendre ce métier essentiel attractif dans les prochaines années.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Certes, il y a des expériences positives comme dans tous les domaines. Ce qui nous intéresse, c'est que celles qui sont négatives deviennent positives. Nous avons clairement pointé une série de problèmes et je souhaite voir ce que vous allez faire à ce sujet. Comment allez-vous accroître l'attractivité de la formation et de la fonction.

Le paradoxe, c'est qu'aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons assez de gens formés: 60 % d'entre eux travaillent, 40 % d'entre eux ne travaillent pas, alors qu'ils ont les qualifications. Parmi ceux qui travaillent, leur emploi est souvent à temps partiel. Le véritable enjeu est non seulement d'arriver à avoir des personnes formées – ce qui est déjà le cas –, mais aussi et surtout de comprendre pourquoi les personnes qui ont les qualifications nécessaires quittent la profession.

Je rappelle que, ce jeudi, il y a une manifestation à Bruxelles, notamment du secteur non marchand, des infirmiers et des infirmières. Cette manifestation montre bien aujourd'hui que les infirmières et les infirmiers demandent à être entendus, mais surtout d'avoir des réponses de la part du gouvernement par rapport à l'attractivité de la formation et à la revalorisation salariale.

### ***7.15 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact du malus pension»***

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, l'accord de Pâques du gouvernement fédéral reprend, dans son catalogue des horreurs et de la casse sociale, une mesure qui prévoit de remplacer le bonus pension par un système de bonus-malus pour les travailleurs qui choisiraient de partir plus tôt à la retraite. Cette mesure, que le gouvernement justifie par des impératifs budgétaires et par la volonté d'allonger les carrières, suscite de nombreuses inquiétudes légitimes parmi les travailleuses et les travailleurs, de l'enseignement supérieur notamment.

Selon les informations qui circulent, seuls les travailleurs qui ont 35 ans de carrière, avec 156 jours de travail effectif par an, soit six mois, et au moins 7 020 jours de travail effectif au total, pourront bénéficier d'une retraite anticipée sans malus. À partir de 2026, les travailleurs qui ne remplissent pas ces conditions de carrière verront leur pension rabotée pour chaque année de pension anticipée de 2 % jusqu'en 2030, de 4 % jusqu'en 2040 et de 5 % à partir de 2040. Les périodes de maladie de courte durée, c'est-à-dire de moins de quatorze jours pour les ouvriers et jusqu'à un mois pour les employés, seraient considérées comme des jours travaillés, a précisé le vice-premier ministre Jan Jambon. Ces périodes ne donneront donc pas lieu à une pénalité. Il en ira de même pour les périodes de congé de maternité, de naissance et les crédits-temps destinés à prodiguer des soins.

Madame la Ministre-Présidente, confirmez-vous que les membres du personnel de l'enseignement supérieur sont concernés par ce système de bonus-malus? Pouvez-vous préciser la liste complète des périodes de congés qui donneront et ne donneront pas lieu à un malus? Enfin, les décisions fédérales entraîneront-elles des modifications réglementaires en Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – À ce jour, l'accord de Pâques conclu par le gouvernement fédéral n'a pas encore fait l'objet d'une transposition dans des textes légaux. Par conséquent, les mesures qu'il contient ne sont pas encore suffisamment détaillées pour permettre une analyse précise de leur implication et de leurs conséquences potentielles sur l'ensemble des membres du personnel de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai d'ailleurs pris contact avec le Premier ministre pour lui rappeler l'importance de la concertation afin de mener des discussions conjointes. Un Comité de concertation (Codeco) est prévu ce mercredi.

Dans cet accord de Pâques, le gouvernement fédéral a exprimé sa volonté d'harmoniser le système de pension des fonctionnaires avec celui des salariés et des indépendants. Cela inclurait le service public et donc les membres du personnel de l'enseignement, y compris ceux de l'enseignement supérieur.

L'accord précité prévoit notamment l'établissement d'un âge flexible de la retraite, avec correction actuarielle neutre. Cette mesure se déclinerait comme suit: à partir de 2026, une pension pourra être perçue de manière anticipée, avant l'âge légal, moyennant une réduction du montant ou malus de 2 % par année d'anticipation jusqu'en 2030, 4 % jusqu'en 2040 et 5 % à partir de 2040. Ces éléments concernent les personnes qui remplissent les conditions de carrière anticipée, mais pas celles des 35 années composées d'au moins 156 jours de prestations effectives et 7 020 jours de travail effectif.

Le bonus de pension actuel serait remplacé par un bonus de 2 % par année travaillée après l'âge légal jusqu'en 2030, de 4 % jusqu'en 2040 et de 5 % à partir

de 2040, si le travailleur justifie de 35 années de travail, 156 jours de prestations effectives et 7 020 jours de travail effectif. Les congés de maternité et les interruptions ou réductions de carrière pour soins seraient assimilés à des prestations de travail effectives. Par ailleurs, ce même accord introduit le principe de la carrière longue effective, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cette mesure permettra aux travailleurs âgés d'au moins 60 ans de bénéficier d'une retraite anticipée après 42 ans de carrière, pour autant qu'ils remplissent la condition de 234 jours de travail effectif par an.

L'objectif est de reconnaître les parcours professionnels commencés précocement, tout en valorisant le travail effectivement accompli. Ces deux dispositifs reposent ainsi sur des critères distincts pour qu'une année soit comptabilisée dans la carrière: 156 jours ou 234 jours.

En l'absence de publication officielle du contenu de l'accord de Pâques et sans disposer d'un texte définitif, je ne suis pas en mesure à ce stade d'en évaluer les conséquences concrètes pour les membres du personnel de l'enseignement supérieur. Ce dossier fait l'objet d'un suivi attentif par le gouvernement. Je chargerai mes services de procéder à une analyse approfondie des dispositions, dès que l'accord aura été publié. Je serai notamment particulièrement attentive aux conséquences cumulées des différentes dispositions relatives aux pensions.

Enfin, l'Administration générale de l'enseignement (AGE) assure une veille juridique continue sur l'ensemble des matières liées à la sécurité sociale. Les évolutions relatives aux pensions sont analysées avec la plus grande rigueur afin de garantir une application correcte des nouvelles dispositions, et ce, dans le respect des droits des membres du personnel de l'enseignement.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Ces réformes sont des attaques frontales qui provoquent un affaiblissement des services publics et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une politique de communautarisation, car la Flandre pourra certainement investir dans l'enseignement supérieur grâce à des aides régionales, alors que la Fédération n'a actuellement pas les moyens de compenser ce manque à gagner provenant du pouvoir fédéral.

J'attire l'attention sur le fait que les carrières scientifiques commencent tardivement, mettent du temps à se stabiliser, et que les équivalents temps plein y sont difficiles à obtenir. Il existe un véritable risque de fragiliser ces carrières et de voir des talents émigrer ou partir dans le secteur privé. Cette situation diminuerait le niveau de l'enseignement supérieur en Fédération qui serait ainsi inférieur à celui de la Flandre ou d'autres pays européens. C'est le risque que courent les enseignants et les étudiants.

**7.16 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Potentielle fusion des trois hautes écoles publiques de la ville de Liège»**

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – La ville de Liège envisagerait de fusionner les trois hautes écoles publiques que compte son territoire. La Haute École de la ville de Liège (HEL), la Haute École de la Province de Liège (HEPL) et la Haute École Charlemagne cohabiteraient avec la Haute École libre mosane (HELMo), qui dépend du Secrétariat général de l’enseignement catholique (Se-GEC). Si cette possibilité revient sur le tapis, c’est parce que les finances de la HEL et de la ville de Liège elle-même peinent à se maintenir depuis quelques années. Liège, comme d’autres grandes villes wallonnes, doit impérativement assainir son budget. Une telle mesure s’inscrirait d’ailleurs dans la lignée de la Déclaration de politique communautaire (DPC), où il est notamment question d’encourager la fusion d’établissements d’enseignement supérieur pour une meilleure utilisation des ressources. De son côté, l’échevine de l’instruction publique, Julie Fernandez Fernandez, estime que c’est le bon moment pour envisager plus concrètement cette fusion.

Madame la Ministre, quel est votre regard sur la situation? Quels sont les incitants potentiels, eu égard au contenu de la DPC? Participez-vous à des échanges avec l’administration de la ville de Liège? Êtes-vous en contact avec les trois hautes écoles concernées? Comment envisagent-elles le regroupement de leurs infrastructures? Existe-t-il déjà des esquisses d’un plan relatif à la fusion? Quelle implantation accueillerait la nouvelle unique haute école? S’agirait-il d’une des trois hautes écoles ou de nouveaux bâtiments, potentiellement plus adaptés?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, tout comme vous, j’ai lu avec une grande attention l’article de presse évoquant une potentielle fusion de la HEL, la HEPL et la Haute École Charlemagne. Cette idée s’inscrit effectivement dans les objectifs établis dans la DPC, qui consistent notamment à favoriser l’optimisation de l’offre et des structures d’enseignement supérieur. Cette configuration de fusion en étonnera sans doute plus d’un dans la mesure où elle n’a jamais été abordée précédemment, même durant la grande dynamique de fusion des années 2000. Cependant, son émergence s’explique par un double contexte.

Premièrement, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et la ville de Liège, en tant que pouvoirs organisateurs, ont lancé un projet de fusion de leurs hautes écoles respectives au mois d’avril 2023. Toutefois, l’opérationnalisation de ce projet ne se déroule pas sans difficulté, puisque le projet n’a plus beaucoup évolué depuis 2024. Je ne connais pas les raisons précises du blocage. Par ailleurs, si la situation de la HEL est effectivement complexe, celle-ci a énormément travaillé sur son cadre organique, c’est-à-dire sa masse salariale. L’outil de mesure de ce cadre atteste d’une réduction drastique qui permet désormais à l’établissement de ne plus dépenser l’entièreté de son enveloppe annuelle globale pour couvrir ses frais de personnel. La HEL peut ainsi libérer, autant que faire

se peut, des financements pour ses frais de fonctionnement. Bien que cela apparaisse comme un prérequis évident pour une gestion financière saine, je ne doute pas que cet effort pèsera favorablement dans le processus de fusion entamé.

Deuxièmement, nous devons rester attentifs à l'avenir de l'enseignement provincial, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur. En effet, sans remettre en cause l'intérêt d'une réflexion sur l'offre d'enseignement à l'échelle provinciale, qui constitue l'essence même de nos pôles académiques, l'avenir des provinces en tant que pouvoirs organisateurs ne manquera pas de poser question dans un contexte où le gouvernement wallon mène une évolution vers la supracommunalité.

Pour en revenir au cas qui nous occupe, la ville de Liège étudie actuellement le projet visant à élargir le processus de fusion pour y inclure la HEPL. La haute école, la province et l'administration provinciale de l'enseignement ont indiqué ne pas avoir eu de contacts à ce sujet. À la suite de la prise de fonction du nouveau collège communal de la ville de Liège, ce type de fusion a été abordé parmi d'autres options, dont celle de la poursuite du processus entamé avec la Haute École Charlemagne, c'est-à-dire sans la HEPL. Les commissaires et délégués du gouvernement auprès des hautes écoles concernées confirment que ce sujet n'a été abordé au sein d'aucun des organes de gestion des trois établissements. Il n'existe donc actuellement aucun plan de fusion.

Les dynamiques de réflexion autour des fusions sont intéressantes en ce qu'elles permettent certaines économies d'échelle pour la gestion organisationnelle et institutionnelle des hautes écoles. Nos institutions d'enseignement supérieur ont besoin, dans un contexte complexe et globalisé, de nombreux services transversaux pour fonctionner correctement. Or, il n'y a plus vraiment de sens à ce que plusieurs hautes écoles de taille modeste situées sur un même territoire disposent chacune d'un service de relations internationales, d'un service juridique ou encore d'un service informatique gérant l'implémentation et la gestion quotidienne de plateformes techno-pédagogiques identiques. Si les pôles académiques ont permis de mutualiser l'organisation de certaines missions, force est de constater que l'autonomie institutionnelle est encore présente dans plusieurs domaines, même parmi les plus petites institutions. Cependant, le temps où nous pouvions nous permettre un tel fonctionnement est révolu, qu'il s'agisse des finances communautaires, provinciales ou municipales.

De telles dynamiques de fusion présentent également un certain intérêt vis-à-vis de la rationalisation de l'offre d'enseignement, qui doit permettre d'accroître l'encadrement pédagogique offert aux étudiants et de mieux affecter les allocations octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, si la HEL et la Haute École Charlemagne proposent effectivement de nombreux cursus identiques, notamment dans les filières pédagogiques et en ce qui concerne le bachelier d'assistant de direction, la HEPL offre des cursus plus singuliers. Je

m'interroge donc sur la manière dont cette singularité sera prise en considération par ces établissements s'ils envisagent une fusion à trois.

Du reste, comme mon gouvernement s'y est engagé, le groupe de travail spécifique aux hautes écoles, que mon cabinet réunit régulièrement, se penchera sur l'étude d'incitants financiers visant à favoriser les fusions. Bien entendu, je reste attentive au suivi de ce dossier.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, je constate que le dossier a attiré toute votre attention et que vous le suivez de près. Je partage votre point de vue sur les éléments que vous avez évoqués et serai également vigilante.

***7.17 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Modalités opérationnelles du stage de longue durée dans le cadre de la formation initiale des enseignants»***

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je me permets de revenir vers vous concernant les modalités opérationnelles du stage de longue durée prévu en dernière année de la formation initiale des enseignants. La première cohorte d'étudiants atteindra la quatrième et dernière année de son cursus en 2026-2027. Il est dès lors urgentissime d'éclairer les établissements afin qu'ils puissent s'organiser et les étudiants afin qu'ils sachent à quoi ils seront confrontés.

Par ailleurs, près d'un an après votre entrée en fonction, il nous semble important de disposer d'un aperçu de ce que votre gouvernement compte proposer. Pour rappel, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'étudier la possibilité de confier des activités d'enseignement à des étudiants dans le cadre de leurs stages. Au cours des négociations de la réforme de la formation initiale des enseignants, organisées durant la précédente législature, les organisations syndicales s'étaient pourtant fermement opposées à la perspective de recourir aux étudiants stagiaires pour lutter contre la pénurie d'enseignants.

En réponse à ma dernière intervention, vous m'avez annoncé que vous aviez édité une circulaire rappelant les balises et les modalités consacrées dans le décret du 7 février définissant la formation initiale des enseignants. Cette circulaire rappelait notamment les accords de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement obligatoire, ainsi que les conventions de stage signées entre les différentes parties.

Vous souhaitiez aboutir rapidement sur trois points: les modalités minimales d'encadrement des stages en vue d'en garantir le bon déroulement, le certificat en encadrement de stage destiné aux enseignants et enseignantes qui assumeront la fonction de maître de stage – pour ces deux points, un travail réalisé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) devait guider votre cabinet – et la valorisation du rôle de maître de stage

Madame la Ministre-Présidente, quel est l'état d'avancement de ces différents points? Les modalités minimales ont-elles été fixées? Le certificat sera-t-il disponible dès l'année prochaine afin de laisser le temps aux enseignants de se former? Des moyens supplémentaires sont-ils prévus pour valoriser la fonction du maître de stage? Enfin, où en sont les réflexions quant au fait d'attribuer aux étudiants des activités d'enseignement? Quelles seront les balises quant aux activités pouvant leur être attribuées?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La nouvelle formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire se déploie petit à petit et en est à sa deuxième année académique de mise en œuvre. Il est prévu que les étudiants réalisent un stage de longue durée durant la dernière année de master, dès l'année académique 2026-2027.

Il faut d'abord rappeler que l'objectif de ce stage long est de donner une vue la plus proche possible de la réalité de terrain aux futurs professionnels. Il s'agit d'appréhender en profondeur tous les aspects du métier d'enseignant, pas seulement les cours en présentiel avec des élèves. La circulaire que vous évoquez l'a d'ailleurs rappelé. La charge de travail du personnel enseignant dans l'enseignement obligatoire est en effet définie par cinq composantes: le travail en classe, le travail pour la classe, le service à l'école et aux élèves, la formation professionnelle continue et le travail collaboratif.

Il faut veiller à intégrer au maximum le stagiaire dans la participation active aux concertations d'année, de discipline, interdisciplinaires, sur un sujet spécifique de l'établissement ou encore liées au plan de pilotage. Il devra être impliqué dans les activités de titulariat, les conseils de classe, les réunions de parents collectives, les périodes de remédiation ou encore les journées pédagogiques. Il devra aussi pratiquer du co-enseignement et assurer des heures de cours avec des groupes d'élèves dont une partie sera réalisée sans accompagnement du maître de stage en classe, avec une préparation préalable.

La circulaire déjà citée reprend le contenu de l'avis de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE). Elle précise aussi les rôles à la fois de l'opérateur de formation et de l'établissement d'accueil. Tout cela a été confié au groupe de travail sur la lutte contre la pénurie que mon cabinet préside, et ce, lors d'une réunion qui s'est déroulée le 24 avril dernier. Il ne s'agissait pas de refaire toute l'histoire, mais de tester l'adhésion concrète aux mesures proposées.

Lors du tour de table, les parties prenantes ont rappelé leurs priorités et leurs incontournables dans ces mesures. Nous n'avons pas perçu de grande inquiétude à propos de ce qui est proposé.

Dans l'avis de la COCOFIE, le travail en autonomie, sans la présence du maître de stage en classe dans le stage long, est de dix demi-jours au maximum sur les 65 demi-jours de stage long. Reconnaissez que cette proposition est timide, démontrant peut-être un manque de confiance dans le stagiaire, qui aura quand même pas mal d'occasions de se tester avant le stage long final après trois années et demie de préparation. Si ce même stagiaire diplômé en juin se retrouve en septembre à donner cours, il aura juste vécu une seule semaine d'expérience en autonomie. Dans bien d'autres formations, qui sont en dehors du domaine pédagogique et qui organisent des stages de longue durée dans l'enseignement type long, le stagiaire a bien plus de temps en autonomie. Ce nombre de jours est pourtant indispensable pour développer la responsabilisation du stagiaire, afin qu'il se sente plus apte à entrer réellement dans le métier à l'issue de ses études, mais aussi pour libérer le maître de stage afin de lui donner le temps nécessaire aux tâches d'accompagnement. Mon cabinet travaille actuellement avec celui de la ministre de l'Éducation afin de concrétiser un arrêté qui fixera les balises minimales des stages, dont le stage long.

Concernant le certificat en encadrement des stages, l'ARES a effectivement réalisé un travail préparatoire. De plus, le cadre commun à tous les établissements qui organiseront ce certificat est prêt. Ce dernier vise à préparer les futurs maîtres de stage à interagir avec un étudiant et à observer, analyser et évaluer des éléments de pratique professionnelle enseignante, en vue de conseiller et d'aider à réajuster les pratiques de l'étudiant. Aussi étonnant que cela puisse paraître, aucun certificat de ce type n'est actuellement prévu dans les anciens dispositifs. Cela constitue une pièce importante et prioritaire en vue de garantir la bonne mise en œuvre de la nouvelle formation initiale des enseignants.

Ne rien prévoir en termes de formation des maîtres de stage, c'est admettre que tout change pour que rien ne change. Or ce sont des changements majeurs qui sont à l'œuvre pour l'instant par le biais de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Aussi, malgré la situation budgétaire très difficile de la Fédération, le gouvernement a dégagé 800 000 euros pour que l'accès au certificat soit gratuit pour les membres du personnel visés. Il s'agit d'un incitant important vis-à-vis des maîtres de stage qui suivront les étudiantes et les étudiants nouvellement formés lors du stage long. Ce financement permettra de former pas moins de 700 maîtres de stage à partir du mois de septembre 2025. Des universités et les hautes écoles travailleront ensemble pour l'organisation et se coordonneront de manière à couvrir de manière équilibrée le territoire de la Fédération. Cela contribuera à accueillir au mieux ces étudiantes et ces étudiants formés maintenant à un niveau de master pour enseigner dans l'enseignement fondamental et les trois premières années de l'enseignement secondaire.

Quant aux réflexions sur la valorisation des maîtres de stage, elles sont en cours au sein des deux cabinets concernés et je ne doute pas que vous me reposerez la question dans les mois à venir.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse était très longue et très complète. Il manque malgré tout quelques éléments concrets. Je n’hésiterai pas à revenir vers vous puisque le but est que les enseignants, les maîtres de stage et les étudiants puissent disposer des informations les plus précises possibles.

**7.18 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact en Fédération Wallonie-Bruxelles des mesures du gouvernement Arizona concernant les malades de longues durées»**

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Le récent accord de gouvernement fédéral contient des implications directes pour les employeurs. Parmi celles-ci, l’obligation pour les employeurs, dès 2026, de s’acquitter d’une cotisation à l’Office national de sécurité sociale (ONSS) de solidarité équivalente à 30 % de l’indemnité de l’Institut national d’assurance maladie-invalidité (INAMI) pour les deuxième et troisième mois d’une incapacité de longue durée.

Si ces mesures semblent viser principalement le secteur privé, nous souhaiterions connaître les éventuelles implications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, en sa qualité d’employeur dans l’enseignement supérieur, que ce soit pour les membres de son personnel sous contrat temporaire ou d’autres catégories de personnels non statutaires, comme les aides à la promotion de l’emploi (APE) et les agents contractuels subventionnés (ACS), ainsi que les éventuelles implications pour les établissements et les membres du personnel qu’ils paient sur fonds propres.

Madame la Ministre, le gouvernement a-t-il analysé les implications concrètes de ces mesures pour le secteur de l’enseignement supérieur? Certaines de ces dispositions, comme la cotisation ONSS de solidarité, sont-elles susceptibles de s’appliquer à la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui assure le paiement des rémunérations ainsi que les déclarations auprès de l’ONSS pour les enseignants ou d’autres catégories de personnel non statutaire? Sont-elles également susceptibles de s’appliquer aux établissements pour le personnel payé sur fonds propres? Est-il déjà possible d’estimer un éventuel surcoût pour la Fédération et les établissements dès 2026? Enfin, des discussions sont-elles prévues au sein des organes interfédéraux pour clarifier la portée de ces mesures pour les entités fédérées?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – À ce jour, effectivement, l’accord de Pâques conclu par le gouvernement fédéral n’a pas encore fait l’objet d’une transposition en textes lé-

gaux. Par conséquent, le gouvernement n'est pas en mesure d'en analyser les implications concrètes.

Je rappelle également que la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus spécifiquement l'Administration générale de l'enseignement (AGE), intervient en qualité de pouvoir régulateur et de débiteur des rémunérations pour les membres des personnels de l'enseignement. Elle n'en est pas l'employeur, cette responsabilité incombant aux pouvoirs organisateurs.

Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles assure le paiement des rémunérations ainsi que leur déclaration auprès de l'ONSS. Toutes les rémunérations, quel que soit le statut ou la catégorie des membres des personnels concernés, sont soumises aux cotisations sociales de l'ONSS. Il est possible que la cotisation de solidarité de l'ONSS s'applique dès lors aux membres du personnel de l'enseignement dont les traitements et les subventions de traitement sont pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est néanmoins nécessaire d'attendre les éléments détaillés de l'accord afin de confirmer l'application de cette cotisation au secteur public et plus particulièrement, au secteur de l'enseignement.

Cela dit, je ne peux pas encore vous fournir d'estimation chiffrée d'un éventuel surcoût lié à l'application de cette mesure. Nous devons être en possession des précisions complémentaires du gouvernement fédéral afin que mon administration puisse en établir les impacts administratifs et pécuniaires.

Je peux vous assurer que nous suivons ce dossier avec la plus grande attention. L'AGE assure une veille juridique constante, et les mesures prises seront analysées avec rigueur afin de garantir une mise en œuvre correcte des évolutions réglementaires.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, je ne reviendrai pas sur l'importance d'anticiper des mesures de ce genre. En effet, elles ont été annoncées et devront donc être appliquées. Ce serait une excellente nouvelle pour tout le monde, et en particulier, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et les établissements d'enseignement supérieur. Nous maintenons l'idée que toutes les mesures additionnées du gouvernement Arizona affaibliront lourdement la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses services. Si rien ne change, une catastrophe se profile pour les services et personnes qui en bénéficient.

**7.19 Question de M. Octave Daube, intitulée «Suite du conclave budgétaire: quelles conséquences en enseignement supérieur?»**

**M. Octave Daube (PTB).** – Promis par Les Engagés avant les élections, le refinancement de l'enseignement supérieur n'est visiblement pas pour tout de suite. Le trou budgétaire de 336 millions d'euros découvert récemment vient encore assombrir les perspectives pour 2025 en Fédération Wallonie-Bruxelles, et une

chose est claire: une fois de plus, ce sont les services publics et en particulier l'enseignement supérieur qui risquent de faire les frais de votre politique d'austérité.

Aujourd'hui, vous semblez nous assurer qu'il n'y aura pas de coupe dans l'enseignement supérieur. Cependant, dans le même temps, vous indiquez que ce million d'euros que vous souhaitez débloquer pour la lutte contre les violences sexuelles sur les campus proviendrait d'un refinancement de l'enseignement supérieur. Si je me suis d'abord réjoui de cette annonce, j'ai ensuite été pris d'un doute: qu'entendez-vous par «refinancement»? Pensez-vous à un refinancement public, à hauteur des besoins des établissements et des étudiants, tel que réclamé depuis une décennie par le secteur? Ou bien parlez-vous d'un autre type de financement?

Il y a quelques mois, vous avez fait passer les frais d'inscription pour les étudiants étrangers à 4 175 euros. Il y a quelques semaines, en commission, vous avez ouvert la porte à l'idée d'une augmentation généralisée du minerval. Vous avez ensuite expliqué que les étudiants belges, eux, seraient remboursés, mais à quelle hauteur? Pas de réponse. Et pour combien de temps garanzissez-vous ce remboursement? Pas de réponse non plus. Vous ouvrez en fait la porte à une augmentation du coût des études.

Madame la Ministre-Présidente, nous ne pouvons pas laisser passer cela. J'ose sincèrement espérer que ce n'est pas cela que vous appelez un refinancement. Vous aviez promis de refinancer l'enseignement supérieur, mais vous vous apprêtez à vider les poches des étudiants. Dans un contexte de précarité étudiante, de sous-financement chronique et de surcharge du personnel enseignant, cette dynamique est tout simplement inacceptable. D'ailleurs, les professeurs et les étudiants continuent à se mobiliser sans relâche pour vous le faire comprendre.

Dès lors, pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura pas de coupe budgétaire dans l'enseignement supérieur? Qu'entendez-vous par «refinancement de l'enseignement supérieur»? Avez-vous fixé un budget? Lorsque vous parlez de refinancement, faites-vous aussi allusion à votre mesure qui a amené les étudiants étrangers à payer 4 175 euros pour continuer à étudier en Belgique? Et si, dans le cadre de l'ajustement budgétaire, votre gouvernement envisage d'augmenter le minerval pour tous les étudiants, à quel niveau et à hauteur de quel montant comptez-vous rembourser les étudiants belges? Quelles autres pistes envisagez-vous pour le refinancement? Vous avez aussi parlé de «diversification», mais cela ne m'évoque pas grand-chose. Pouvez-vous nous en dire davantage?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, vous parlez de flou s'agissant du budget des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ose imaginer que l'exposé

que j'ai fait plus tôt sur les résultats du conclave budgétaire aura permis d'éclaircir la situation. Votre affirmation me paraît erronée, car le gouvernement n'a pas manqué de transparence. Au contraire, le 23 avril dernier, j'ai exposé devant ce Parlement le scénario budgétaire de base à l'entame du conclave budgétaire.

Vous trouverez réponse à votre première question dans mon intervention relative aux résultats de ce dernier. S'agissant de votre deuxième question, vous constaterez que le gouvernement n'envisage pas d'augmentation du minerval dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Comme indiqué le 23 avril, le modèle DIES (droit individuel aux études supérieures) est effectivement à l'étude au sein de mon cabinet. Les deux professeurs de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ont été invités à le présenter dans le cadre d'un groupe de travail composé d'experts des universités et des membres du cabinet. De nombreuses questions sont en cours d'examen quant à l'opérationnalisation de la mesure, au respect de la législation européenne et aux gains potentiels de ce modèle pour le financement de l'enseignement supérieur. Je vous renvoie au compte rendu de la commission du 23 avril pour plus de précisions sur ces questions en cours d'examen.

Pour répondre à votre question relative aux violences sexistes et sexuelles, un refinancement de 2 millions d'euros est prévu pour les universités, dont 1 million d'euros servira à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Vous bénéficierez d'informations plus détaillées et de tableaux précis mentionnant les articles de base (AB) concernés dans le cadre des travaux budgétaires annoncés pour la semaine du 30 juin.

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, je comprends que vous n'ayez pas adapté votre réponse aujourd'hui, mais la partie de votre exposé relative à l'enseignement supérieur était expéditive, et ce, malgré votre exposé durant le conclave budgétaire. Je déplore que de nombreux points de votre réponse soient encore flous. J'espère que nous ne découvrirons pas, dans les tableaux que vous évoquez, des coupes budgétaires que vous n'avez pas annoncées ou d'autres surprises. Par ailleurs, je trouve inquiétant que vous restiez toujours aussi vague au sujet du modèle DIES: vous ne nous donnez pas de chiffres concernant notamment ce remboursement des étudiants belges; vous ne nous garantes pas que vous maintiendrez le minerval pour tous à 835 euros... Par ailleurs, je ne comprends toujours pas bien d'où vient le refinancement de 2 millions d'euros que vous évoquez.

**7.20 Question de M. Octave Daube, intitulée «Quelle réponse du gouvernement et des universités face à la famine à Gaza?»**

**7.21 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Demande de suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël comme réponse à l'appel de la communauté académique belge»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Octave Daube (PTB).** – Jusqu'à quand notre gouvernement va-t-il rester complice du génocide ayant lieu en Palestine? Le gouvernement israélien ne se cache même plus. Benyamin Netanyahou l'a annoncé lui-même sur les réseaux sociaux: «Nous allons nous emparer de toute la bande de Gaza.»

La situation dans la bande de Gaza n'a jamais été aussi préoccupante. Après les mois de bombardements et de génocide que nous avons connus, Israël affame maintenant depuis deux mois la bande de Gaza en empêchant toute livraison de nourriture et l'aide humanitaire de faire son travail. Vingt-deux pour cent de la population dans la bande de Gaza est en situation de «catastrophe», selon des ONG spécialisées. Il s'agit du stade le plus grave dans l'insécurité alimentaire.

Aujourd'hui, les intentions de Benyamin Netanyahou et de son gouvernement sont claires: s'emparer de toute la bande de Gaza, avec leur plan «Les chariots de Gédéon» qui a déjà fait des centaines de morts. Même les derniers hôpitaux debout sont en ligne de mire. Il n'y a plus aucun doute permis, plus aucune excuse: c'est un génocide qui a lieu.

Pendant combien de temps notre gouvernement va-t-il encore tolérer cette situation? Pendant qu'Israël essaie de rayer la bande de Gaza et ses habitants de la carte par la famine, nos universités, elles, continuent d'avoir des liens avec Israël à travers des dizaines de liens académiques et de recherche qui font honte à nos établissements et nous rendent complices de ce qui se passe en Palestine. Le combat contre l'apartheid en Afrique du Sud nous a montré que seuls des sanctions, le boycott et le désinvestissement peuvent changer durablement les choses. Aujourd'hui, on ne peut plus se contenter de mots, il faut des actes et des sanctions pour mettre fin à la barbarie.

Le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) a aussi demandé au gouvernement de suspendre l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et Israël, d'autre part, concernant la participation d'Israël au programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» de l'Union. Pourquoi? Parce que cet accord est notre principal soutien à Israël à tous les niveaux, notamment commercial et académique. Parce que cet accord fait des universités israéliennes un partenaire privilégié de nos universités à travers le programme «Horizon Europe». Bref, parce que cet accord nous rend complices. C'est de cela qu'il est question. Aujourd'hui, tous les gouvernements et tous les partis qui ne prennent aucune sanction contre l'État d'Israël sont complices du génocide qui se déroule dans la bande de Gaza.

Que fait notre gouvernement pour rompre les liens que nos universités et autres établissements de l'enseignement supérieur ont avec l'État qui commet un génocide aujourd'hui en Palestine?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous ai déjà interpellée en janvier et en mars 2025 sur la démarche citoyenne inédite en faveur de la paix portée par plus de 6 700 personnalités académiques belges qui réclamaient de votre gouvernement des mesures fortes pour mettre un terme aux massacres de populations civiles à Gaza et en Palestine depuis des mois.

Pour rappel, plus de 6 700 membres de la communauté académique belge – enseignants, chercheurs, étudiants – ont signé une pétition appelant à la suspension immédiate de l'accord entre l'Union européenne et Israël, estimant que le maintien de cet accord sans condition constitue une forme de complicité passive face à des crimes graves.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, des ONG internationales, des experts de l'Organisation de Nations unies (ONU) et de nombreux membres de la société civile alertent sur les violations massives du droit international humanitaire commises à Gaza et en Cisjordanie par le gouvernement raciste et colonialiste au pouvoir actuellement en Israël, un gouvernement d'extrême droite: bombardements indiscriminés, destructions d'infrastructures civiles – notamment les bâtiments d'Enabel, l'Agence belge de développement –, blocus total. Plus récemment: utilisation de la famine comme arme de guerre, dénoncée notamment par le Programme alimentaire mondial (PAM) et des rapporteurs des Nations unies, destructions délibérées d'hôpitaux et de structures de soins.

Plusieurs mois plus tard, nous devons constater l'absence d'actions et de résultats concrets du gouvernement belge et de la Fédération Wallonie-Bruxelles: la situation dramatique sur place fait de Gaza le pire lieu sur terre pour des enfants. Certains parlent d'un cimetière à ciel ouvert.

Je réitère donc avec insistance ma demande: il faut rompre en urgence l'accord entre l'Union européenne et Israël, supposément fondé sur le respect des droits humains et des principes démocratiques auxquels nous sommes tous attachés, et ce, conformément à l'article 2 de cet accord. Cette suspension porte plus spécifiquement sur le programme «Horizon Europe» et le Programme «Erasmus+».

En janvier 2025, vous avez indiqué que vous seriez la porte-parole de ces préoccupations. Rien n'a changé et le génocide se poursuit à Gaza. En mars 2025, vous avez évoqué la possibilité d'une future rencontre avec la Commissaire européenne à l'Éducation et à la Culture, Mme Roxana Mînzatu. À ce jour, aucune avancée n'a été réalisée dans ce dossier. Rien n'a donc changé et le génocide se poursuit toujours à Gaza.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez, à plusieurs reprises, souligné l'importance de l'État de droit, du respect des droits fondamentaux et du droit

international, mais, dans les faits, je ne vois rien qui change dans l'attitude de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, l'un de ses leviers d'action est précisément la possibilité de demander la suspension immédiate de l'accord en question.

Le compte à rebours est lancé et nous constatons des évolutions de plusieurs partis politiques. Plusieurs pays comme les Pays-Bas et la France se montrent maintenant davantage disposés à reconsidérer l'accord qui nous intéresse vu les événements catastrophiques et dramatiques de ces derniers mois.

Comment comptez-vous concrétiser l'appel lancé par la communauté académique belge face à l'entêtement et à la politique ignoble et génocidaire du gouvernement israélien?

Deuxièmement, la Fédération Wallonie-Bruxelles, par votre voix et celle du gouvernement, soutient-elle la demande de suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël? Dans l'affirmative, que comptez-vous faire pour la concrétiser sans délai? Dans la négative, que vous faut-il de plus pour comprendre que ce qui se passe à Gaza est l'un des pires massacres de notre période contemporaine?

Enfin, des prises de position publiques sont-elles envisagées dans votre chef ou dans celui du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour à tout le moins exprimer une solidarité vis-à-vis des victimes innocentes des deux côtés, mais condamner l'usage de la famine comme arme de guerre par le gouvernement extrémiste israélien et rappeler l'importance du droit international humanitaire?

Je souhaite que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne sans délai les mesures justes et nécessaires qui s'imposent vis-à-vis des États qui sont en situation d'imposer, avec l'aide militaire et logistique de pays étrangers, un génocide sur un territoire de notre planète. Personne ne pourra dire aujourd'hui qu'il n'est pas au courant de ce qui se passe à Gaza et toute commémoration de massacres passés ou tout devoir de mémoire dans notre histoire n'aura de sens que si nos gouvernements actuels s'activent à faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Et cela commence par Gaza, aujourd'hui et maintenant.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Il n'y a pas de mots pour qualifier la situation à Gaza. Celle-ci sera largement évoquée lors de la réunion des ministres européens des Affaires étrangères, qui se tiendra le 20 mai, durant laquelle le gouvernement fédéral sera représenté.

L'aide humanitaire, ainsi que les démarches de diplomatie majeures relèvent du niveau fédéral, et je suis évidemment en contact avec le ministre des Affaires

étrangères sur cette question qui requiert clairement une position forte et urgente de notre pays et de l'Union européenne.

Le ministre a déclaré dans la presse du 15 mai étudier la possibilité d'un pont aérien vers Gaza, soutenant l'appel des associations humanitaires qui sonnent l'alarme, visant à faire sauter le blocus humanitaire. Il a d'ailleurs affirmé que l'urgence immédiate était de sauver des vies, et je partage ses propos.

Les discussions sont en cours en ce moment au gouvernement fédéral pour stabiliser une position belge, en ce compris, comme annoncé par le ministre Prévot, en envisageant des sanctions. Je n'en sais pas davantage.

L'urgence est aussi politique et diplomatique, en identifiant de nouvelles fenêtres d'opportunité fondées sur le droit international afin de sortir du cycle de violence. Le premier dialogue politique de haut niveau entre l'Union européenne et l'Autorité palestinienne s'est tenu mi-avril au Luxembourg. En appui à son attachement à une paix durable fondée sur la solution à deux États, l'Union y annonçait un programme pluriannuel de 2025 à 2027 de soutien à la reprise et à la résilience, notamment via un plan de réforme de l'Autorité palestinienne.

Les regards sont aussi tournés vers la conférence internationale sur la solution à deux États, convoquée par l'Assemblée générale de l'ONU, se tenant à New York en juin et coprésidée par la France et l'Arabie saoudite. Elle abordera notamment les questions de la double reconnaissance des États palestinien et israélien, de l'appui à une Autorité palestinienne réformée et renforcée dans ses pouvoirs, ainsi que d'une architecture sécuritaire régionale revue.

Dans le cadre de la prochaine réunion du Conseil européen des affaires étrangères, j'ai pris connaissance de la carte blanche des universités belges plaidant pour la révision de l'accord d'association liant l'Union et Israël.

J'ai évidemment bien pris connaissance de la carte blanche des universités belges, plaidant pour la révision de l'accord d'association liant l'Union européenne et Israël en raison de la violation des droits humains à Gaza. L'article 2 de cet accord repose explicitement sur le respect des droits humains. Parmi les atrocités en cours à Gaza, le blocage de l'aide humanitaire constitue à lui seul un élément de violation de ces droits.

Je comprends naturellement la démarche des établissements qui ont déjà, par le passé, adressé la même requête à la Commission, l'invitant à établir un cadre de travail clair permettant d'évaluer les partenariats avec Israël et évitant de reporter cette responsabilité au cas par cas sur les établissements. Encore cette après-midi, durant la commission, j'étais en contact avec la présidente du CRef et le ministre des Affaires étrangères sur ce même sujet.

Rappelons que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente pour suspendre ou modifier un accord conclu entre l'Union européenne et un État tiers. Il s'agit d'une prérogative de l'autorité fédérale, d'une part, et des institutions européennes, d'autre part.

La révision de l'accord impliquerait une unanimité au niveau européen, qui semble, à ce stade, difficile à envisager. Nos points d'attention sur la question ont bien été relayés au ministre des Affaires étrangères; il n'est cependant pas certain que ce sujet soit abordé lors du prochain Conseil européen. Par ailleurs, j'ai écrit à la commissaire Minzatu il y a quelques semaines et le sujet avait été repris comme un des sujets que je voulais aborder avec elle, et ce, malgré l'absence de compétence directe.

Sur l'enseignement supérieur, je ne peux que rappeler qu'il ne m'appartient pas en tant que ministre d'interdire des partenariats académiques. Je n'en reste pas moins mobilisée et concernée par cette situation dramatique. C'est la raison pour laquelle j'ai d'ailleurs invité les responsables académiques à exercer une vigilance éthique et politique sur les collaborations en cours.

Lors de la réunion du 25 mars de notre commission, j'avais rappelé que certaines universités avaient déjà réexaminé ou suspendu des projets sensibles avec des universités israéliennes; d'autres ont évité d'entrer dans de nouveaux partenariats, et ce, en adéquation avec leurs valeurs. Par ailleurs, elles partagent leur charte éthique et leurs grilles d'analyse pour se donner des outils communs.

Le rôle du gouvernement n'est pas de se substituer aux établissements, mais bien de maintenir un dialogue exigeant et fondé sur des principes clairs. Le CRef le sait, mais je rappelle constamment notre disponibilité à accompagner toute démarche visant à garantir que nos institutions de l'enseignement supérieur soient à la hauteur de leur responsabilité éthique.

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre, vous dites qu'il n'y a pas de mots pour décrire ce qu'il se passe à Gaza. Pour moi, l'histoire en retiendra un: il s'agit d'un génocide, sous nos yeux, sur nos écrans. Aujourd'hui, Israël a annoncé qu'il levait le blocus. Ils ont laissé passer trois camions de nourriture, pour deux millions de personnes. Il est aberrant que vous ne soyez toujours pas capable de nommer les choses. Vous dites: «La Belgique doit prendre une position forte et urgente.» Moi, je dirais: «La Belgique et l'Union européenne doivent prendre des sanctions contre Israël!» Pour la Russie, nous l'avons fait en 48 heures. Nous avons pris quinze paquets de sanctions. Pour l'État d'Israël, nous ne faisons absolument rien. Vous dites: «Nous ne sommes pas compétents, il est difficile d'envisager la suspension de l'accord d'association entre l'Union et Israël». J'en ai marre d'entendre ces refrains.

Vous êtes capable d'agir sur de nombreux dossiers, de faire entendre votre voix. Vous apparaissez sur les plateaux de télévision, dans les médias. Pour ce dossier,

vous ne prenez jamais la parole dans de tels contextes. Vous n'avez rien dit de sérieux aux universités pour leur demander de stopper leurs partenariats. Vous n'êtes pas intervenue. Il faut prendre vos responsabilités. J'aimerais que votre voix, en tant que ministre-présidente et ministre des Affaires étrangères et de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, porte un peu plus fort sur ce sujet. J'ai l'impression que tous les gouvernements se cachent et ont peur de prendre des sanctions sérieuses contre Israël. Vous n'avez jamais eu peur d'agir contre la Russie, et aujourd'hui vous êtes terrorisée à l'idée de prendre des sanctions contre Israël. J'appelle cela de la complicité. J'en ai vraiment assez que tous les niveaux de pouvoir se renvoient la balle et disent que nous ne pouvons rien faire.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Ce 20 mai, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne examinera en effet le respect par Israël des conditions de l'article 2 de l'accord d'association avec l'Union. L'examen ne doit pas être très long. Aujourd'hui, clairement, Israël ne respecte pas l'article 2 de cet accord de coopération. La conclusion est, par conséquent, limpide. Nous devons, vous devez – dans les responsabilités qui sont les vôtres – demander sa suspension immédiate. Au sein de votre parti, vous avez un ministre des Affaires étrangères qui occupe aussi une position de choix pour porter cette parole.

La coopération internationale repose sur des critères clairs, éthiques, transparents, mais aussi contraignants. Pourquoi n'appliquez-vous pas les contraintes qui sont explicitement prévues dans cet accord de coopération? Le manque d'action de votre gouvernement place nos universités dans la contradiction. Que doivent répondre les responsables des universités aux interpellations lancées par les étudiants, puisque l'Europe et la Belgique reconnaissent à Israël le statut de partenaire? Elles doivent aussi reconnaître que ce partenaire commet, aujourd'hui, un génocide en direct. C'est du jamais-vu.

En théorie, c'est clair. En pratique, vos gouvernements font montre d'une hypocrisie incroyable. De leur côté, les universités ont fait leur travail en investiguant le contenu de leurs partenariats. Sans suite, parce qu'elles n'ont pas la possibilité de mettre un terme à cet accord sans s'exposer à une insécurité juridique, voire à des risques de dédommagement en raison d'un préjudice en termes d'image. C'est au politique de prendre des sanctions immédiates.

Vous devez donc plaider explicitement et agir concrètement en demandant la suspension de cet accord ou l'exclusion pure et simple d'un État, quel qu'il soit sur Terre, qui commet un génocide. Nous sommes déjà intervenus à trois reprises à ce sujet au sein de notre commission. Jusqu'à quand allons-nous devoir vous interpellier pour obtenir ce résultat?

*(Mme Marie Jacqmin prend la présidence)*

### **7.22 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Prise en charge des étudiants français»**

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, la prise en charge des étudiants français est un sujet régulièrement abordé par notre commission depuis de nombreuses années. En effet, le caractère très sélectif du régime français d'accès aux études supérieures pousse de nombreux jeunes français à venir se former en Belgique francophone, à tel point qu'ils représentent environ 10 % des effectifs de nos établissements d'enseignement supérieur. Si la mobilité étudiante est une richesse qu'il est hors de question de remettre en cause, il n'en demeure pas moins que la présence d'étudiants étrangers, et plus particulièrement d'étudiants français, a un coût non négligeable, puisqu'il est évalué à 100 millions d'euros. Ce coût ne serait pas aussi important s'il y avait un équilibre entre les étudiants français qui viennent étudier chez nous et les étudiants belges qui vont étudier en France. Or il n'en est rien, bien au contraire. Pour 20 000 étudiants français qui viennent étudier en Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'y a que 5 000 étudiants belges qui vont étudier en France.

La question a déjà été abordée par les différents ministres successifs. Elle fut même l'un des thèmes de la présidence tournante de l'Union européenne lorsque la Belgique l'a assuré. Sans succès, du moins jusqu'à ce jour, puisque nous apprenons que vous avez eu un entretien informel avec votre homologue française, Élisabeth Borne, et que l'idée d'un groupe de travail semble avoir été approuvée, la difficulté étant, évidemment, de préserver la libre circulation académique dans l'Union européenne, tout en veillant à la soutenabilité financière pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. La création de ce groupe de travail est-elle actée? Un calendrier de rencontres est-il déjà fixé? Des pistes de solutions ont-elles déjà émergé, à la suite de votre rencontre avec Mme Borne?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, ce lundi 12 mai, en marge du Conseil européen de l'Éducation, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport qui se tenait à Bruxelles, j'ai eu en effet l'occasion de solliciter une rencontre avec Élisabeth Borne. L'objectif principal de cette réunion bilatérale était d'aborder la question de la mobilité étudiante entre la France et la Belgique francophone. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler et de souligner l'excellente coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la France dans le secteur de l'enseignement supérieur. La mobilité étudiante transfrontalière est le témoin de relations de confiance en nos systèmes respectifs, d'attractivité et de partage de valeurs. Il n'est plus à démontrer qu'elle est source de richesses, tant en termes de développement sociétal qu'économique entre nos deux pays.

S'accordant sur ce principe, il était important pour moi de partager la situation difficile à laquelle fait face la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsqu'elle accueille

annuellement environ 20 000 étudiants français, contre moins de 5 000 étudiants belges accueillis en France. Ce déséquilibre représente, selon les analyses, une charge budgétaire estimée entre 100 millions et 150 millions d'euros par an pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souhaitais dès lors susciter une prise de conscience, dans le contexte budgétaire particulièrement contraignant que nous connaissons, et ouvrir la voie à une coopération renouvelée avec la France sur ce défi. J'ai été satisfaite d'avoir face à moi une interlocutrice à l'écoute et volontaire, pour aborder de manière constructive la question d'une mobilité plus équilibrée entre nos systèmes d'enseignement supérieur.

L'idée de constituer un groupe de travail dédié chargé d'analyser les causes profondes de ce déséquilibre et d'identifier des pistes de solutions, qu'elles soient financières ou d'ordre pratique, m'apparaît comme une avancée prometteuse. Parmi les leviers évoqués figurent notamment les démarches parfois complexes pour les étudiants belges francophones souhaitant s'inscrire sur la plateforme française «Parcoursup», la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles en France, ou encore les tensions liées à l'accès aux lieux de stage, en particulier dans des filières sensibles, comme celle de la formation de sage-femme.

Nous avons également mentionné l'intérêt que nous portons à l'étude lancée par la Commission européenne sur la mobilité équilibrée et inclusive. Elle aura pour but d'analyser des données comparables au niveau européen, et de mieux objectiver la pression des déséquilibres sur les systèmes politiques. Ses résultats, attendus fin 2025 ou début 2026, seront précieux pour nourrir le dialogue.

Dans un autre registre, nous avons également souligné l'importance du positionnement stratégique de l'Europe par rapport au reste du monde, notamment par sa recherche de qualité et les alliances universitaires, dans un contexte géopolitique où la souveraineté académique est primordiale. Notre intention est clairement posée. Nous devons maintenant planifier les prochaines étapes de travail et le calendrier, en étroite collaboration avec nos administrations. Je confirmerai prochainement nos intentions dans un courrier officiel à Mme Borne afin de formaliser la dynamique constructive amorcée lors de notre échange.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Merci Madame la Ministre-Présidente pour votre réponse. Il semble que vous avez entrepris une démarche très constructive avec Mme Borne. Je me permettrai de suivre ce dossier en vous posant des questions. J'en profite pour saluer les Belges qui étudient en France et qui sont en train de passer leurs examens partiels ou les terminent. Ils nous écoutent peut-être.

*(Mme Valérie Bluge reprend la présidence)*

**7.23 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Cantus sans alcool à la Vrije Universiteit Brussel (VUB)»**

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je souhaite attirer votre attention sur une action inspirante qui s’est récemment déroulée à la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB) et qui mérite d’être soulignée comme exemple de prévention et de sensibilisation dans nos universités. Le 29 avril dernier, 327 étudiants de la VUB ont battu le record du monde du plus grand «cantus sans alcool». Un cantus est une tradition universitaire où les étudiants chantent des chansons folkloriques en groupe en consommant habituellement de la bière.

Ce cantus sans alcool s’inscrit dans une politique de la VUB qui promeut la consommation responsable et vise à dissiper le mythe selon lequel les événements étudiants doivent nécessairement être associés à la consommation d’alcool. Il s’agit d’une démarche inclusive qui permet à tous les étudiants, qu’ils soient consommateurs d’alcool ou pas, de participer pleinement à la vie étudiante et de célébrer les traditions universitaires sans en être exclus. Cette initiative est d’autant plus remarquable qu’elle a non seulement battu un record du monde, mais elle a également démontré qu’il était parfaitement possible de faire la fête et de s’amuser sans alcool.

Madame la Ministre-Présidente, en tant que responsable de l’enseignement supérieur, seriez-vous disposée à soutenir et encourager de telles initiatives dans d’autres établissements en Wallonie et à Bruxelles?

Serait-il pertinent d’encourager les universités à développer des activités similaires promouvant une culture plus inclusive, responsable et respectueuse des choix individuels des étudiants, dans toute leur diversité?

Quel rôle peut jouer le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accompagner les établissements d’enseignement supérieur dans la mise en œuvre de politiques de prévention de la consommation d’alcool et la promotion d’événements étudiants différents?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – En tant que ministre de l’Enseignement supérieur, je suis disposée à soutenir et à encourager de telles initiatives dans d’autres institutions de l’enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. L’action de la VUB constitue un exemple concret, positif et mobilisateur d’actions de prévention qui allient sensibilisation, convivialité et inclusion.

Soutenir de tels projets est non seulement souhaitable, mais s’inscrit aussi dans une politique de santé publique cohérente avec les missions de l’enseignement supérieur: former des citoyens responsables, critiques et solidaires. Les cantus sans alcool montrent que les traditions étudiantes peuvent être réinventées pour correspondre aux valeurs actuelles de respect des choix individuels et de réduction des risques dans le domaine de la santé. Le fait qu’un record du monde ait été battu donne en outre une forte visibilité à l’événement, ce qui permet de dé-

stigmatiser les fêtes sans alcool et de faire évoluer les normes sociales autour de la vie étudiante.

Il serait pertinent et même nécessaire d'encourager les établissements d'enseignement supérieur à développer des activités de ce type. La santé mentale et physique des étudiants et étudiantes est essentielle et les comportements à risques liés à la consommation d'alcool restent préoccupants dans le milieu étudiant.

Promouvoir une culture plus inclusive et responsable permet non seulement de répondre à ces défis, mais aussi de créer un environnement plus respectueux des diversités culturelles, religieuses et personnelles. Des initiatives comme ce cantus sans alcool contribuent à construire une vie étudiante plus équitable, dans laquelle chacun peut participer pleinement, sans pression ni exclusion. Elles offrent également aux établissements un levier pour expérimenter des formes d'accompagnement plus positives et non ou en tout cas moins moralisatrices.

En ce sens, il serait utile de valoriser ces bonnes pratiques, par exemple grâce à des appels à projets, un partage d'expériences entre établissements ou encore l'intégration de ces thématiques dans les chartes de vie étudiante. C'est notamment déjà le cas pour les baptêmes.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'accueillir favorablement cette initiative. Mon intervention avait aussi pour but de mettre en lumière des actions positives de la part de jeunes dans nos universités. Celle-là en fait partie.

#### ***7.24 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Stage professionnel en psychologie clinique»***

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, en février 2024, mon collègue Rodrigue Demeuse interrogeait votre prédécesseure concernant l'ajout d'un stage obligatoire en psychologie clinique pour les étudiantes et étudiants, à l'issue de leur parcours. Décidée par le ministre fédéral de la Santé, cette mesure avait suscité des remous à l'époque: l'offre de stage très largement inférieure au nombre de candidats mettait en péril les possibilités pour les jeunes de décrocher une place de stage et un accès au métier de leur choix. Cette mesure avait été adoptée sans en évaluer l'impact concret et sans que les étudiants aient pu l'anticiper au début de leur formation.

La mesure avait finalement été reportée une nouvelle fois d'un an, le secteur se trouvant dans une impasse manifeste. La mesure devrait entrer en vigueur à la prochaine rentrée académique, et l'on ignore toujours si l'offre de places de stage et de maîtres de stage pour les encadrer est suffisante.

Savez-vous si l'offre de places et de maîtres de stage est suffisante pour couvrir le nombre d'étudiants dès la rentrée académique prochaine? Êtes-vous en con-

tact avec votre homologue du gouvernement fédéral concernant l'encadrement de ces stages en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les garanties sont-elles suffisantes pour organiser ceux-ci dans de bonnes conditions et sans entamer les chances de réussite des étudiants? Dans le cas contraire, envisagez-vous un report? Enfin, les étudiants concernés ont-ils été bien informés?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je peux vous confirmer que l'offre de stages reste largement insuffisante pour accueillir tous les étudiants concernés. La situation n'a pas évolué depuis l'an dernier. Par conséquent, seuls quelque 8 % des étudiants pourraient trouver une place de stage. La pénurie de maîtres de stage constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre effective de la mesure.

Il y a un an, le ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique, M. Vandembroucke, a proposé de reporter de deux ans l'obligation de stage professionnel supervisé pour les psychologues cliniciens et les orthopédagogues cliniciens. Ce report couvre donc encore la prochaine année académique et vise à permettre une meilleure préparation et à garantir un encadrement adéquat pour les étudiants. La proposition avait été validée et bien accueillie par les représentants étudiants et les institutions concernées. Depuis, des efforts ont été déployés pour améliorer la communication et informer les étudiants des évolutions concernant cette mesure dans les universités. Nous devons leur permettre de planifier leur parcours professionnel de manière adéquate.

En définitive, l'obligation de stage en psychologie clinique a été décidée pour renforcer la qualité de la formation. Le cursus a été réformé en ce sens, mais sa mise en œuvre a été entravée par un manque de ressources et d'anticipation. Le report proposé vise à pallier ces problèmes et à assurer une transition plus fluide pour les étudiants concernés. Le cabinet a entamé une réflexion avec celui de M. Vandembroucke et l'Union professionnelle des psychologues cliniciens francophones (UPPCF) et germanophones.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – Madame la Ministre-Présidente, 8 % sont un pourcentage extrêmement bas. J'entends qu'il est question d'un report de deux ans; ce ne sera donc pas pour la rentrée prochaine. Au-delà de la réflexion que mène votre cabinet, je vous réinterrogerai pour savoir quel plan d'action vous adopterez afin de ne pas devoir encore reporter le projet d'une année. La situation est connue et les défis sont là.

### ***7.25 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Contrôle de sécurité des bâtiments scolaires»***

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés)**. – Un incident survenu récemment à l'Institut Sainte-Begge d'Andenne, heureusement sans faire de blessés, met en

évidence l'importance des normes de sécurité et de leur respect dans les bâtiments scolaires.

Une piscine installée, sans autorisation, sur un toit plat par un membre du personnel a cédé, provoquant l'effondrement partiel de la toiture et des dégâts importants dans deux classes. L'intention n'est évidemment pas ici de désigner un responsable, mais cet événement suscite plusieurs interrogations.

Il est compréhensible que les équipes qui travaillent dans les écoles ne soient pas toujours en mesure d'évaluer les risques liés à la stabilité ou à l'entretien structurel des bâtiments. Cela m'amène à m'interroger sur l'organisation actuelle en matière de sécurité des infrastructures scolaires.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont le cadre légal et les procédures imposant des visites techniques régulières par des professionnels du bâtiment dans les écoles? Ces visites ou un autre système de contrôle sont-ils systématiques dans tous les réseaux? Qui est responsable, concrètement, de la surveillance et de l'entretien structurel?

Les chefs d'établissement reçoivent-ils une formation ou des outils leur permettant d'identifier des situations à risque? Comment les outiller au mieux pour qu'ils appréhendent les risques liés à la sécurité des bâtiments et évidemment à leur entretien?

Enfin, un tel incident permet-il d'envisager un renforcement de la sensibilisation ou du soutien aux équipes sur ces questions?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Pour plus de clarté, je rappelle tout d'abord quelques règles communes à toutes les écoles, indépendamment du réseau auquel elles appartiennent.

Premièrement, il est de la responsabilité de l'employeur, donc du pouvoir organisateur de l'école, d'instaurer une politique de gestion des risques et de procéder, ou de faire procéder, aux contrôles d'usage. Le service interne pour la protection et la prévention au travail (SIPPT) est, quant à lui, tenu de participer à une visite annuelle des lieux de travail pour tous les aspects qui concernent le bien-être au travail, soit la sécurité, l'environnement et l'hygiène.

Deuxièmement, il est de la responsabilité du propriétaire – par conséquent, dans la plupart des cas, du pouvoir organisateur – d'assurer les contrôles de sécurité de ses bâtiments.

Les visites techniques en termes de sécurité et d'installation techniques sont encadrées par plusieurs réglementations: le Code du bien-être au travail, le règlement général pour la protection du travail, le règlement général sur les installations électriques, les règlements communaux, les arrêtés du gouverne-

ment wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions sectorielles. Ces réglementations régionales portent essentiellement sur les installations de chauffage, d'électricité, la protection incendie des bâtiments – passives, actives, organisationnelles –, l'amiante, etc.

Concernant la surveillance et l'entretien structurel des bâtiments, au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le SIPPT organise des visites systématiques de contrôle. Le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (SGIS WBE) est chargé de la gestion de type «propriétaire» et l'établissement de la gestion de type «locataire», comme précisé dans le règlement administratif d'entretien.

Pour les pouvoirs organisateurs des réseaux subventionnés, il est de leur responsabilité d'assurer la surveillance et l'entretien des bâtiments, en personnes prudentes et raisonnables. La Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que pouvoir régulateur, n'intervient pas dans la gestion du patrimoine propre des pouvoirs organisateurs autrement que par l'octroi de subventions et le contrôle de l'usage de celles-ci.

Concernant la formation des chefs d'établissement en gestion immobilière, entretien, sécurité et risques, cela dépasse le cadre des infrastructures. Je vous invite dès lors, Madame la Députée, à adresser votre question à la ministre Glatigny. Je peux néanmoins vous dire qu'à WBE, ces aspects sont intégrés à la formation dispensée aux futurs chefs d'établissement. De plus, pour toute activité qui pourrait soulever un risque infrastructurel, les chefs d'établissement sont tenus de se référer à leur direction régionale.

Pour le cas qui nous occupe, l'accès au toit d'un bâtiment est dangereux et interdit, ne fût-ce que pour des questions de risques de chute. Plus que la question infrastructurelle se pose ici la question de l'usage fait du bâtiment, qui selon toute vraisemblance s'éloignait de l'affectation scolaire. Fort heureusement, cet incident n'a fait aucun blessé.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour les précisions apportées, qui se rapportent tant au cas de figure évoqué qu'à la sécurité dans nos écoles.

## 8 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Bruno Bauwens, intitulée «Chute des inscriptions dans les hautes écoles pédagogiques et aggravation de la pénurie enseignante», de M. Jean-Paul Bastin, intitulée «Rencontre de la ministre-présidente avec Elisabeth Borne», et de M. Jean-Pierre Lepine,

intitulée «État des infrastructures de l'école belge francophone sur le site du *Supreme Headquarters Allied Powers Europe* (SHAPE)», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 22h20.*